



Comptes administratifs

2017

Rapport de présentation

Budget principal

Budgets annexes

Version définitive

Conseil d'agglomération du 28 juin 2018

SYNTHESE

Le compte administratif 2017 est la traduction du premier budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le budget 2017 était un budget :

- De continuité avec la reprise des budgets des 4 anciens EPCI constituant la nouvelle Agglomération
- De transition dans l'attente de l'adoption du projet de territoire et de l'harmonisation des compétences

Le compte administratif 2017 intègre les premières décisions en lien avec la création de la nouvelle Agglomération :

- Sur l'habitat : l'extension à l'ensemble du territoire des dispositifs de portage foncier, d'accès à la propriété et d'amélioration de l'habitat
- le transport (expérimentation du transport à la demande sur plusieurs communes)
- le SPANC (création d'un service unique)
- le personnel (alignement du régime indemnitaire et créations de postes)

Le compte administratif intègre également les dépenses nouvelles 2017 liées à la loi Notre :

- le transfert des zones d'activités économiques,
- la prise de compétence commerce,
- les études préalables à la prise de compétence GEMAPI,
- l'élargissement de la compétence tourisme.

Par ailleurs, le compte administratif tient compte de la nécessité de renouveler les schémas directeurs tels que le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain, le Plan Climat Air Energie Territorial.

Le compte administratif 2017 est également marqué par :

- la création des services communs informatique, aménagement et déplacement
- la dissolution du syndicat de transport « transcom »
- l'intégration de l'école de musique suite à la dissolution du syndicat de l'école de musique Centre Armor
- la prise de compétence "Plan local d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale" depuis le 27 mars 2017, échéance fixée par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, dite loi "ALUR".

Le budget 2017 a subi par ailleurs le contexte national de raréfaction des finances publiques, qui s'est traduit par :

- la poursuite de la ponction sur la DGF : l'année 2017 est la dernière marche de progression de la contribution au redressement des finances publiques fixée à 11Mrds d'euros par la loi de programmation des finances publiques et réduite d'1Mrd par décision du Président de la République. La contribution de Saint-Brieuc Armor Agglomération atteint 4,2M€ en 2017, ce qui représente plus de 5% des recettes de fonctionnement du budget principal.
- le ralentissement de la dynamique fiscale liée à une actualisation des bases qui s'appuie désormais sur l'inflation réelle (coefficient d'actualisation 2017 : 0,4%)

Le compte administratif consolidé 2017 de Saint Brieuc Armor Agglomération, qui fait l'objet d'une analyse détaillée dans ce rapport, démontre que les orientations et le plan d'actions qui avaient été budgétisés ont été réalisés à hauteur de **203 747 773 €** au titre des recettes réelles consolidées et à **204 892 049 €** pour les dépenses réelles consolidées.

FONCTIONNEMENT

Les graphiques de la page 8 du présent document identifient la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées, atteignent **147 572 987 €**. Elles contribuent au financement des dépenses de fonctionnement et à l'autofinancement.

En volume, le premier poste de recettes concernent les produits des services avec 35,4 M€. Les postes suivants sont constitués des impôts économiques pour 27,2 M€, des impôts ménages perçus pour 27,1 M€ puis les dotations et participations pour 21,8 M€, le versement transport pour 16 M€, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui atteint 11,1 M€ et enfin les autres recettes et produits exceptionnels pour 9 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, atteignent **122 355 986 €**.

En volume, le premier poste d'un montant de 32,2 M€ concerne les dotations reversées aux communes membres résultant du calcul de la DAC, le FNGIR ainsi que les redevances eau et assainissement. Les postes suivants sont constitués des charges à caractère général pour un montant de 30,4 M€, des dépenses de personnel pour 29,7 M€, des subventions et contributions pour 21,6 M€ et des charges financières et exceptionnelles pour 6 M€.

AUTOFINANCEMENT ET ANNUITE DE LA DETTE

Une fois les dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes, la section de fonctionnement consolidée - hors intérêt de la dette - dégage un solde positif de 28,1 M€ dédié au remboursement des annuités des emprunts contractés les années passées et à l'autofinancement d'une partie des investissements réalisés sur l'année 2017.

L'annuité de la dette consolidée s'élève à 13,3 M€. L'encours de la dette consolidé passe de 141 M€ à fin 2016 à 157 € à fin 2017.

Après la couverture de l'annuité de la dette la section de fonctionnement permet de dégager une épargne nette de 14,8 M€ qui permettra de concourir au financement des investissements.

L'INVESTISSEMENT

Les graphiques, page 9 du présent document, permettent d'identifier la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles d'investissement.

Les **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **56 174 786 €** sont composées : des ressources propres, des subventions perçues et d'un emprunt de 25,7 M€. Le bouclage du programme d'investissement 2017 est assuré par l'épargne nette (17,3 M€).

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **82 536 062 €**, dont 10 M€ consacrés au remboursement du capital de la dette de l'ensemble des budgets principal et annexes.

En 2017, 72 M€ ont été investis sur le territoire. Les dépenses d'équipement se décomposent d'une part en dépenses d'équipements propres pour 56 M€ et d'autre part en subventions d'équipements versées à des collectivités partenaires ou des organismes privés pour 15 M€. Les opérations financières atteignent 1 M€.

Saint-Brieuc Armor Agglomération affiche un effort d'équipement moyen de 159 € par habitant. Il est ainsi confirmé l'engagement de l'Agglomération en faveur d'une politique de soutien de l'économie et de l'emploi, facteur d'attractivité du territoire communautaire, tout en contenant la stabilité des finances de l'EPCI, malgré de fortes évolutions structurelles.

Le présent rapport présente l'analyse consolidée des différents budgets aux chapitres I et II puis une présentation du compte administratif par politique au chapitre III pour finir par une présentation budget par budget au chapitre IV.

SOMMAIRE

I - RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2017	6
II - ANALYSE CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF	7
<i>A - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT</i>	<i>7</i>
<i>B - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE</i>	<i>8</i>
<i>C - RECETTES ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE</i>	<i>9</i>
III - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR POLITIQUE	10
<i>A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</i>	<i>11</i>
<i>B - ENSEIGNEMENT, RECHERCHE, INNOVATION</i>	<i>14</i>
<i>C - TOURISME</i>	<i>16</i>
<i>D - HABITAT ET LOGEMENT</i>	<i>18</i>
<i>E - TRANSPORT ET DEPLACEMENT</i>	<i>21</i>
<i>F - EQUIPEMENTS ET DEVELOPPEMENT CULTURELS</i>	<i>26</i>
<i>G - EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE</i>	<i>30</i>
<i>H - INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE</i>	<i>35</i>
<i>I - COHESION SOCIALE</i>	<i>37</i>
<i>J - PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE</i>	<i>39</i>
<i>K - ENVIRONNEMENT</i>	<i>43</i>
<i>L - AMENAGEMENT ET VOIRIE</i>	<i>51</i>
<i>M - DOTATIONS AUX COMMUNES</i>	<i>55</i>
<i>N - ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION</i>	<i>58</i>
<i>O - INCENDIE ET SECOURS</i>	<i>63</i>
<i>P - LA CHAINE DE L'EPARGNE CONSOLIDÉE</i>	<i>64</i>
IV - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR BUDGET	65
<i>A - BUDGET PRINCIPAL</i>	<i>66</i>
<i>B - BUDGET ANNEXE TRANSPORT</i>	<i>78</i>
<i>C - BUDGET ANNEXE EAU</i>	<i>84</i>
<i>D - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</i>	<i>90</i>
<i>E - BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS</i>	<i>96</i>
<i>F - BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE</i>	<i>102</i>
<i>G - BUDGET ANNEXE DES ZAE</i>	<i>107</i>
<i>H - BUDGET ANNEXE HIPPODROME</i>	<i>110</i>
<i>I - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS</i>	<i>114</i>
<i>J - BUDGET ANNEXE GOLF</i>	<i>118</i>
<i>K - BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE</i>	<i>122</i>
V - ANALYSE DE LA DETTE	126
VI - ANNEXES	13131
<i>CHAINE DE L'EPARGNE DETAILLÉE</i>	<i>131</i>
<i>COMPTE ADMINISTRATIF AGRÉGÉE</i>	<i>132</i>
<i>COMPTE ADMINISTRATIF - MOUVEMENTS BUDGETAIRES PAR CHAPITRE - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</i>	<i>133</i>
<i>LES RATIOS REGLEMENTAIRES</i>	<i>145</i>
<i>TABLEAU DES TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE</i>	<i>146</i>
<i>LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES</i>	<i>147</i>
<i>LEXIQUE</i>	<i>148</i>

I – RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 – en mouvements budgétaires –

Le tableau ci-après présente les résultats constatés au compte administratif agrégés du budget principal et des 10 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Gestion Immobilière, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, à la Chaufferie bois, à la Collecte et Valorisation des déchets ménagers, au Golf, au Pole Nautique et à ceux de l'Eau et de l'Assainissement.

Les dépenses en mouvements budgétaires s'établissent à 277 177 380,23 € et les recettes à 283 926 530,16 € (cf tableau page 129).

Résultats CA 2017 - Budgets agrégés - Mouvements budgétaires

Comptes administratifs	2017	2017 retraité *
Résultats de fonctionnement		
Résultats de l'exercice	12 783 619	11 949 203
Résultats reportés	17 960 381	17 960 381
Total	30 744 000	29 909 584
Restes à réaliser Fonctionnement		
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat net de fonctionnement	30 744 000	29 909 584
Résultats d'investissement		
Résultats de l'exercice	-13 511 105	-13 511 105
Résultats reportés	-10 483 745	-10 483 745
Total	-23 994 850	-23 994 850
Restes à réaliser Investissement		
Dépenses	21 977 679	21 977 679
Recettes	5 103 320	5 103 320
Résultat net d'investissement	-40 869 209	-40 869 209
Résultat cumulé	-10 125 209	-10 959 625
Résultat global de clôture (hors restes à réaliser et transferts)	6 749 150	5 914 734

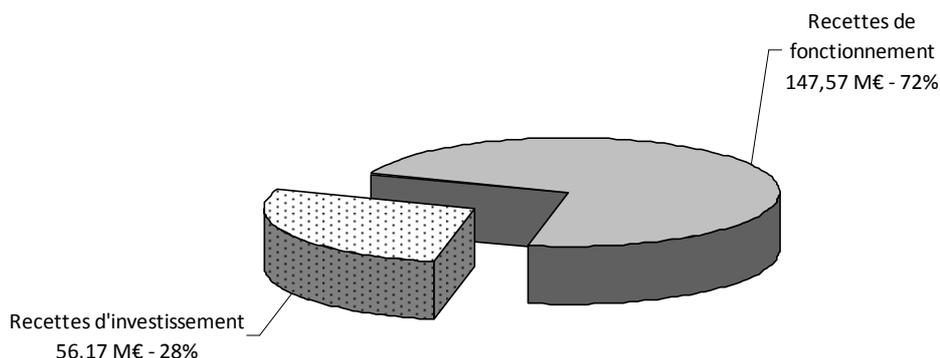
* Retraitement des mouvements 2016 passés sur l'exercice 2017 du fait de la clôture anticipée de l'exercice liée à la fusion des EPCI

II - ANALYSE CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF

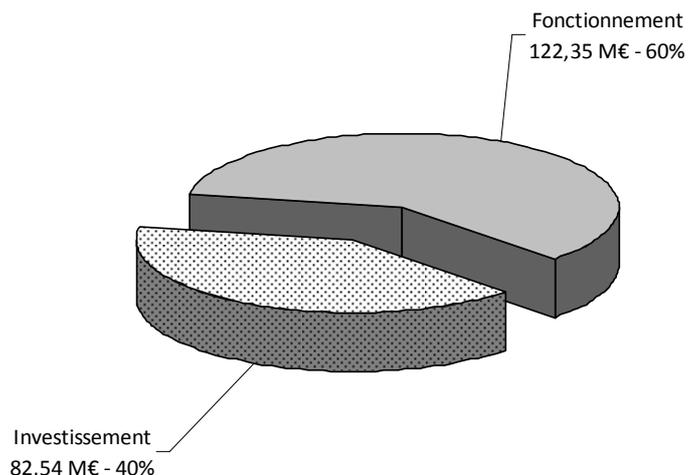
Le **compte administratif 2017 consolidé** qui correspond au cumul des réalisations du budget principal et des budgets annexes **après retraitement** des flux entre budgets, des opérations d'ordre, des résultats antérieurs, des opérations revolving et de la clôture anticipée de l'exercice 2016 s'établit à **204 892 049 €** de dépenses réelles et **203 747 773 €** de recettes réelles¹.

A – RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 203 747 773 €



Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 204 892 049 €

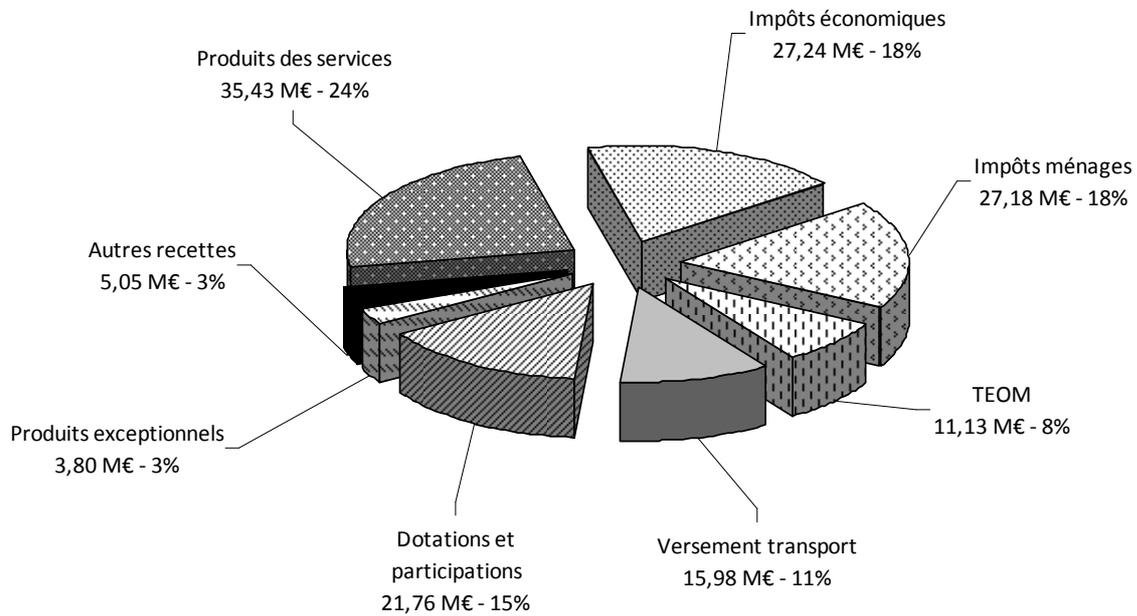


¹ Sont exclues du calcul des dépenses ou recettes réelles l'ensemble des opérations d'ordre des budgets. Des retraitements sont également opérés pour éviter les doubles comptabilisations (contrats revolving et flux entre budgets). Enfin, certains flux de fonctionnement sont retraités en flux d'investissement (subventions d'équipements, aménagement des parcs d'activités, produits de cessions).

B - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

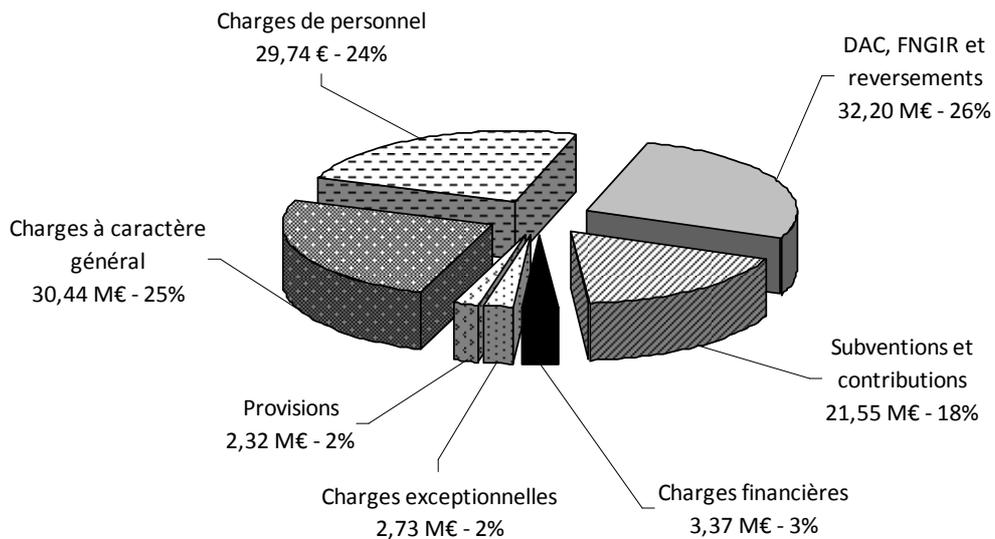
Les recettes réelles de fonctionnement par nature

147 572 987 €



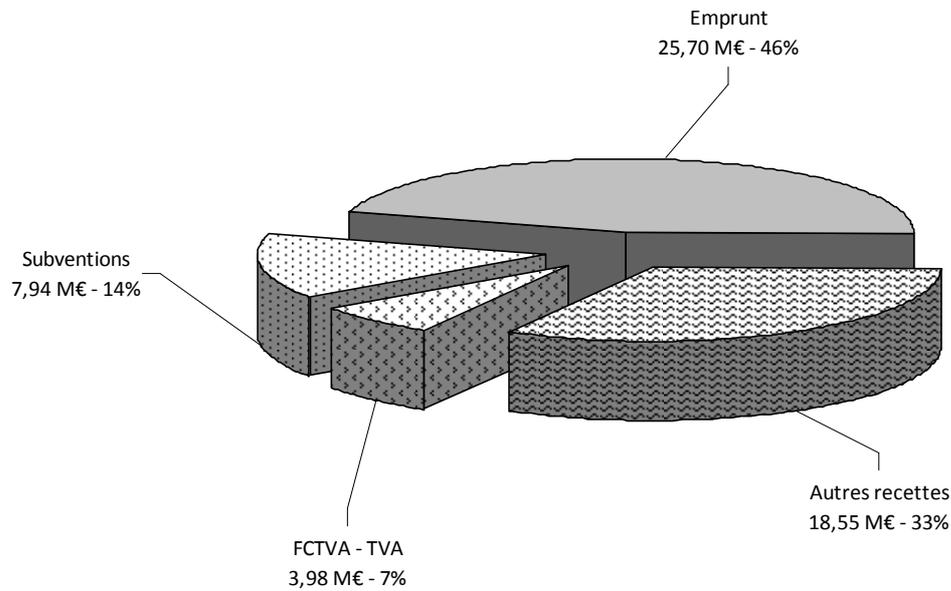
Les dépenses réelles de fonctionnement par nature

122 355 986 €

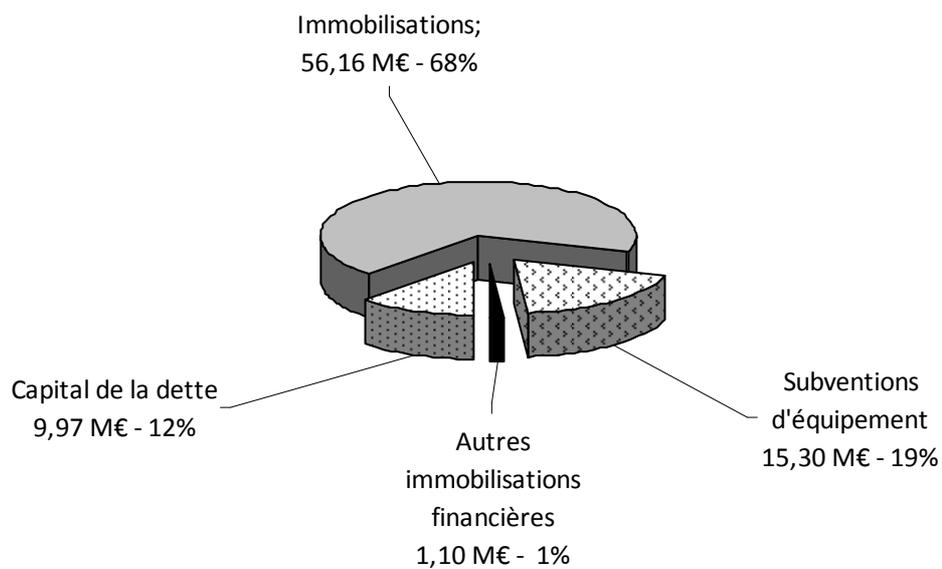


C - RECETTES ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Les recettes réelles d'investissement par nature 56 174 786 €

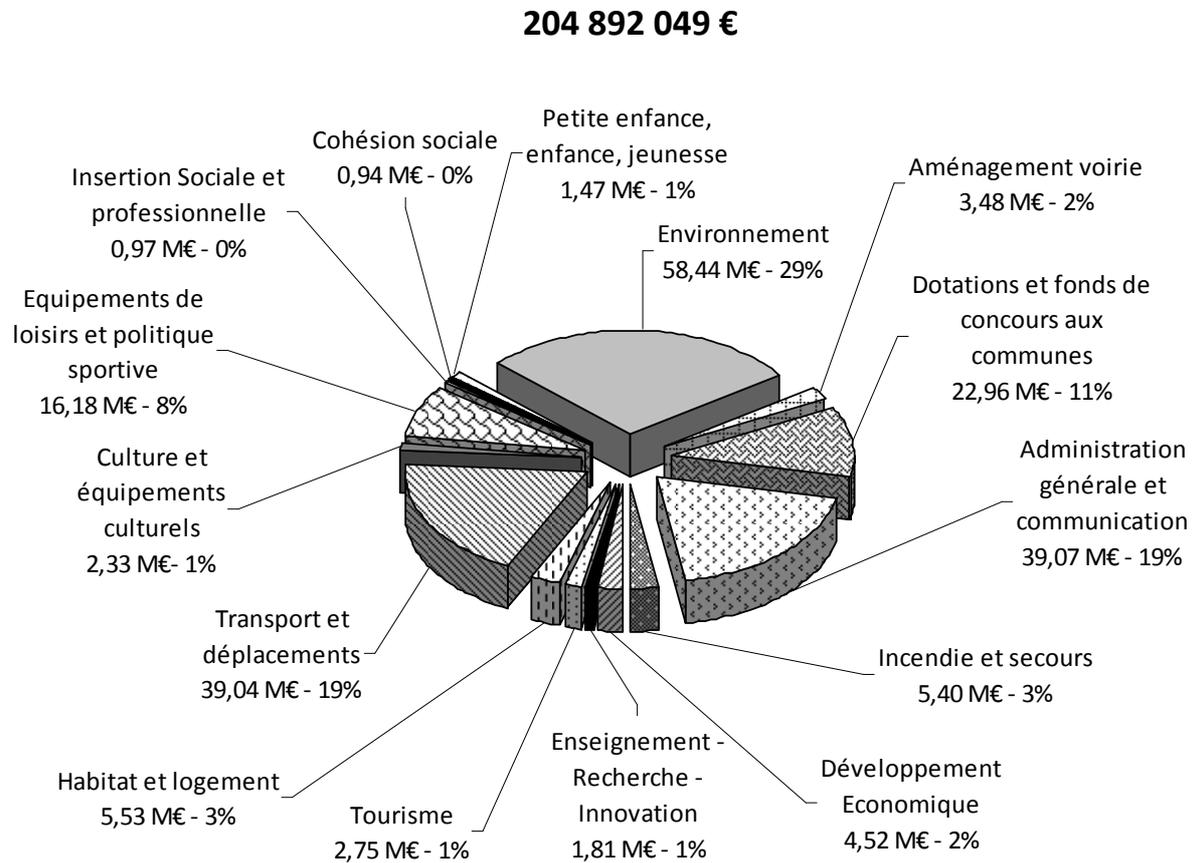


Les dépenses réelles d'investissement par nature (hors CLTR) 82 536 062 €



III- PRESENTATION DES REALISATIONS PAR POLITIQUE

Le graphique, ci-dessous, présente les dépenses réelles consolidées par politique en investissement et en fonctionnement :



Les taux de réalisation présentés politique par politique figurent à l'annexe n°13.

A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MONTANT DEPENSES = 4,52 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,62 M€	INVESTISSEMENT = 2,90 M€

La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les conditions d'accompagnement des entreprises et de développement économique au niveau institutionnel. Désormais, les départements n'ont plus de compétences pour soutenir directement l'économie locale. La loi a fixé une nouvelle responsabilité en la matière au binôme Région-Intercommunalité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-382-2017) une convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les politiques de développement économique pour la période 2017-2021.

Compte tenu de ce contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération a également mis en place le 30 novembre 2017 (DB-381-2017), un Cadre Stratégique de Développement Economique 2018-2024 co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Les 5 axes du cadre stratégique sont :

- Soutenir le développement endogène avec agilité et adaptation
- Poursuivre et innover dans l'équipement économique
- Renforcer et mailler l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
- Construire une animation économique partagée et volontaire
- Construire la stratégie de promotion et d'animation

- **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,62 M€**

Les charges de personnel affectées à la politique développement économique représentent **403,3 K€** dont 64,9 K€ pour Saint-Brieuc Factory transféré de la ville de Saint-Brieuc vers l'agglomération au 01 juillet 2017.

La **mise en place de la compétence commerce** suite au transfert de la compétence aux EPCI au 1^{er} janvier 2017 par la loi NOTRe est reportée à 2018. Saint-Brieuc Armor Agglomération avait prévu 40 K€ au BP 2017 pour la définition d'une stratégie de développement commercial et la mise en place d'outils de mise en œuvre (charte et observatoire).

Les principales actions menées en 2017 sont :

> **Le soutien à diverses structures en faveur du développement économique** à hauteur de **381,8 K€** :

- **237,2 K€** de **subventions et cotisations aux structures accompagnant les entreprises** dans toutes les étapes de leur vie et de leur développement dont Initiative Armor (103,2 K€), la Chambre des Métiers (23 K€), la MEFPI (41,5 K€), Côte d'Armor Développement (25,7 K€), le Réseau Entreprendre (8 K€), l'ADIE (12 K€), la Boutique de Gestion 22 (17 K€),...
- **144,6 K€** de participation au **Syndicat Mixte de l'Aéroport**.

> **La mise en valeur des actions économiques du territoire** à hauteur de **40,1 K€** par l'organisation ou la participation à diverses manifestations : le forum de l'emploi, le salon SIMI, le salon des entrepreneurs, les rencontres annuelles avec les entreprises,...

> **L'entretien des Parcs d'activités Economiques** communautaires à hauteur de **160,5 K€**. Les principales dépenses concernent les espaces verts et la voirie (101,7 K€), la réparation et le dépannage des

candélabres dont la compétence est transférée au Syndicat Départemental de l'éclairage public (38,2 K€), la subvention à l'Association Syndicale Libre de Kéribet pour l'entretien de la partie commercialisée sur le parc d'activités de Kéribet (3,9 K€).

> La **gestion immobilière des entreprises** regroupée en un seul budget annexe nommé « gestion immobilière des entreprises » à hauteur **516,1 K€**. La dépense principale est la rémunération de la Société d'Economie Mixte « Baie d'Armor Entreprises » à hauteur de 232,5 K€ pour la gestion des sites Cap Entreprises et Quai Armez. Depuis le 1er février 2013, « Baie d'Armor Entreprises » intervient pour le compte de l'agglomération dans la gestion de ces sites et accompagne les créateurs d'entreprises en pépinière d'entreprises. Ce montant comprend la mission d'accompagnement des entreprises pour 215 K€, la prime d'incitation au remplissage pour 1,3 K€, la compensation des locaux vacants pour 5,3 K€ ainsi qu'un complément du paiement du 4^e trimestre 2016 de 10,9 K€.

Les autres dépenses concernent l'ensemble des bâtiments du budget annexe Gestion Immobilière d'Entreprises dont 85,5 K€ de taxes foncières, 10,9 K€ de maintenance et de réparations des bâtiments et 7,9 K€ d'assurances et de frais juridiques.

A noter, suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017, une dépense exceptionnelle de 139,1 K€ dans le cadre du transfert des bâtiments du Golf et du Pole Nautique du budget Gestion Immobilière d'Entreprises aux budgets annexes Golf et Pole Nautique. Ces bâtiments étaient liés au budget Bâtiments Communautaires du Sud Goëlo qui a fusionné avec le budget Gestion Immobilière d'Entreprise de Saint-Brieuc Agglomération. Suite à la création de la nouvelle agglomération, il a été décidé d'affecter ces bâtiments directement aux budgets pour lesquels ils sont dévolus.

> Le **numérique et les nouvelles technologies** à hauteur de **80,4 K€ (du 1^{er} juillet au 31 déc)** et qui concernent le fonctionnement de Saint-Brieuc Factory (dont 64,9 K€ de charges de personnel). Ce service comprend un Fablab, une salle de formation ainsi qu'une salle de réunion avec visioconférence. Il a été transféré de la ville de Saint-Brieuc vers l'agglomération au 01 juillet 2017 (DB-262-2017) avec application d'une réduction de DAC à hauteur de 90 K€ en année pleine.

> La participation au **fonctionnement du Port du Légué** à hauteur de **33,4 K€**. Cette dépense comprend une participation au Syndicat Mixte du Légué pour 28 K€ ainsi que l'entretien courant de la passerelle pour 5,4 K€.

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2,90 M€**

Les principales actions menées en 2017 sont :

> La **mise en œuvre du cadre stratégique de développement économique 2018-2024** co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire et voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-381-2017) à hauteur de **60 K€**. On y retrouve :

- 15 K€ pour soutenir 3 dossiers dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation agricole (DB-386-2017). 6 autres dossiers sont reportés sur l'exercice 2018.
- 45 K€ pour soutenir 1 dossier dans le cadre du dispositif d'aide aux projets à fort impact sur l'emploi (DB-383-2017). 5 autres dossiers sont reportés sur l'exercice 2018.

> La **création de Parcs d'Activités Economiques** à hauteur de **1,94 M€** (Budget Annexe ZAE). Les dépenses principales sont:

- Des acquisitions de terrains à hauteur de 488 K€ qui concernent principalement les zones Le Perray à Trégueux pour 340,4 K€, l'extension nord des Châtelets pour 139,8 K€, l'espace aéroportuaire de Trémuson pour 4,3 K€ et Carrefour 2 à Plourhan pour 1,9 K€.

- Des travaux d'aménagement à hauteur de 1,3 M€ qu
- zones Le Perray à Trégueux pour 999,4 K€, l'extension nord des Châtelets pour 249,6 K€, la Croix Denis/Boisillon à Trégueux pour 26,3 K€, le Vau Ballier à Plédran pour 10,5 K€ et la Colignière à Trémuson pour 8,8 K€.

> L'entretien et la requalification des Parcs d'Activités Economiques communautaires existants à hauteur de **83,8 K€** (voirie, jalonnement, panneaux,...).

> L'acquisition d'une **maquette 3D de Saint-Brieuc Armor Agglomération avec son logiciel de simulation pour 13,4 K€** (DC-348-2017). Le solde de 16,1 K€ sera payé sur l'exercice 2018. Ce logiciel et sa maquette sont une aide à l'étude et l'aménagement des villes et des territoires en vue de valoriser les atouts économiques de l'agglomération.

> Une participation de **62,5 K€** auprès du syndicat Mixte du Grand Légué pour la réalisation **d'études dans le cadre de la construction du 4^{ième} quai** (DB-70-2014 Saint-Brieuc Agglomération).

> **733,2 K€ ont été investis sur le budget annexe « Gestion Immobilière »** dont 317,5 K€ pour l'opération Quai Armez, et 21,5 K€ pour les bâtiments Cap Entreprises.

L'opération Quai Armez réalisée par l'intermédiaire de la Société Publique Locale « Baie d'Armor Aménagement » consiste en la requalification d'un site au légué dans l'optique de louer ou de vendre des locaux réhabilités aux entreprises qui sont à dominante nautique.

A noter, suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017, une dépense exceptionnelle de 387,3 K€ dans le cadre du transfert des bâtiments du Golf et du Pole Nautique du budget Gestion Immobilière d'Entreprises aux budgets annexes Golf et Pole Nautique.

- **Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2,9 M€** dont :

> **337,8 K€ de cessions de terrains aménagés** ont été réalisées dans le budget annexes Zones d'activité économiques dont : 161,2 K€ sur la zone Kertugal 2 à Saint-Quay Portrieux, 68,8 K€ sur la zone Extension Nord des Châtelets, 64,8 K€ sur la zone La Colignière à Trémuson, 25,4 K€ sur la zone Devant de la Lande à Lantic, 14,9 K€ sur la zone Ville Robert à Binic-Etables et 2,5 K€ sur la zone Le Perray à Trégueux.

> **55,7 K€ de subventions d'investissement** sur le budget annexe GIE correspondant à une aide du Conseil Régional dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région pour l'opération du Quai Armez dont l'objectif est la requalification d'un site au légué dans l'optique de louer ou de vendre des locaux réhabilités aux entreprises qui sont à dominante nautique.

> **2,5 M€** de recettes exceptionnelles sur le budget annexe GIE pour le **transfert des bâtiments du Golf et du Pole Nautique** aux budgets annexes Golf et Pole Nautique.

B - ENSEIGNEMENT – RECHERCHE - INNOVATION

MONTANT DEPENSES = 1,81 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,24 M€	INVESTISSEMENT = 0,57 M€

Au vu du développement de l'Enseignement Supérieur sur le territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 2 mars 2017 (DB-097-2017) l'élaboration d'un schéma local de l'Enseignement Supérieur et de Recherche afin de définir des objectifs de développement en matière d'offres de formations, d'équipements et de conditions de vie étudiante. Celui-ci est réalisé en complémentarité du Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ce travail qui se poursuit en 2018 s'est d'ores et déjà traduit par le vote lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 d'un cadre stratégique de développement économique 2018-2024 co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire (DB-381-2017).

1. Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'**Enseignement Supérieur** s'élèvent à **601,7 K€**. Hormis 45,3 K€ de charges de personnel, elles comprennent entre autre :

- 487,5 K€ de contribution au SGPU.
- 35 K€ de subvention de fonctionnement au CNAM.
- 23 K€ de subventions pour l'animation de la vie étudiante.
- 1 K€ de cotisation à l'Association des Villes Universitaires de France.
- 3,3 K€ pour l'organisation du colloque de l'AVUF à Saint Brieuc.
- 6,5 K€ dans le cadre de l'élaboration d'un schéma local de l'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Au titre de l'économie, les dépenses dans le cadre du **Fonds Recherche Innovation** s'élèvent à **636,5 K€**. Celui-ci a été créé par Saint-Brieuc Agglomération en 2014 (DB-077-2014) et se décline en 5 axes dont la vocation est d'aider les entreprises à se préparer aux mutations technologiques et d'anticiper les marchés de demain :

- Renforcer l'expertise et le partage de l'innovation
- Développer le potentiel de Recherche
- Détecter et accompagner l'innovation
- Créer un effet levier qui déclenche le processus d'innovation
- Inciter le maillage des projets étudiants avec les entreprises

En 2017, les principales dépenses concernent la participation au syndicat mixte de la technopole à hauteur de 270 K€, le financement de diverses thèses pour 199 K€, une subvention à Zoopole Développement à hauteur de 139,7 K€.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé les responsabilités des Régions et des Intercommunalités en matière économique. Appliquant cette loi et l'instruction gouvernementale du 22 décembre 2015, le Département se retire de cette compétence. Le Syndicat Mixte de la Technopole constitué à parité du Département et de Saint-Brieuc Armor Agglomération a donc été dissout au 31/12/2017 (DB-396-2017) et ses missions et son patrimoine ont été transférés au 01/01/2018 à l'agglomération.

2. Investissement

Les dépenses réelles d'investissement au titre de l'**Enseignement Supérieur** s'élèvent à **300 K€** et concerne une subvention versée au syndicat du pôle universitaire dans le cadre de la réalisation du restaurant universitaire. Ce projet est inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (DB-080-2017).

Les dépenses dans le cadre du **Fonds Recherche Innovation** s'élèvent à **268,8 K€** dont le projet Elephans pour 85 K€, ID Composite pour 50 K€, Matecom pour 27 K€, Sophie Stick et ondes pour 25,7 K€, Starcom pour 15 K€, MEfecox pour 15 K€, Uniporc Ouest pour 12 K€,...

A noter que ses dépenses s'inscrivent principalement dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 qui prévoit sur la période 6,6 M€ de projets dont 952 K€ de participation financière totale de SBAA (DB-155-2015).

C - TOURISME

MONTANT DEPENSES = 2,75 M€

FONCTIONNEMENT = 1,46 M€

INVESTISSEMENT = 1,29 M€

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite NOTRe, renforce significativement les champs de compétences de plein droit dévolues, notamment, aux Communautés d'Agglomération, particulièrement en matière de Tourisme, et traduite dans les dispositions du nouvel article L 134-2 du Code du Tourisme.

Les Communautés deviennent de plein droit compétentes, dès le 1^{er} janvier 2017, en matière de « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ».

Ainsi, dans le cadre de l'élargissement et du transfert de la compétence tourisme à l'intercommunalité :

- L'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc est devenu office siège de l'agglomération intégrant l'office associatif de Quintin qui a évolué en un bureau d'information touristique (BIT). La subvention de l'agglomération versée au fonctionnement de l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc est consolidée pour couvrir les besoins en fonctionnement du BIT de Quintin ;
- L'Office de Tourisme de Binic Etables sur Mer devient communautaire mais a conservé une structure juridique distincte sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). A ce titre, Saint-Brieuc Armor Agglomération verse une subvention de fonctionnement ;
- En revanche, la compétence tourisme reste communale sur la Commune de Saint-Quay-Portrieux suite à la décision prise par le Conseil municipal.

Lors du Conseil d'agglomération du 21 décembre 2017, une nouvelle convention d'objectif a été signée entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et les offices de tourisme communautaires pour la période 2018-2020 (DB-465-2017).

- **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,46 M€**

Hormis 109 K€ de charges de personnel, les principales dépenses concernent :

> **Le développement de l'activité touristique** à hauteur de **1,16 M€** dont :

- 771 K€ de subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc dont 572 K€ de subvention annuelle et 199 K€ de taxe de séjour
- 201 K€ de subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme de Binic Etables sur Mer
- 96,6 K€ au Pays de Saint-Brieuc pour la Destination Saint-Brieuc Paimpol Les Caps dont 39,4 K€ concernant l'exercice 2016
- 47,5 K€ de subventions à des manifestations locales à vocation touristiques (coupe Florio, la foire aux poulains, le grand léjon,...)
- 46,3 K€ de dépenses diverses dont: 15 K€ pour la conception et l'impression du guide « Sortie en Sud Goëlo, 9 K€ pour la prise en charge de navettes pour le congrès Solidaires, 6 K€ de charges de copropriété de l'Office de tourisme, 4 K€ de réfection des locaux de l'accueil de l'Office, 4 K€ d'assurances, 3 K€ de frais de déplacements et de formation et 3 K€ de cotisations.

> Les dépenses liées à la **délégation de service public du Palais des Congrès** à hauteur de **78 K€** dont:

- 36,7 K€ de taxe foncière.
- 20,2 K€ auprès de la Ville de Saint-Brieuc conformément à une convention pour l'occupation des halls Kervizic et Rateau (DB-252-2015 Saint-Brieuc Agglomération). Cette dépense fait l'objet d'une refacturation à Saint-Brieuc Expo Congrès.
- 8,7 K€ d'entretien divers (toiture, onduteur,...)

- 7,5 K€ de maintenance incendie.
- 4,7 K€ de prestation de diffusion de contenus et veille du bon fonctionnement de l'écran extérieur de la salle Hermione.

> Les dépenses liées au **Grand Brézillet** à hauteur de **106 K€** dont:

- 81,2 K€ de taxes dont 7,2 K€ de taxe foncières et 74 K€ pour le solde de la taxe d'aménagement pour le hall 3.
- 13,1 K€ de surveillance du site de l'ancien centre de tri de La Poste.
- 8,6 K€ de dépenses d'entretien et de maintenance du site (fournitures, location de matériel, entretien des espaces verts,...).
- 2,3 K€ de frais d'assurance.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **281,2 K€** et comprennent principalement la taxe de séjour reversée à l'office de tourisme à hauteur de 207 K€ ainsi que la redevance versées par le délégataire Saint-Brieuc Expo Congrès à hauteur de 44,7 K€.

- **Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **1,29 M€**

915 K€ correspondent à une régularisation comptable des droits d'entrée versés en 2016 par le délégataire dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du Palais des Congrès et des Expositions.

En dehors de cette écriture comptable, les principales dépenses sont :

> Les dépenses liées à la **délégation de service public du Palais des Congrès** à hauteur de **110 K€** dont:

- 33,7 K€ pour des éclairages, (Hall Nicolas et Hall 3)
- 26,9 K€ de signalétique
- 25,5 K€ pour le terrassement dans le cadre de l'aménagement de la voie d'accès rue Pierre de Coubertin en lien avec la création du giratoire ;
- 23,5 K€ suite au DGD concernant les travaux du Parc des Congrès et des Expositions.

> Le **développement de l'activité touristique** à hauteur de **9,3 K€** dont 4,8 K€ pour l'acquisition d'un logiciel de suivi de la taxe de séjour, 2,5 K€ de mange-debout pour les diverses manifestations et 2 K€ de matériels informatiques.

> Les dépenses liées au **Grand Brézillet** à hauteur de **254,8 K€** dont les principales dépenses concernent:

- 196 K€ pour l'aménagement de la rue Pierre de Coubertin
- 77 K€ pour le paiement de Baie d'Armor Aménagement pour la construction du Hall 3
- 18 K€ pour des travaux d'espaces verts
- 10,5 K€ pour la finalisation du giratoire de brézillet (panneaux, éclairage,...).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **915,8 K€** et concernent des écritures de régularisation comptable dont 915 K€ concernent des droits d'entrée versés en 2016 par le délégataire dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du Palais des Congrès et des Expositions.

D – HABITAT ET LOGEMENT

MONTANT REALISE = 5,53 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,4 M€	INVESTISSEMENT = 4,13 M€

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est élaboré par un établissement public de Coopération intercommunale (EPCI) pour l'ensemble de ses communes membres. Il définit pour une durée au moins égale à 6 ans les objectifs, les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 9 février 2017 (DB-076-2017) l'élaboration d'un PLH 2018-2023 concernant ses 32 communes.

Dans l'attente du vote du nouveau PLH fin 2018, les actions de Saint-Brieuc Armor Agglomération en 2017 s'inscrivent dans la mise en œuvre du PLH actuel et intègrent également l'évolution territoriale avec la reprise d'actions existantes et l'engagement de nouvelles actions.

1. HABITAT ET LOGEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 900,3 K€

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- **Rénovation** pour **210,9 K€** qui comprend différents dispositifs pour l'accompagnement des propriétaires privés à la rénovation de leur logement et/ou la mise en location de leur logement ainsi qu'une plateforme d'information et d'accompagnement.

Ce montant comprend le suivi et l'animation des opérations PIG pour 115,3 K€, la cotisation à Soliha Habitat Territoires Ouest pour 9,2 K€, les dépenses liées au Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) pour 4,5 K€ ainsi que des subventions versées à l'ALEC sur l'accompagnement au programme RENOVIATION et la lutte contre la précarité énergétique pour 81,8 K€.

Une plateforme locale de la rénovation de l'habitat « Rénovation » a été votée au conseil d'agglomération du 1^{er} décembre 2016 (DB-286-2016) pour 3 ans (2017-2019) pour permettre une porte d'entrée unique pour les ménages ainsi qu'un accompagnement technique et financier (DB-120-2017).

A noter que Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 pour 4 ans (2018-2021). Cette nouvelle opération a pour objectif d'accompagner 1340 propriétaires privés éligibles aux aides de l'ANAH pour réaliser des travaux dans leurs logements.

- Des **charges de personnel** à hauteur de **343 K€**.
- **Des cotisations et subventions** prévues à hauteur de **200,9 K€** la ville de Saint Brieuc pour le Trait d'Union pour 15 K€, Sillage pour 55 K€, Creha Ouest pour 8,1 K€, le Conseil Départemental pour 90,5 K€ (FSL), l'ADIL 22 pour 28 K€, Clameur pour 3,6 K€ et le Club Décentralisation de l'Habitat pour 600€.

- Des **études** à hauteur de **70,4 K€** dont 22,3 K€ pour la poursuite 2023 (PLH 4) et 31,5 K€ pour l'OPAH RU.
- Une mission confiée à B2A pour la **requalification du foncier** pour **63,7 K€**.
- Des **dépenses diverses** pour **11,2 K€** dont 4,6 K€ de locations/réceptions (Rencontres Territoriales de l'Habitat, Salon de l'Habitat,...), 1,6 K€ de fournitures, 1,7 K€ d'impôts et taxes dans le cadre du portage foncier et 1,1 K€ de frais de déplacements.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 173,5 €

Les principales recettes de fonctionnement sont des recettes annexes liées aux rétrocessions de terrains dans le cadre du portage foncier pour 120,2 K€ et des recettes de l'Etat et de la Région dans le cadre de Rénovation pour 53,3 K€.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4,09 M€

Les dépenses d'investissement comprennent :

Aides en faveur du parc public : 2,57 M€

- **884,4 K€** dans le cadre de la **délégation des aides à la pierre de l'Etat** (ANAH). Cette délégation pour 2012-2017 (DB-054-2012) a été prolongée d'un an (DB-400-2017). Elles concernent l'ensemble du territoire de l'agglomération. Les recettes perçues par l'agglomération sont de 770 K€ car le coût est supporté par l'Etat. Ces aides sont accordées par l'agglomération dans le respect des objectifs établis avec l'Etat.
- **244,3 K€** au titre de la **requalification du parc public social**, du renouvellement urbain. Le renouvellement du parc HLM est un enjeu considérable du territoire. L'agglomération participe aux côtés des autres partenaires (ANRU, Etat, Conseil régional, Conseil Départemental, communes,...) au financement des travaux effectués par les bailleurs sociaux.
- **1,44 M€** au titre de la **construction de logements locatifs sociaux** dans le cadre du PLH 3 et qui concernent le territoire de Saint-Brieuc Agglomération. L'ensemble du territoire de l'agglomération sera concerné dans le cadre du PLH qui est en cours d'élaboration.

Aides en faveur du parc privé (Rénovation): 859,4 K€

- **548,5K€** de subventions ont été versées pour l'aide à **l'accession sociale à la propriété**.
- **310,9 K€** de subventions ont été versées au titre de **l'amélioration du parc privé**.

Portage foncier habitat: 664 K€

Le portage foncier correspond à l'acquisition de terrains programmée dans le cadre de la politique de portage foncier pour l'habitat (Tregueux 319 K€, Pordic 231,6 K€,...). L'intervention de Saint-Brieuc Armor Agglomération est complémentaire à celle de l'Etablissement Public Foncier Régional. 73,8 K€ de recettes ont été réalisées en 2017 pour les ventes de terrain dans le cadre du portage foncier.

Les rétrocessions de terrains dans le cadre du portage foncier s'élèvent à 1,49 M€ pour l'exercice 2017.

2. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : 543,1 K€

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **508,5 K€**

Saint-Brieuc Armor Agglomération assure la gestion des 8 aires d'accueil et des emplacements famille ainsi qu'une aire de grands passages. L'agglomération est amenée aussi à mettre en place des stationnements spontanés en cas de saturation des aires d'accueil.

En 2017, le taux d'occupation des aires d'accueil est de 78 %. Les principales dépenses sont :

- Les **frais de fonctionnement** des aires pour **118,2K€** (fluides, fournitures,...).
- Les **charges de personnel** pour **375,3 K€**.
- une subvention de **15 K€** à l'association **Itinérance** qui accompagne les familles séjournant dans l'agglomération.

Les charges 2017 ne comprennent pas le **projet social intercommunal** (DB-067-2014 Saint-Brieuc Agglomération) qui n'a pas donné lieu à des traductions concrètes en 2017. Le projet social s'est traduit ces dernières années par des actions menées dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle notamment par la réalisation de chantiers éducatifs en direction des jeunes de 16 à 21 ans. Ces chantiers sont réalisés en partenariat avec les associations Itinérance, Beauvallon, la Mission Locale et Armor Emploi. Le projet social intercommunal est à nouveau prévu en 2018 avec une enveloppe de 5 K€.

- **Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 284,2 K€**

Elles comprennent entre autre:

- les redevances versées par les gens du voyage pour 111 K€
- une participation de la CAF pour la gestion des aires à hauteur de 163 K€
- des remboursements sur rémunération du personnel pour 8 K€

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 34,5 K€**

Les dépenses d'investissement se composent principalement de 33,7 K€ de travaux d'aménagement dont 29,2 K€ pour les aires d'accueil et 4,4 K€ pour l'aire de grands passage.

E – TRANSPORT ET DEPLACEMENT

MONTANT REALISE = 39,04 M€	
FONCTIONNEMENT = 16,54 M€	INVESTISSEMENT = 22,50 M€

Suite à la création de Saint-Brieuc Armor Agglomération au 01/01/2017, l'avenant 12 au contrat d'Obligation de Service Public a été voté en conseil d'agglomération du 01/06/2017 pour faire évoluer le réseau au 1^{er} septembre 2017 (DB-200-2017). Cet avenant est destiné à répondre à différents enjeux dont:

- La mise en place d'un service sur les 32 communes (ProxiTUB,...)
- L'extension du service MobiTUB aux 32 communes
- L'adaptation du réseau aux travaux liés à TEO (déviations,...)
- La participation à l'attractivité au Centre Ville de Saint-Brieuc (navette gratuite)
- La maîtrise des dépenses par la rationalisation des services (analyse de la billettique)



Avec l'arrivée de Bretagne Grande Vitesse courant 2017, le Pôle d'Echange Multimodal (PEM), la ligne de bus Transport Est-Ouest (TEO), la réussite de Roulibre, Saint Brieuc Armor Agglomération prépare l'avenir sur un mode durable où les alternatives à la voiture ont toutes leur place.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 16,54 M€.

Exception faite de quelques dépenses communes, les dépenses réelles d'exploitation sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports : le réseau des transports, le Plan de Déplacement Urbain, le Transport Est-Ouest et le Pôle d'Echange Multimodal.

- **15,22 M€**, ont été consacrés **au réseau des transports**. La dépense principale concerne la rémunération de l'exploitant pour 14,7 M€. L'avenant 12 au contrat d'Obligation de Service Public du Conseil d'agglomération du 01/06/2017 a dans ses objectifs la maîtrise de cette dépense représentant 96,8% des dépenses d'exploitation du réseau des transports. La rémunération forfaitaire s'élèvent à 13,1 M€ tandis que la rémunération additionnelle s'élèvent à 1,6 M€ (frais de gestion de la régie, frais de gestion du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs, la démarche qualité, la gestion du mobilier,...). Les autres dépenses significatives concernent les lignes interurbaines pour 188 K€, le service de transports à la demande géré par le syndicat Trans'Com pour 72,3 K€, les demandes de remboursements au niveau du versement transport pour 73,4 K€, les participations aux transports des élèves (abonnements Tibus et ASR) pour 23,5 K€, des locations immobilières pour 24,3 K€, les frais de la navette liée aux travaux de la passerelle pour 16,6 K€ ainsi que diverses cotisations pour 15,3 K€. A noter la mise en place courant 2017 d'un partenariat avec la région pour financer le fonctionnement de l'espace KorriGo situé dans le nouvel espace voyageur de la gare SNCF pour 28,2 K€ (DB-282-2016).

Le syndicat Trans'Com a été dissout au 1^{er} septembre 2017. Les transports sur les territoires de Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4 est assurée depuis par Baie d'Armor Transport.

- **99 K€**, ont été consacrés **au PDU** dont les principales dépenses sont liées à Rou'Libre pour 49,5 K€, à l'entretien de mobilier urbain en accessibilité PMR pour 27,4 K€, à une étude dans le cadre d'un appel à projet jeunesse pour le développement de la mobilité des jeunes en milieu rural pour 4,7 K€ (DB-151-2016) ainsi qu'à des dépenses liées aux réunions de concertation dans le cadre de la révision du PDU pour 10,6 K€ (DB-036-2016).



Au 31/12/2017, le service met à la disposition du public 104 unités comprenant 18 vélos standards, 82 vélos à assistance électrique, 3 vélos enfants et 1 tandem.

- **66 K€** ont été consacrés **à TEO**, principalement pour des frais de communication à hauteur de 21,8 K€, des indemnités versées au riverains pour un montant total de 19,5 K€, des frais de location de parc de stationnement pour les riverains pendant les travaux de réseaux pour 9 K€, des frais d'assistance juridique pour 8,3 K€ ainsi que des frais d'experts comptables dans le cadre de l'indemnisation des riverains pour 3,7 K€.
- **98 K€** ont été consacrés **au PEM**, principalement pour des frais de communication à hauteur de 80,4 K€, des indemnités versées aux riverains pour un montant total de 14,3 K€, des frais d'assistance juridique pour 1,6 K€ ainsi que des frais d'experts comptables dans le cadre de l'indemnisation des riverains pour 1 K€.
- **1,05 M€** seront consacrés **aux dépenses communes** des 4 composantes du budget annexe transports dont 850 K€ concernant les frais de personnels et 165,3 K€ liés au paiement des intérêts d'emprunts.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 19,9 M€.

- **19,74 M€** de recettes dans le cadre du **réseau des transports** :
 - Les **recettes voyageurs** s'élèvent à **3,1 M€** en 2017. Elles correspondent aux recettes commerciales TUB, Taxitub et Mobitub. Les « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources) représentent 542 K€ en 2017. Les recettes voyageurs bénéficient en 2017 entre autre de la dynamique de la revalorisation tarifaire prenant effet au 1^{er} septembre 2016 (DB-152-2016).
 - Le **Versement Transport** s'élève à **15,98 M€** en 2017. Il est acquitté par les employeurs publics ou privés qui emploient onze salariés et plus. Conformément à la délibération DB-155-2017, il est de 1,60% pour le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération et nul pour le reste du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui bénéficie d'une exonération pour 2017 et 2018 avant une montée en puissance du taux de 2019 à 2022 (au BP 2017, dans l'attente de la décision du Conseil d'agglomération, le versement transport avait été estimé avec une exonération de 6 mois). L'Etat s'est engagé à compenser le manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au VT. Cette compensation estimée à 222 K€ pour 2017 n'a été versée qu'en avril 2018.
 - Les **dotations et participations**, notamment la dotation générale de décentralisation versée par le Conseil Départemental et l'Etat s'élèvent à **637,4 K€** pour 2017. La

participation de la région de 226 K€ sera perçue sur l'e de la compétence relative aux transports non rurbains et scolaires non urbains à la région au 01/09/2018 et en raison de la création de Saint-Brieuc Armor Agglomération au 01/01/2017, ces dotations ont fait l'objet d'une convention transitoire (DB-269-2017).

- Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **9,7 K€** (amendes TUB,...).
- **65,7 K€** de recettes dans le cadre du **PDU** dont des redevances abris-bus pour 45 K€ et des recettes Rou'libre pour 20 K€.
- **88,6 K€** de **recettes communes** aux 4 composantes du budget annexe transports dont 87,6 K€ liés à la convention de partenariat avec la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du pôle aménagement urbain pour l'année 2016 (mise à disposition de personnel à la mairie de Saint-Brieuc,...).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 22,5 M€.

- **1,76 M€** ont été consacrés au **réseau des transports** :
 - **806,1 K€** pour la construction du **grand dépôt de bus** principalement pour des travaux de terrassement et des honoraires de maîtrise d'œuvre.
 - **961,1 K€** pour les **autres dépenses**. Les dépenses principales concernent l'acquisition de trois bus neufs pour la somme de 766,4 K€, l'achat d'un minibus d'occasion pour l'exploitation du nouveau service de Navette en Centre-Ville et sa vidéo-protection pour 52 K€, le rachat de mobilier urbain à hauteur de 24,7 K€, du matériel informatique pour le service Proxitub à hauteur de 26 K€ et le renouvellement de matériels pour le dépôt bus à hauteur de 23 K€. A noter que 35,5 K€ correspondent à une régularisation d'écritures comptables.
- **452,3 K€** ont été consacrés au **PDU** principalement pour la révision du PDU à hauteur de 50,4 K€ (DB-036-2016), le Schéma Directeur Cyclable pour 41,2 K€, des travaux tels que la mise en accessibilité du réseau pour 305,6 K€, des équipements pour les vélos à hauteur de 15 K€ (abris vélo collectif sur la commune de Trégueux et voie verte de la vallée du Goëlo) et pour l'achat de 15 Vélos à Assistance Electrique pour 14,4 K€ pour Rou'Libre et des subventions à destinations des particuliers pour l'acquisition de VAE pour 9,6 K€. Au 31 décembre 2017, 30 ménages ont été bénéficiaires de cette aide.



Au 31 décembre 2017, ce sont plus de 510 arrêts qui ont été rendus accessibles sur un total de 750

- **2,34 M€** ont été consacrés à **TEO** principalement pour des travaux de 1,63 M€ ainsi qu'une subvention d'équipement versée à la ville De Saint-Brieuc pour l'éclairage public de TEO Armor-Cité à hauteur de 355,8 K€. Le reste des dépenses se composent d'honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que de travaux préparatoires (études, relevés topographiques,...).
- **17,08 M€** ont été consacrés au **PEM** dont :
 - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à terme à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à hauteur de **8,76 M€** pour 2017. La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la passerelle, le parking en silo, le boulevard Carnot,... A noter que sur ce montant 385,5 K€ correspondent à une subvention du Conseil Départemental perçue par l'agglomération mais reversée à la ville en temps que maître d'ouvrage. Cette subvention découle du Contrat de Territoire où le Département prévoit un financement total du parking en silo à hauteur de 1,16 M€.
 - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **8,32 M€**. Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage et maître d'œuvre s'élèvent à 162,6 K€ en 2017 (la maison du vélo, des dépenses transversales,...). Par ailleurs, l'agglomération apporte 8,15 M€ de subventions d'équipements sur des projets de partenaires tels que Réseau Ferré de France pour des travaux sur les quais, la SNCF pour la rénovation du bâtiment voyageurs et la ville de Saint-Brieuc pour des projets tels que la passerelle et le parking en silos.



- **854,1 K€** de **dépenses communes** aux 4 composantes du budget annexe transport et concernent le remboursement du capital pour 510,9 K€ ainsi que des avances auprès des entreprises dans le cadre des travaux d'investissements pour 343,2 K€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 23,6 M€.

- **1,33 M€** de recette pour le **réseau des transports** dont 1,3M€ pour le remboursement d'une avance en compte courant d'associés à la SPL Baie d'Armor Transports versée en 2016 en raison de la création de Saint-Brieuc Armor Agglomération (DB-236-2016) et 29,6 K€ de régularisation d'écritures comptables.
- **1,79 M€** de recettes dans le cadre de **TEO** dont une subvention de 975 K€ de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France et 816,2 K€ de FCTVA liés aux investissements hors du champ de la TVA.
- **12,29 M€** de recettes dans le cadre du **PEM**. Sur ce montant 11,9 K€ correspondent au remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique. Par ailleurs, 385,5 K€ correspondent à une subvention du Conseil Départemental perçue par l'agglomération pour le compte de la ville de Saint-Brieuc et

qui lui est reversées en dépenses d'investissement. Cette Contrat de Territoire où le Département prévoit un financement total du parking en silo à hauteur de 1,16 M€.

- **8,17 M€** de **recettes communes** qui correspondent à un emprunt de 8 M€ pour équilibrer les dépenses d'investissement ainsi qu'au remboursement d'avances auprès des entreprises dans le cadre des travaux d'investissements pour 177,6 K€.

F - EQUIPEMENTS ET DEVELOPPEMENT CULTURELS

MONTANT REALISE = 2,33 M€	
FONCTIONNEMENT = 2,08 M€	INVESTISSEMENT = 0,25 M€

Au travers de son compte administratif, Saint-Brieuc Armor Agglomération affiche sa volonté de développer les pratiques culturelles, artistiques, démocratiser l'accès à la culture et promouvoir la diversité culturelle.

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place pour y parvenir sont les suivantes :

- ✓ Gérer une Maison des Cultures de Bretagne, tête de réseau pour le territoire et les initiatives de tous les acteurs en la matière.
- ✓ Elargir et coordonner l'action culturelle de l'Agglomération en mettant en réseau les acteurs, les structures et les équipements et en initiant des projets collectifs, concertés et structurants.
- ✓ Accompagner et soutenir la création et la diffusion artistique et la présence des artistes sur le territoire dans des domaines artistiques variés.
- ✓ Développer de nouveaux champs culturels (patrimoine, arts visuels, culture bretonne,...)
- ✓ Gérer le 7 Bis et Cies
- ✓ Initier des actions autour des arts visuels à la Maison de l'agglomération.

L'exercice 2017 s'inscrit dans une transition de la politique culturelle dans l'attente de l'élaboration et du vote d'un Schéma de Développement Culturel et Sportif qui définira les orientations de la nouvelle agglomération.

En dehors de 172 K€ de dépenses communes à la culture, les dépenses se répartissent ainsi :

1) Tir Ar Vro – L'OTE - Maison des cultures de Bretagne : 57,3 K€

L'association Telenn, fédération des associations de cultures bretonnes du Pays de Saint-Brieuc qui anime plus de 24 associations regroupant 2000 adhérents environ, dans les domaines de l'éducation la danse, musique, langues bretonnes, sport, arts...

Une convention d'objectifs et de moyens triennale (2016-2018) a été signée auprès de la fédération Ti Ar Vro/Telenn qui occupe le site pour contribuer au développement des cultures de Bretagne (DB-281-2015).

Les dépenses de **fonctionnement** représentent **32,1 K€**. Les principales dépenses concernent :

- 28,5 K€ de subventions versés à Telenn pour le poste de coordinateur, les frais d'exploitation du bâtiment et l'aide au projet culturel (DB-281-2015).
- 3,5 K€ de charges à caractère général dont 1,6 K€ de frais d'entretien et de maintenance du bâtiment et 1 K€ de taxe foncière.

Les dépenses d'**investissement** s'élèvent à **25,2K€** dont :

- 15K€ pour le 1% artistique qui était une obligation, suite au fil...
- 9,1 K€ pour le solde des marchés de travaux relatifs à la construction de l'équipement.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **56,2 K€** dont 56 K€ de solde de la subvention du Conseil Régional dans le cadre de la construction de Tir Ar Vro.

2) Ecole de musique : 334 K€

Le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été créé en 2007 entre les Communautés de Communes de Moncontour, Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté. Suite à la recomposition territoriale, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer se sont substituées aux 3 communautés de communes. Le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été dissout au 31 juillet 2017 (DB-264-2017). Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce depuis le 1^{er} août 2017 cette compétence de manière territorialisée sur les 14 communes du sud du territoire. L'intérêt communautaire a été voté au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 (DB-312-2017).

Les dépenses de **fonctionnement** représentent **315,1 K€**. Les principales dépenses concernent :

- 125 K€ de subventions été versées au syndicat avant le rattachement de l'école de musique à l'agglomération au 1^{er} août 2017.
- 189,4 K€ de dépenses ont été réalisées suite au rattachement de l'école de musique à l'agglomération au 1^{er} août 2017 dont 179,3 K€ de charges de personnel et 10,1 K€ de charges à caractère général (5,2K€ de fluides, 1,9K€ de maintenance et d'entretien,...).

Les **recettes de fonctionnement** perçues suite au rattachement de l'école de musique à l'agglomération au 1^{er} août 2017 s'élèvent à **93,4 K€** dont 50 K€ de redevances et droits réglés par les familles ainsi que 40,8 K€ du Conseil départemental finançant le fonctionnement de l'école de musique dont les postes de musiciens.

En investissement, 18,8 K€ ont été dédiés pour le solde des marchés de travaux de réaménagement du bâtiment de Quintin.

3) Education enseignement artistique: 452 K€

Les intervenants musicaux mènent des actions dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement artistique. L'enseignement artistique constitue une action au cœur du projet et des ambitions culturelles de l'agglomération. Avec l'élargissement du territoire intercommunal, le rayon d'intervention des musiciens intervenants est en forte expansion.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **450,1 K€** dont 377,5 K€ de charges de personnel. Les dépenses principales concernent :

- 36 K€ de subventions dont 31 K€ pour l'accessibilité à la musique des enfants résidant sur des communes sans école de musique.
- 36,6 K€ ont été dédiés à la mise en œuvre des projets intercommunaux des musiciens intervenants (4,3 K€ pour les fournitures de petit équipement, 1,8 K€ à la réparation d'instruments, 20,1K€ pour la réalisation de projets pédagogiques dont un projet Lomir Ale et des interventions pédagogiques de Philippe Erard).

En **recettes**, Saint-Brieuc Armor Agglomération a perçu, en plus de la refacturation des salaires des musiciens intervenants s'élevant à 94,8 K€, une aide à l'emploi de la part du Conseil Départemental pour un montant de 28,6 K€.

En investissement, 2 K€ de dépenses ont été dédiés à l'acquisition de m

4) Lecture Publique : 292,1 K€

Les « médiathèques de la baie » est un réseau rassemblant les bibliothèques du territoire de Saint-Brieuc Agglomération. Ce réseau permet d'avoir un catalogue en ligne commun (livres, CD,...). Une seule carte et un seul abonnement permet d'avoir accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Dans l'attente de la réalisation d'un schéma de Lecture Publique courant 2018 en vue de définir les orientations de la nouvelle agglomération, les dépenses 2017 sont dans la continuité des dépenses de 2016 de Saint-Brieuc Agglomération.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **160 K€**. En dehors de 45,8 K€ de charges de personnel, les dépenses principales concernent :

- 104,7 K€ pour le fonctionnement du réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie et la réalisation d'actions visant à développer des projets intercommunaux.
- 9,5 K€ pour soutenir des manifestations intercommunales consacrées à la lecture publique.

Ces dépenses de fonctionnement prises en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération sont refacturées aux communes de l'ex territoire de SBA, au travers de la mise en place d'un fonds de concours à hauteur de 50 % (DB-280-2014 de Saint-Brieuc Agglomération).

En **recettes de fonctionnement**, Saint-Brieuc Armor Agglomération a donc perçu **93 K€** de fonds de concours auprès des communes du territoire de Saint-Brieuc Agglomération pour la participation aux frais de fonctionnement de l'exercice 2016.

En **investissement**, sur **132 K€ de dépenses**, 61,3 K€ ont été consacrés au solde de l'opération de mise en oeuvre du réseau informatique intercommunal des bibliothèques (matériels informatique, conversion, accompagnement, formation) et 70,6 K€ correspondent à des versements de fonds de concours aux communes.

En **recettes d'investissement**, Saint-Brieuc Armor Agglomération a perçu **243 K€** dont une subvention de la DRAC Bretagne de 55 K€ et un solde de participation aux investissements de 188 K€ des communes suite à l'achèvement du marché de déploiement du matériel informatique.

5) Spectacles vivants et arts visuels : 362,8 K€

Ce budget consacré aux spectacles vivants et arts visuels correspond au budget consolidé des quatre anciens EPCI. Il intègre l'organisation d'actions culturelles, des médiations jeune public et des événements intercommunaux.

Des subventions sont également prévues à destination des acteurs du spectacle vivant et des arts visuels.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **357 K€** dont :

- 258 K€ de subventions de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels avec lesquels l'Agglomération a tissé des partenariats (Art Rock,...). L'ensemble de ces interventions représentera également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle.
- 99 K€ de charges à caractère général dont 67,7 K€ de prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC pour le territoire de Quintin Communauté, 17,7 K€ pour l'organisation de manifestations, 4,9 K€ pour l'achat de places pour le festival Art-Rock

2017, 5,9 K€ pour le 7Bis&Cie dont la vocation est de soutenir artistique sur le territoire.

En investissement, 6,8 K€ ont été consacrés à l'acquisition de mobilier et à la remise aux normes de la logette extérieure pour le 7Bis&Cie.

6) Maison de la Baie : 379,9 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **361,8 K€**. En dehors de 284,3 K€ de charges de personnel, les dépenses principales concernent les fluides pour 16 K€, des frais de maintenance et d'entretien pour 17,2 K€, la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 16 K€ et des fournitures et de petits équipements pour 17 K€ (dont 9 K€ de produits pour la boutique).

En **recettes de fonctionnement**, Saint-Brieuc Armor Agglomération a perçu **94 K€** dont 70 K€ de billetterie, de vente de produits boutique et de location de studios mais également 24 K€ de subvention du Conseil Départemental.

En investissement, **18,1 K€** ont été dédiés pour des travaux ou des acquisitions :

- 10 K€ pour les travaux d'aménagement du sol de l'aire de jeux pour donner suite à un contrôle technique afin de respecter la réglementation en vigueur sur ce type de structure et sous peine de fermeture de l'aire (5,7 K€) et également la mise aux normes de l'ascenseur (5 K€).
- 4,5 K€ pour la maîtrise d'œuvre du projet de refonte de la scénographie des espaces 7 et 8
- 2,7 K€ pour des acquisitions de matériel (longue vue, banquette pour un studio,...).

7) Musée de la Briqueterie : 280,5 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **234,8 K€**. En dehors de 137,1 K€ de charges de personnel, les dépenses principales concernent les fluides pour 11 K€, des frais de maintenance et d'entretien pour 17 K€, la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 48 K€, des fournitures et de petits équipements pour 11,5 K€ et des frais de télécommunications pour 3,8 K€. En **recettes de fonctionnement**, Saint-Brieuc Armor Agglomération a perçu **53,8 K€** dont 48,8 K€ d'entrées et 5K€ de subvention de la part du Conseil Départemental, pour le Festival de la Baie des Sons.

En investissement, **45,7 K€** ont été dédiés à des travaux dont :

- 41,3 K€ pour la réalisation d'un carport pour le stockage des véhicules de collection géré par l'association du Petit Train

4,1 K€ de travaux dans le cadre de l'AD'AP (Accessibilité PMR) pour la mise en conformité PMR.

G - EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

MONTANT REALISE = 16,18 M€	
FONCTIONNEMENT = 9,47 M€	INVESTISSEMENT = 6,71 M€

Suite à la fusion des EPCI au 01/01/2017, l'exercice 2017 s'inscrit dans une transition de la politique culturelle et sportive dans l'attente de l'élaboration et du vote d'un Schéma de Développement Culturel et Sportif qui définira les orientations de la nouvelle agglomération.

A noter que l'exercice 2017 comptabilise une recette exceptionnelle ainsi qu'une dépense exceptionnelle de 2,32 M€ concernant la piscine Goëlys. Cette recette est l'indemnisation de l'agglomération dans le cadre d'un contentieux et fait l'objet d'une provision pour la réalisation de travaux de remise en état des malfaçons prévus en 2020 au Plan Pluriannuel d'Investissement de l'agglomération.

En dehors de 201 K€ de dépenses communes à la politique sportive, les dépenses se répartissent ainsi :

1) La politique sportive d'intérêt communautaire : 265,1 K€

Les principales actions sont les suivantes :

- 155,3 K€ de subventions pour des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux, ou encore pour le sponsoring de jeunes sportifs issus des clubs du territoire inscrits sur la liste espoirs du ministère des Sports
- 65,7 K€ d'aides pour faciliter le transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires
- 38,6 K€ de dépenses pour l'organisation ou la participation à des événementiels sportifs. Saint-Brieuc Armor Agglomération organise des événements tel que le Trophée Multicoques et accompagne des événements constituant un enjeu du territoire tels que la Corrida de Langueux et l'Open Harmonie Mutuelle.

2) La Patinoire : 478,3 K€

35 606 entrées ont été comptabilisées à la Patinoire en 2017 contre 39 574 entrées en 2016.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **450,7 K€**. En dehors de 342,2 K€ de charges de personnel, les dépenses principales concernent les fluides pour 81 K€, des frais de maintenance et d'entretien pour 12 K€, des frais de gardiennage pour 9,3 K€, des fournitures et de petits équipements pour 9,2 K€ et des dépenses liées à des animations pour 1,7 K€ (Magie Party,...).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **168,9 K€** dont 163,6 K€ de billetterie et 4,4 K€ de reversement des distributeurs.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **27,6 K€** dont :

- 11 K€ pour la réalisation d'un ravalement du bâtiment et de la peinture des bardages
- 8 K€ pour la reprise de l'alimentation en eau de la chaufferie jusqu'aux blocs sanitaires
- 4 K€ pour du matériel scénique
- 4 K€ pour l'acquisition de patins à glace

3) Les Piscines : 7,39 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **7,16 M€**. En dehors de 3 M€ de charges de personnel, les dépenses principales concernent :

- 2,32 M€ de provisions correspondant au montant de l'indemnisation perçue par l'agglomération dans le cadre d'un contentieux sur la piscine Goëlys. Cette provision a pour objectif de financer les travaux de remise en état des malfaçons qui sont prévus en 2020 au Plan Pluriannuel d'Investissement de l'agglomération.
- 1,01 M€ pour les fluides dont 218 K€ d'eau. Ophéa représente 25,7 K€, Goëlys 9,7 K€ tandis que Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher représentent 182,6 K€. Ce dernier montant a été impacté par une fuite d'eau survenue en mars 2017 à Aquabaie mais aussi par l'augmentation des tarifs d'eau sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération. 798,6 K€ concerne le reste des fluides l'ensemble des sites (électricité, gaz, bois, réseau de chaleur) dont 100,7 K€ pour Ophéa, 103,2 K€ pour Goëlys et 594,7 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 492,3 K€ d'entretien et de maintenance dont 82,8 K€ pour Ophéa, 43,9 K€ pour Goëlys et 365,6 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. Ce dernier montant est majoré de +57 K€ car le contrat de maintenance de la piscine d'aquabaie a imposé un paiement d'avance de la période 2017/2019 sur l'exercice 2017.
- 104,5 K€ de fournitures et petits équipements dont 14,8 K€ pour Ophéa, 31,1 K€ pour Goëlys et 58,6 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 67,7 K€ de contrats dont le gardiennage/télésurveillance des sites pour 40,3 K€, les contrôles sanitaires pour 18,7 K€ et le nettoyage des locaux pour 8 K€. Ces dépenses représentent 7,6 K€ pour Ophéa, 6,4 K€ pour Goëlys et 53,7 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 53 K€ de frais d'assurances et de frais juridique suite à des contentieux dont 1,4 K€ pour Ophéa, 34,5 K€ pour Goëlys et 17,1 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **4,1 M€** dont :

- 2,37 M€ de remboursement d'assurances et d'indemnisation de contentieux. Ce montant est exceptionnellement élevé en 2017 du fait de l'indemnisation de l'agglomération à hauteur de 2,32 M€ dans le cadre d'un contentieux sur la piscine Goëlys. La provision réalisée pour le même montant permet de réserver les fonds pour le financement des investissements qui sont programmés en 2020.
- 1,72 M€ de billetterie dont 309,5 K€ pour Ophéa, 437,8 K€ pour Goëlys et 975,3 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **232,8 K€** dont :

- Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher pour 158,6 K€ : 98 K€ dans le cadre de l'opération relooking pour la piscine Aquabaie (accessibilité PMR, portillon et garde-corps au pentaglis, ...), 40,8 K€ pour l'acquisition de matériels (robot de nettoyage, aquabikes, ...) et 19 K€ de travaux (local produits dangereux, carrelage et ascenseur).
- Ophéa pour 56,4 K€ dont l'installation de nouvelles portes d'entrée pour 17 K€, le remplacement de serrures pour 13 K€, l'installation d'une ligne de vie pour 7,5 K€, la réalisation d'un ravalement pour 5,7 K€ et le remplacement de l'alarme incendie pour 2 K€.
- Goëlys pour 17 K€ dont 6,5 K€ pour des travaux d'étanchéité et de renforcement sur le toboggan, 3,5 K€ pour le circulateur du chauffage collectif, 3 K€ pour le remplacement des sèches-cheveux et 1,2 K€ pour un poêle sauna.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **34,6 K€** et concernent des subventions d'investissement du Syndicat Départemental d'Electricité pour Goëlys à hauteur de 32,3 K€ et Ophéa à hauteur de 2,3 K€ (redistribution CCE).

4) L'Hippodrome : 462,2 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **183,8 K€** dont 49,9 K€ de charges à caractère général, 79,8 K€ de charges de personnel, 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-283-2017) et 46 K€ de remboursement des intérêts de 2 emprunts.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **330,8 K€** dont 112,8 K€ de loyer de la Société des Courses, 17,7 K€ de prélèvement sur les paris hippiques perçu par l'agglomération et 10 K€ de redevance annuelle fixe des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration.

A noter qu'on ne constate pas de recette liée à la part variable prévue dans le contrat pour l'exploitation de l'espace restauration.

La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal s'élève à 188,3 K€. En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **136,5 K€** dont 129,4 K€ de travaux d'aménagement de la descente de l'hippodrome, 4,1 K€ de pour l'acquisition de matériels (gyrobroyeur,...), et 3 K€ pour la finalisation de la construction de l'Espace d'accueil et de restauration.

Le remboursement du capital des 2 emprunts dont principalement l'emprunt réalisé dans le cadre de la construction de l'Espace d'accueil et de restauration contracté en décembre 2014 s'élève à 141,9 K€.

5) Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur : 2,61 M€

Le coût global de l'opération de construction du stade couvert d'athlétisme s'élève à 14,545 M€ (DB-243-2013 de Saint-Brieuc Agglomération).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **2,61 M€** pour les travaux de construction du futur stade couvert d'athlétisme. La livraison de ce futur équipement communautaire est prévue fin 2018.

Une problématique de terrain ajoutée à une problématique d'abattage d'arbres a retardé le début des travaux de 3 mois décalant d'autant les premières situations de travaux.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **1,7 M€** et correspondent à des subventions d'investissement perçues en fonction de l'avancée des travaux (1,1 M€ du département et 644 K€ de la région).



6) Vélodrome – Station VTT – Piste de Roller : 6,1 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **6,1 K€** dont 5,1 K€ pour le site du Vélodrome. Ce montant correspond aux charges récurrentes d'entretien, de maintenance et de fournitures. Les

autres dépenses concernent principalement la station VTT pour 0,8 K€ p techniques et vestimentaires.

Il n'y a **pas de dépenses d'investissement** en 2017.

Des **recettes d'investissement** ont été perçues à hauteur de **144,5 K€** suite à la réalisation de la piste de roller sur le territoire du Sud-Goëlo : 100 K€ du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire et 44,5 K€ du Centre National pour le Développement du Sport. Le coût de la piste de roller inaugurée en 2014 a été de 404,7 K€.

7) Stade de Beach Volley : 4,2 K€

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **4,2 K€** pour une étude de sol.

Le projet estimé à 1,3 M€ est décalé sur l'exercice 2018 et la date de réception des travaux est prévue à mai 2020.

8) Salles de Sport Camille Claudel et La Closerie et Boulodrome La Vaillante : 853,9 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **17,6 K€** dont :

- 9,1 K€ pour la salle de sport de la Closerie (4,5 K€ de frais de nettoyage de la salle, 3,3 K€ de fluides,...)

- 8,2 K€ pour la salle de sport Camille Claudel (3,3 K€ de frais de nettoyage de la salle et 4,9 d'indemnité d'utilisation)

-0,2 K€ pour le boulodrome (fluides)

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **8,2 K€** et correspond à la facturation du Lycée Hotelier la Closerie pour l'utilisation de la salle.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **836,3 K€** pour la poursuite des travaux de réhabilitation de la salle de sport de la Closerie.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **183,5 K€** et correspondent à une subvention de la Région dans le cadre de la réhabilitation de la salle de sport de la Closerie.

9) Pole Nautique Sud Goëlo : 1,38 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **586,8 K€**.

Les **charges à caractère générale (127,7 K€)** portent principalement sur les fournitures et petits équipements de la flotte bateaux pour **41,8 K€**, de la maintenance **8 K€**, les assurances **10 K€**, les frais de contentieux **13,5 K€**, les cotisations **13 K€**, la coupe de Bretagne 2017 pour **1,5 K€**.

Les autres dépenses concernent les charges de personnel pour **382,6 K€** et les charges financières pour **76,5 K€**.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **774 K€**.

Elles comprennent principalement les produits liés aux cotisations, stage, régates, location de matériel, licences et facturation aux scolaires et groupes pour **232,7 K€**.

Des produits exceptionnels ont été versés pour **406 K€** dont 366 K€ de subvention du budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération et 39,7 K€ perçus pour le contentieux de la base nautique de Binic.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **795,6 K€** et portent principalement sur l'opération de transfert du bâtiment du Pôle Nautique pour 671,5 K€, le renouvellement de la flotte (catamarans, voiles, moteurs...) pour 47,9 K€ et du matériel de transport pour 20,6 K€. Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 55,6 K€.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **879,5 K€** dont 600 K€ de subventions pour les sites de Saint-Quay Portrieux et Binic et 279,5 K€ pour la réintégration des emprunts.

10) Golf Les Ajoncs d'Or : 2,53 M€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 603,6 K€.

Les charges à caractère générale (232 K€) portent principalement sur des fournitures pour **85,4 K€** et l'achat de marchandises pour **103,6 K€** suite à la mise en place de 2 contrats de dépôt-vente Pro Shop avec les sociétés Bretagne Clubmacking et Golf Action. Il est à noter que ces deux contrats donnent lieu à un reversement de commissions respectives à hauteur de 15 % et 10 %.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent les charges de personnel pour **344 K€**, les autres charges de gestion courante pour **4,2 K€** et enfin les charges financières pour **23,4 K€**.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 697,3 K€.

Elles comprennent principalement les prestations d'accès aux terrains et la location de voiturettes pour **519,8 K€**, les ventes Proshop pour **124,7 K€** et la location du Club House **9,2 K€**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,93 M€ et portent principalement sur le bâtiment du Club House pour **1,845 M€**. Des acquisitions de matériel (tondeuses, tronçonneuse, ramasse balles...) ont été réalisées pour **33 K€**, l'électrification du parking pour **3,7 K€** et des aménagements de terrain pour **1,3 K€**. Le remboursement du capital des emprunts s'élève à **46 K€**.

Les **recettes d'investissement s'élèvent à 1,55 M€** dont **148 K€** de subventions et **1,4 M€** d'emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MONTANT REALISE = 0,97 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,84 M€	INVESTISSEMENT = 0,13 M€

Saint-Brieuc Armor Agglomération mène une politique spécifique pour accompagner le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés et développe des actions pour favoriser l'emploi par l'insertion. Dans ce cadre, elle a voté lors du conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 la création d'une plateforme Insertion Sociale et Professionnelle élargie aux 32 communes pour la période 2018-2020. Elle a pour objectif de donner davantage de cohérence, de lisibilité et donc d'efficacité aux interventions autour de 5 axes :

- Repérage – Accueil, information, accompagnement de premier niveau
- Lever les freins à l'emploi
- En route vers l'emploi
- Appui à la création d'activité pour les publics en insertion sociale et professionnelle
- Actions spécifiques de cohésion sociale

- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,84 M€**

Les principales dépenses concernent :

- **371,7 K€ de dépenses de personnel.**

- **75,6 K€ de dépenses d'entretien et de fonctionnement de l'Espace Initiative Emploi et des ateliers du cœur** dont 11,8 K€ de nettoyage des locaux, 9,8 K€ de maintenance et d'entretien des locaux, 22,6 K€ de fluides, 4,7 K€ de taxe foncière, 8,2 K€ de frais informatique et de télécommunication, 6 K€ de fournitures diverses (alimentation,...), 3,3 K€ pour le solde de l'action « microcrédit personnel » de Saint-Brieuc Agglomération et 2,9 K€ pour l'action Déclic.

- **226,8 K€** représentent le montant des **adhésions** à la Mission Locale dédiée à l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans, le réseau SPEF Breton et la participation de Saint-Brieuc Armor Agglomération au Fonds d'Aide aux Jeunes.

- **159,4 K€ de subventions** ont été versés aux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi tels que Avant-premières, la Mission Locale, CIDEF, Rich'ess et la Cité des métiers.

Les **recettes de fonctionnement s'élèvent à 172,9 K€** et comprennent principalement les loyers et charges de l'Espace Initiatives Emploi pour 97,7 K€ et les loyers des Ateliers du Cœur pour 73,7 K€.

- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 132,5 K€**

Les travaux du bâtiment des Ateliers du Cœur achevés, les charges d'investissement comprennent principalement :

- **43,5 K€** pour le paiement du solde de la construction du **bâtiment des Ateliers du Cœur** sur la zone des Plaines Villes. Ce bâtiment dont le coût total est de 2,39 M€ à été inauguré le 29 novembre 2016.
- **7,5 K€** pour accompagner des projets, au titre de l'**investissement de croissance** octroyés aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique pour améliorer les conditions de travail et développer les activités proposées aux publics salariés qui y sont accueillis.

- **81,5 K€** de travaux à l'**Espace Initiative Emploi** pour améliorer public : revêtement de sol PVC sur l'ensemble de l'étage,...

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **28,7 K€** et concerne une subvention de l'état pour les panneaux photovoltaïques installés sur le bâtiment de l'EIE dans le cadre de la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte.

I - COHESION SOCIALE

MONTANT REALISE = 0,94 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,14 M€	INVESTISSEMENT = 0,80 M€

Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente pour les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Depuis 2007, Saint-Brieuc Agglomération s'est dotée d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) associant les acteurs de la prévention et de la sécurité.

➤ CISPD

Le CISPD est composé de trois collèges :

- Un collège d'élus désignés par le Président du CISPD.
- Un collège des représentants de l'Etat (Préfet, Procureur, Police, Gendarmerie, Justice, Education nationale, Conseil général...).
- Un collège de socio-professionnels (associations de prévention, associations jeunesse, bailleurs sociaux, transport...), confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le Président du CISPD.

Les thématiques des actions menées par le CISPD validées lors du comité de pilotage du 1^{ier} mars 2017 (DB-131-2017) sont :

- Le bien vivre ensemble sur l'espace public
- La prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- La prévention à l'égard des jeunes de 18-25 ans particulièrement exposés aux risques de délinquance
- La réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice
- La lutte contre la radicalisation

89,6 K€ ont été consacrés au CISPD en 2017, **outre les charges de personnel, les postes budgétaires sont les suivants :**

- **49,6 K€** en subventions pour **soutenir les associations** qui portent les actions sur ces différents sujets sur notre territoire (ADALEA, CIDFF, ADAJ, ANPAA,...).
- **16 K€** pour un financement partiel du poste d'**assistance sociale du commissariat** (DB-254-2017/DB-361-2017). Saint-Brieuc Armor Agglomération a été sollicitée par le Conseil Départemental pour participer au financement de ce poste placé au commissariat de Saint-Brieuc. L'objectif est de répondre aux besoins d'écoute et d'accompagnement des publics en détresse ou victimes d'infractions. L'action contribue à la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

➤ ACTION SOCIALE

Par délibération lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-397-2018), Saint-Brieuc Armor Agglomération a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action Sociale : « les services de maintien à domicile (aide à domicile, soins à domicile, portage des repas,

assistance administrative, homme toutes mains, téléalarme) pour les personnes de 60 ans ou les personnes en situation de handicap ou bénéficiant d'une prescription médicale, ou toute autre personne en faisant la demande, à l'ensemble du territoire de l'agglomération ».

Cette compétence sur les 32 communes est confiée par l'agglomération au Centre Intercommunal d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2018. Dans ce cadre une avance remboursable au **CIAS** a été effectuée sur l'exercice 2017 à hauteur de **800 K€** (DB-198-2018).

Saint-Brieuc Armor Agglomération a participé au fonctionnement du **GCSMS Baie d'Armor Groupement** créé en juillet 2013 jusqu'au 31 décembre 2017 à hauteur de **46,9 K€**. Celui-ci, pour répondre aux besoins des CCAS, avait pour vocation de proposer via une mutualisation de moyens des programmes d'action à destination des services d'aide à domicile. Il permettait ainsi aux services de professionnaliser leurs interventions, de réaliser des économies d'échelle, d'harmoniser les pratiques professionnelles à l'échelle du territoire et ainsi de tendre vers une équité de service rendu aux personnes âgées de l'Agglomération. Le coordinateur du GCSMS, agent de Saint-Brieuc Armor Agglomération, assurerait une partie de la gestion de leur activité donnant lieu à des remboursements de la part des CCAS.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le GCSMS est à présent lié au CIAS dans le cadre de missions redéfinies (portage des repas,...).

J - PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

MONTANT REALISE = 1,47 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,46 M€	INVESTISSEMENT = 12,5 K€

La politique petite enfance repose en premier lieu sur la gestion du Relais Parents Assistants Maternels compétence exercée par l'ensemble des EPCI préexistants à la fusion.

La politique Petite Enfance concerne également l'accueil collectif avec la gestion par les pôles de proximité de deux équipements considérés comme « Halte Garderie » : « La Farandole » à Quintin et « Potes & Potiron » à Binic - Etables-sur-Mer.

Enfin, **la politique enfance jeunesse** se traduit également par l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le pôle de proximité situé à Quintin.

Saint-Brieuc Armor Agglomération contribue également au financement du Syndicat de Lorge (augmentation des DAC communales à hauteur de 598 K€) qui exerce la politique petite enfance et enfance jeunesse pour les communes de Le Bodéo, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage et Saint Carreuc.

1 – La Politique Petite Enfance : 5,9 K€

La stratégie en matière d'organisation et de réponses apportées pour ce qui relève de l'accueil et de services pour la Petite Enfance a été déterminée dans le SIOP (Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance) adopté en 2015 pour la période 2015-2020 (DB-120-2015). Il s'intègre dans le cadre du schéma territorial des services aux familles et poursuit les objectifs fixés par la CNAF. C'est un outil référence pour les organismes comme la CAF et le Conseil Départemental qui accompagnent les porteurs de projets.

5,9 K€ ont été consacrés à des conférences à destination du grand public, à une conférence dans le cadre des Rencontres Territoriales Petite Enfance, à conventionnement avec la FEPEM dans le cadre de la mise en place d'une hotline juridique et à la mise en place d'atelier pour l'analyse des pratiques pour l'équipe RPAM (prestation auprès des animatrices du relais).

2 – Les relais Parents/Assistants maternels (RPAM) : 607,8 K€

Les relais Parents Assistants Maternels sont autorisés à fonctionner dans le cadre d'un agrément délivré par le conseil d'administration de la CAF pour une durée de 4 ans. Cet agrément se matérialise par une convention entre l'Agglomération et la CAF qui permet le versement de la prestation de service. Un Contrat de Projet RPAM spécifique a été signé avec la CAF (DB-259-2016) pour l'année 2017 le temps que la nouvelle agglomération élabore un Contrat de Projet RPAM 2018-2021. Celui-ci a été voté au conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 (DB-362-2017). Le Contrat de Projet RPAM 2018-2021 établit un diagnostic, des objectifs, un budget et un financement de la CAF.

Les relais Parents Assistants Maternels bénéficient aussi d'un financement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Voté pour 2017-2020 le 30 novembre 2017 (DB-398-2017), c'est un contrat d'objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et

des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Le Relais Parents Assistants maternels (RPAM) de l'agglomération est composé de 4 secteurs et 7 antennes et couvre les 32 communes. Il se veut être un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations et de documentations pour les parents et futurs parents, pour les assistants maternels et futurs assistants maternels. En 2017, l'équipe du RPAM regroupait 11 animatrices (9,45 ETP), une assistante et une coordinatrice qui encadre et coordonne leurs actions.

Un **budget global de 607,8 K€** est consacré aux relais Parents Assistants Maternels dont les principales dépenses sont :

- 548,8 K€ de frais de personnel
- 59 K€ de frais de fonctionnement du relais dont 31,4 K€ d'honoraires consacrés aux projets, 4,4 K€ de frais de télécommunications et 7,8 K€ de fournitures (livres, alimentation,...).

Les **recettes de fonctionnement 2018** s'élèvent à **412,1 K€** dont 407 K€ perçues de la CAF (contrat enfance jeunesse,...).

3 – Haltes-Garderies / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 620,5 K€

Par délibération du 30 novembre 2017 (DB-398-2017), Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté un Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Outre le CEJ, Les haltes-garderies et l'ALSH bénéficient dans le cadre d'une convention avec la CAF d'un financement "Prestation de Service" qui est une prise en charge tarifée d'une partie des coûts de fonctionnement des établissements. Les objectifs de ce financement de la CAF sont la mixité sociale, la réponse aux besoins des familles, le développement du multi-accueil et l'amélioration du taux d'occupation des structures d'accueil.

Halte garderie "La Farandole": 292 K€

La Farandole, située sur la commune de Quintin, accueille les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus, de façon occasionnelle, régulière ou urgente. L'équipement a une capacité d'accueil de 15 enfants et est ouvert le lundi de 13h à 18h et du mardi au vendredi de 8h à 18h. Il est animé par deux éducateurs de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et un agent petite enfance.

La Farandole fonctionne sur un mode halte garderie et remplit plusieurs missions :

- libérer les familles pour des rendez-vous ou des démarches de retour à l'emploi,
- rompre l'isolement des parents et des enfants gardés chez eux,
- préparation à la scolarisation,
- soutien à la parentalité,
- intervenant dans le cadre d'un accompagnement social organisé par la PMI et les services sociaux du conseil départemental,
- moyen de garde permanent pour les parents qui ont un besoin inférieur à 20h/semaine et qui ne trouvent pas de place chez les assistantes maternelles car elles veulent des plein temps

99 familles ont fréquenté le multi accueil en 2017.

Le taux d'occupation moyen sur l'année 2017 est de 75.16 %

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **285,7 K€** dont 249,6 K€ de charges de personnel et 36,1 K€ de charges de fonctionnement (19,2 K€ de fournitures, 16,4 K€ de services extérieurs et 526 € d'impôts et taxes).

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **181,8 K€** dont :

- 23,6 K€ de tarification des usagers
- 142,2 K€ de la CAF et la MSA dans le cadre de la Prestation de Service et du Contrat Enfance Jeunesse

Des **investissements** ont été réalisés à hauteur de **6,3 K€** pour l'aménagement de la pièce de vie.

Halte-garderie "Potes & Potiron" : 176 K€

La halte-garderie propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans qui est soit :

- un accueil occasionnel proposé aux familles qui peuvent réserver d'une semaine sur l'autre ou le jour même (imprévu, rendez-vous...)
- un accueil régulier qui implique la signature d'un contrat où les familles s'engagent sur un ou plusieurs mois

Depuis septembre 2014, la durée d'ouverture au public est de 35,5 heures avec une fermeture annuelle d'environ 4 semaines (3 semaines l'été et 1 semaine à Noël).

Le nombre d'enfants inscrits en 2017 étaient de 126.

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **170,5 K€** dont 142,8 K€ de charges de personnel et 27,7 K€ de charges de fonctionnement (8,6 K€ de fournitures et 19 K€ de services extérieurs). A noter que 7,8 K€ ont été consacrés à un contentieux sur la construction du bâtiment.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **85,8 K€** dont :

- 18 K€ de tarification des usagers
- 54,1 K€ de la CAF dans le cadre de la Prestation de Service. Ce financement impose une fréquentation approchant les 70% ainsi que le respect d'un coût horaire maximal.
- 13,6 K€ de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Des **dépenses d'investissements** ont été réalisés à hauteur de **5,4 K€** pour l'installation une structure de motricité.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **91 K€** et concernent le solde de la subvention de la Région (41 K€) et du Département (50 K€) dans le cadre de l'extension de la halte-garderie réalisée en 2014.

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : 152,5 K€

L'ALSH, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin est destiné à l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans.

L'ALSH pour l'accueil des enfants de 3 à 11 ans le mercredi ou lors des vacances représente un budget de 130 K€ et les activités proposées aux adolescents pendant les vacances représentent un budget de 20 K€.

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants le mercredi, les petites vacances scolaires et l'été. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité. L'objectif est de permettre aux enfants de s'épanouir tout en respectant des règles de vie préétablies. Les adolescents sont accueillis pendant les vacances scolaires et l'été des activités et camps de vacances leurs sont proposés.

Pendant les vacances, les enfants évoluent autour d'un thème en relation avec l'actualité et les intentions pédagogiques du centre. Dans un contexte de détente, les enfants appréhendent des sujets variés et développent leur création et leur imagination. Chaque semaine est programmée une sortie pédagogique à la journée, et à chaque fin de séjour : un temps fort pour valoriser les travaux et applications des enfants.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **151,7 K€** dont :

- 150,8 K€ de participation à la MJC qui assure la gestion des accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans et l'accueil des jeunes de 12 à 17 ans.
- 1 K€ de dépenses annexes de fonctionnement.

Un **investissement** de mobilier a été réalisé en 2017 pour **783 K€**.

2,7 K€ de **recettes de fonctionnement** de la CAF et la MSA sont attendues dans le cadre de la Prestation de Service et du Contrat Enfance Jeunesse.

4- PIA Jeunesse : 242,9 K€

Dans la continuité du projet initié en 2016 (DB-151-2016), l'appel à projet « projets innovants en faveur de la jeunesse » visant à favoriser l'émergence de politiques de jeunesse globales, intégrées et novatrices, se poursuit. Des cofinancements ont d'ores et déjà été obtenus et font l'objet d'un conventionnement entre Saint-Brieuc Agglomération et l'Anru. Si la plupart des actions ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage aggro, une petite partie relève de la direction de la prospective.

En 2017, le PIA Jeunesse représente **242,9 K€** en **dépenses de fonctionnement** contre **166,8 K€** en **recettes de fonctionnement**.

K – ENVIRONNEMENT

MONTANT REALISE = 58,44 M€		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
⇒ EAU POTABLE	8,20 M€	8,98 M€
⇒ ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ET INDIVIDUEL, RESEAU DE CHALEUR	5,96 M€	12,82 M€
⇒ EAUX PLUVIALES	0,43 M€	1,55 M€
⇒ ACTIONS ENVIRONNEMENTALES, AMENAGEMENT DES EAUX ET RESERVE NATURELLE DE LA BAIE	1,49 M€	0,01 M€
⇒ ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE, CHAUFFERIE BOIS	0,53 M€	0,06 M€
⇒ COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS	17,10 M€	1,30 M€

a) EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

- **1,9 M€** seront consacrés aux **eaux pluviales** dont 432 K€ en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement.
- **17,18 M€** représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'eau** dont 8,2 M€ en exploitation et 8,9 M€ en investissement. Ce budget correspond aux services des ex territoires de Saint-Brieuc Agglomération et du Sud Goëlo, les communes des territoires de Quintin communauté et CAP4 ayant conservé l'exercice de la compétence eau jusqu'au 31 décembre 2018. La gestion de la compétence est déléguée sur le territoire Sud Goëlo ainsi que sur 5 communes du territoire de Saint-Brieuc Agglomération (DSP dite Ex-SIVOM).
 - > Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à **8,2 M€** dont 25,6 K€ pour l'exercice de la compétence sur le territoire Sud Goëlo. Les charges à caractère général s'élèvent à 3,3 M€ dont 1,8 M€ de fournitures, 681,5 K€ de charges et services extérieurs et 784,5 K€ d'impôts et taxes. Les autres dépenses significatives concernent les charges de personnel pour 2,7 M€ (création de 3 postes en 2017), le reversement de la redevance pollution perçue auprès des abonnés à l'agence de l'eau pour 1,3 M€ et les charges financières qui correspondent au remboursement des intérêts des emprunts réalisés pour 666 K€.
 A noter qu'une étude estimée à 100 K€ dans le cadre de la fusion des EPCI et de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2019 prévue au BP 2017 est décalée sur l'exercice 2018.
 - > Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **14,12 M€** dont 710 K€ pour le territoire Sud Goëlo. Les ventes d'eau aux abonnés représentent 9,76 M€. Concernant le territoire de Saint-Brieuc Agglomération, une revalorisation tarifaire progressive a été actée par délibération pour la mise en place d'une tarification unifiée au 1^{er} janvier 2018 et l'accroissement des capacités de financement des projets d'investissement (DB-326-2014 de Saint-Brieuc Agglomération). Les autres recettes significatives sont les ventes d'eau en gros pour 2,29 M€ ainsi que la perception de redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable pour 1,5 M€.
 - > Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **8,98 M€** dont 270 K€ pour le territoire du Sud-Goëlo, 6,7 M€ pour le territoire de Saint-Brieuc Agglomération, 2 M€ pour le remboursement du capital de la dette et 16 K€ de remboursement d'acompte à l'Agence de l'Eau. En dehors des travaux de réseaux, on peut noter 1,34 M€ de travaux réalisés dans le cadre des projets structurants de Saint-Brieuc Armor Agglomération TEO et PEM, 366 K€ dans le cadre de la construction de la nouvelle usine d'eau potable, 88 K€

d'études, 115 K€ d'acquisition de matériels, 43 K€ de logiciel i travaux sur le Centre Technique de l'Eau.



- > Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **0,6 M€** dont 406 K€ de participation du budget annexe des Transports pour des travaux réalisés dans le cadre des projets structurants de Saint-Brieuc Armor Agglomération TEO et PEM.
- **18,7 M€** représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe assainissement** dont 5,9 M€ en exploitation et 12,8 M€ en investissement. Ce budget correspond aux services préexistants à la fusion à savoir : l'assainissement collectif sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération, l'assainissement collectif de zone sur le territoire de Centre Armor Puissance 4 et la compétence assainissement non collectif pour l'ensemble du territoire de la nouvelle Agglomération.
 - > Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à **5,9 M€**. Les dépenses d'exploitation du SPANC représentent 153,7 K€ dont 142,8 K€ de charges de personnel. Les charges à caractère général s'élèvent à 1,17 M€ (hors dépenses eaux pluviales) dont 644 K€ de fournitures, 968 K€ de charges et services extérieurs et 1 K€ d'impôts et taxes. Les autres dépenses significatives concernent les charges de personnel pour 2,67 M€ (création de 2 postes en 2017), les charges financières qui correspondent au remboursement des intérêts des emprunts réalisés pour 1,1 M€ ainsi que le reversement de la redevance pour la modernisation des réseaux perçue auprès des abonnés à l'Agence de l'Eau pour 866 K€. A noter qu'une étude estimée à 100 K€ dans le cadre de la fusion des EPCI et de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2019 prévue au BP 2017 est décalée sur l'exercice 2018.
 - > Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **9,2 M€**. Les recettes d'exploitation du SPANC représentent 101,8 K€. La redevance d'assainissement collectif représentent 7,34 M€ et les redevances d'assainissement non collectif représentent 76,5 K€. Concernant le territoire de Saint-Brieuc Agglomération, une revalorisation tarifaire progressive a été actée par délibération pour la mise en place d'une tarification unifiée au 1^{er} janvier 2018 et l'accroissement des capacités de financement des projets d'investissement (DB-326-2014 de Saint-Brieuc Agglomération). Les autres recettes significatives sont les travaux de branchements pour des nouveaux abonnés pour 604 K€, la perception de redevance pour la modernisation des réseaux perçue auprès des abonnés pour l'Agence de l'Eau à hauteur de 595 K€ ainsi que la participation annuelle des industriels du SIVOM pour 217 K€.

La participation 2017 de 432 K€ du budget principal au budget annexe assainissement pour couvrir les charges d'exploitation liées aux eaux pluviales sera réalisée sur l'exercice 2018. Retraité de cette participation, les recettes d'exploitation 2017 du budget annexe de l'assainissement s'élèvent à 9,7 K€.
 - > Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **12,8 M€** dont 23 K€ pour le SPANC, 9,7 M€ pour l'assainissement collectif, 3 M€ pour le remboursement du capital de la dette et 71,4 K€ de remboursement d'acompte à l'Agence de l'Eau. En dehors des travaux de réseaux, on peut noter 2 M€ de travaux réalisés dans le cadre des projets structurants de Saint-Brieuc Armor Agglomération TEO et PEM, 185 K€ d'études, 297 K€ d'acquisition

de matériels, 44 K€ de logiciel informatique et 44 K€ de travaux de l'Eau.

- > Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **1,85 M€** dont 973,2 K€ de participation du budget annexe des Transports pour des travaux réalisés dans le cadre des projets structurants de Saint-Brieuc Armor Agglomération TEO et PEM, 761,1 K€ de participations liées aux extensions de réseaux hors ou dans le cadre de conventions aménageurs et 63 K€ du budget principal pour des travaux sur la rue Monge à Saint-Brieuc.

B) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET AMENAGEMENT DES EAUX

I - Actions environnementales : 283,7 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **275,7 K€** dont 158,3 K€ de charges de personnel. Le reste soit 117,4 K€ sont des charges à caractère général dont les principales dépenses sont :

a. Schéma Baie Grandeur Nature

Saint-Brieuc Armor Agglomération entretien 2 fois par an 187 kilomètres de chemins:

- des liaisons majeures sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération
- des circuits VTT sur le territoire Sud-Goëlo
- 10 circuits pédestres sur le territoire de Quintin Communauté
- un circuit pédestre à Saint-Carreuc de l'ex-Pays de Moncontour

Le coût d'entretien des chemins représente une dépense en 2017 de 92,3 K€.

L'entretien manuel est réalisé par le biais de marchés réservés à différentes structures d'insertion, et d'emploi adapté (art 28 et art 36 du CMP), ainsi que par les pôles de proximité. L'entretien mécanique est réalisé en régie par le Centre d'Equipement Est et par le SIVAP par voie de convention.

b. Surveillance de la qualité de l'air

Saint-Brieuc Armor Agglomération a participé au fonctionnement de l'Association Agréée pour la surveillance de la qualité de l'air Air Breizh à hauteur de 14,4 K€ et a réalisé un suivi des pollens allergisants avec l'association Capt'Air, pour un montant de 3 K€.

c. Forêts communautaires

Saint-Brieuc Armor Agglomération gère deux forêts communautaires :

- La forêt de Beaugouyen à Plourhan (37ha) ;
- La forêt du Sud-Goëlo à Lantic (56ha).

Seule la Forêt du Sud-Goëlo est inscrite au budget général, la forêt de Beaugouyen, faisant partie d'un périmètre de captage d'eau est inscrite au budget annexe de l'eau.

Les plans de gestion de ces forêts s'échelonnent sur 20 ans avec un équilibre à terme entre des dépenses (abattage, débardage, aménagements forestiers) et des recettes (vente de bois).

Les dépenses 2017 de la forêt du Sud-Goëlo s'élèvent à 5 K€.

Les **dépenses d'investissement** des actions environnementales s'élèvent à **8 K€** dont :

- 5,7 K€ sur différents chemins (GR 34 Martin Plage,...)
- 2,3 K€ pour la restauration du domaine de Saint-Illan (études,...)

2 - Aménagement des eaux : 1,11 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1,11 M€**. En dehors de 240,7 K€ de charges de personnel, les principales dépenses sont :

- 579 K€ ont concerné la collecte et le traitement des algues vertes. La quantité de déchets algues récoltées est très variable d'une année à l'autre comme le montre l'évolution des 4 dernières années 5185 T en 2014, 2 171 T en 2015, 3700 T en 2016 et 8 000 T en 2017.
- 73,5 K€ pour des études (étang de robien,...)
- 57 K€ de travaux sur le bocage et les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). Depuis 2010, Saint-Brieuc Agglomération est maître d'ouvrage opérationnel sur les bassins versants du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac en partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) situés sur ces mêmes bassins versants. A ce jour, on compte plus de 60 kms de haies bocagères réalisées dont 90% de haies plantées. Ce travail de concertation avec la profession agricole a permis à plus de 110 exploitants d'adhérer à cette démarche.
- 151,1 K€ de participations versées dont 78,6 K€ au Pays (SAGE et le Plan de Lutte Algue Verte) et 72,2 K€ au SMEGA.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **601,5 K€** et correspond à une subvention de l'Etat de 499,2 K€ au titre de la gestion des opérations de ramassage, transport et traitement des algues vertes. Pour les autres actions, l'agglomération a perçu des subventions de l'agence de l'eau à hauteur de 65,6 K€ ainsi que du Conseil Régional à hauteur de 11,9 K€.

Les dépenses d'**investissement** s'élèvent à **1,7 K€** pour l'achat d'un détecteur H2S.

3 - Réserve Naturelle de la Baie : 104,3 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **101,4 K€**. En dehors de 89,8 K€ de charges de personnel, les principales dépenses sont 11,6 K€ de charges à caractère général (3,5 K€ d'impressions, 2,5 K€ de dépenses informatiques dont le site internet, 500 € de cotisations,...).

A noter que Saint-Brieuc Armor Agglomération a perçu **55,1 K€ de recettes de fonctionnement** de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement) dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle de la Baie.

Les **2,9 K€ de dépenses d'investissement** ont concerné l'achat de matériel (longue vue,...).

b) ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois.

Rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été voté en juin 2017 (DB-209-2017).

Le PCAET est un outil d'animation du territoire qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Le PCAET doit être réalisé à l'échelle du territoire et non plus à l'échelle des compétences communautaires, il doit en outre intégrer les enjeux de qualité de l'air. Il devra être adopté avant le 31 décembre 2018.

I – Energie et développement durable : 258,5 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **252,3 K€**. En dehors de personnel, les principales dépenses sont :

- **74,7 K€** de **subventions et cotisations** : Amorce 404 €, Kerval 1 K€ et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour 73,3 K€. Concernant l'ALEC, les 73,3 K€ sont composées de 9,9 K€ de cotisation, 43,4 K€ pour une subvention sur le Conseil en Energie Partagé auprès des communes, 14 K€ de subventions sur la thématique « urbanisme et climat » pour la ville centre et 6 K€ de subventions sur le thème de la boucle énergétique locale.
- **5,2 K€** pour un partenariat avec la **Maison de l'Agriculture Bio** dans le cadre du programme bio dans les cantines.
- **1 K€** pour les actions du **Printemps du Développement Durable**. le Printemps du Développement Durable est la version communautaire de la Semaine Européenne du Développement Durable. Il fédère les actions et animations de l'Agglomération et des Communes qui le souhaitent, afin de sensibiliser et inciter chaque citoyen à participer à la construction collective d'un développement durable de notre territoire. Les journées d'animation ont eu lieu sur 4 secteurs géographiques correspondant aux bassins versants du nouveau territoire.
- **16 K€** pour la réalisation d'un **Plan Climat Air Energie Territorial**. Le solde de 50 K€ est prévu au BP 2018. Pour sa réalisation, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'appuiera sur un bureau d'étude en vue d'une labellisation Cit'ergie par l'ADEME.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **47,2 K€** et correspond à une subvention de la Région de 40 K€ dans le cadre du projet de boucle énergétique locale ainsi qu'à un loyer de 7,2 K€ pour la location d'un terrain à Plaine-Haute.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent **6,2 K€** dont 4,6 K€ pour une étude Réseau de Chaleur Hôpital. Cette dépense engagée en 2017 sera poursuivie en 2018 et donnera lieu à une subvention de l'Ademe Bretagne de 70 %.

Dans le cadre de BEL, 6 zones à fort potentiel de développement des réseaux de chaleur ont été définies dont celle où se situe l'Hôpital Yves Le Foll. Il a été décidé de missionner un cabinet pour vérifier la pertinence technique et économique d'une chaufferie en capacité à utiliser les combustibles produits par KERVAL.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **7 K€** et résultent de la vente de certificats d'énergie.

2 – La Chaufferie Bois

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation en régie par le personnel de l'agglomération a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté en juillet 2017 le lancement d'une consultation pour l'exploitation de la chaufferie bois (DB-276-2017). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat. L'objectif est un démarrage courant 2018 pour une durée de 5 ans.

En raison des dysfonctionnements de l'équipement, l'équipement a fonctionné au gaz toute l'année et l'entretien et la maintenance du bâtiment ont été moindres. **Les dépenses d'exploitation** s'élèvent à **273,9 K€** (non compris les dotations aux amortissements nettes pour un montant de 60 K€) et sont principalement composées de :

- **213,5 K€** de fournitures qui concernent uniquement les fluides (gaz, eau, électricité et bois)
- **10,6 K€** d'honoraires dans le cadre du protocole d'accord et du lancement d'une consultation pour l'exploitation de la chaufferie bois (DB-276-2017)

- **33 K€** de remboursement d'intérêt de la dette et frais de
- **7,3 K€** de charges de personnel
- **5,5 K€** d'entretien et de maintenance du site

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **389,6 K€** et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), le délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **59 K€** et concernent :

- **49,5 K€** pour le remboursement de l'emprunt contracté en 2014 pour la construction du bâtiment.
- **9,4 K€** de matériel dont une étuve à convection.

c) COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES

Ce budget comprend pour la première fois la collecte et le traitement des déchets y compris la gestion des déchèteries.

Il regroupe les quatre services des EPCI préexistants à la création de la nouvelle Agglomération et le service sur la commune de Saint-Carreuc pour un budget global de **18.40 M€**.

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Cette situation est transitoire, l'Agglomération dispose d'un délai de 5 ans pour choisir le mode de financement du service de collecte et traitement des déchets qui doit être unique à terme.

Les budgets des services de collecte et traitement connaissent une **augmentation du coût du traitement** qui est liée :

- aux **travaux d'aménagement du centre de tri Générís** ; agrandissement des zones de stockage, redimensionnement des éléments process en perspective des nouvelles résines plastiques entrant dans les nouvelles consignes de tri (emballages types pots et barquettes, films).
- aux surcoûts liés à **l'extension des consignes de tri** et au changement de prestataire compensés pour partie par l'amélioration des soutiens Eco-emballage.

Les recettes affectées aux services sont réalisées à hauteur de 97% du prévisionnel :

- 2017 laisse apparaître une **baisse des recettes matières** due à une diminution des cours de certains matériaux et notamment de l'acier
De plus la **péréquation transport, en place depuis Avril 2017** par KERVAL Centre Armor se traduit par la retenue de 50% des recettes matières revenant aux collectivités pour financer un fonds permettant une plus grande équité entre les collectivités sur les coûts de transfert des déchets.
- Les soutiens des organismes comme Eco emballage, EcoFolio, Eco TLC et Eco DDS sont en augmentations sur 2017 et permettent de dépasser les prévisions du budget.



1) Budget du service financé par la TEOM : 16.61 M€

Le service financé par la TEOM correspond aux services du territoire du Sud Goëlo et de Saint-Brieuc Agglomération. La gestion du service sur le territoire Sud Goëlo est exercée par le SMITOM Launay Lantic.

Pour sa première année de fonctionnement sur les 32 communes Les **dépenses de fonctionnement** du budget **TEOM** après retraitement des reliquats 2016 s'élèvent à **15.42 M€** et se décomposent comme suit :

- Le **service Collecte des déchets** pour **12.40 M€** soit 81% des dépenses 2017 du service dont 5,42 M€ de charges de personnel, 910 K€ de charges à caractère général, 67 K€ de frais financiers et 6.0 M€ de contributions versées à KERVAL pour le traitement des déchets et au SMICTOM Launay Lantic pour la gestion du service sur le territoire Sud Goëlo. S'ajoute 948 K€ de dotation aux amortissements.
- La **gestion des déchèteries** pour **3,02 M€** soit 19% des dépenses 2017 du service dont 0,56 M€ de charges de personnel, 152 K€ de charges à caractère général, 2,30 M€ de contributions versées à KERVAL. S'ajoute 26 K€ de dotations aux amortissements.

Les **recettes de fonctionnement** du budget **TEOM** s'élèvent à **16.55 M€** dont 11,13 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 2,5 M€ de participation d'Eco-emballages et Ecofolio, 1,48 M€ de recettes matières et 1,45 M€ de subvention d'équilibre du budget principal, 127 K€ de remboursement de salaires et 35 K€ de produits divers

Le service est financé par la TEOM en 2017 avec application de 2 taux. 8,70% sur le territoire du Sud-Goëlo et de 8,04% sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération.

Le territoire du Sud Goëlo représente 1,35 M€ et le territoire de Saint-Brieuc Agglomération 9,78 M€.

Les **dépenses d'investissements** du Budget TEOM s'élève à 1 297 k€ avec :

- Le **remboursement du capital** de l'emprunt à **447 K€** au CA 2017 et concerne le service TEOM.
- Les **dépenses d'équipements** s'élèvent à **742 k€** dont les dépenses principales dont :
 - **676 K€ pour la collecte des déchets**. Les principales dépenses concernent 5 K€ pour l'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères (19 et 26 tonnes), d'une micro-benne et de 2 élévateurs basculeurs, 105 K€ l'acquisition de conteneurs et 34 € pour des travaux au CTLD et divers petits investissements 13 K€.
 - **66 K€ pour les déchèteries**. Les dépenses principales concernent 29 k€ pour l'acquisition d'un fourgon master, 28 K€ pour divers travaux de mise aux normes des déchetteries de Plérin et St Brieuc, 9 K€ pour du matériels d'entretien sur les déchetteries.

Les **recettes d'investissement** 2017 s'élèvent à 54 380 € de recettes réelles :

L'unique recette réelle de 2017 pour le service TEOM est le FCTVA perçu à hauteur de 54 K€.

2) Budget du service financé par la REOM : 1,79 M€

Le service financé par la REOM correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service depuis le 1^{er} janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **1.68 M€** soit 19% du budget déchets 2017 et se décomposent comme suit :

- La **service Collecte** pour **1,36 M€** soit 82% du budget 2017 dont 501 K€ de charges de personnel, 161 K€ de charges à caractère général et 701 K€ de contributions versées dont celle de KERVAL pour le traitement des déchets.
- La **gestion des déchèteries** pour **319 K€** soit 18% du budget 2017 dont 46 K€ de charges de personnel, 36 K€ de charges à caractère général et 237 K€ de contributions versées dont celle de KERVAL pour le traitement des déchets.

Les **recettes de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **1,84 M€** soit dont 1,49 M€ de redevance d'enlèvement des ordures ménagères et 350 K€ de participations des organismes de Eco emballage et Eco Folio ainsi que des recettes matières reprises.

Les **dépenses d'investissement** du budget **REOM** s'élèvent à **108 K€** pour 2017 dont :

- **70 K€** pour la **collecte des déchets** dont les principales dépenses concernent 50 K€ de subventions d'équipements versées aux communes (sécurisation de points de collecte) 9 K€ pour la réparation d'un véhicule 6 K€ pour le renouvellement de bacs et 5 k€ sur des petits investissements divers.
- **38 K€** pour les **déchèteries** dont les principales dépenses concernent des travaux à la déchèterie de Quintin.

Les **recettes d'investissement 2017** du budget REOM s'élèvent à 55 470 € et concerne le FCTVA versé en 2017 pour les investissements REOM

L – AMENAGEMENT ET VOIRIE

MONTANT REALISE = 3,48 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,97 M€	INVESTISSEMENT = 2,51 M€

a) CENTRE D'EXPLOITATION : 1,02 M€

Suite à la dissolution du SIVOM de la Baie le 31 décembre 2012, par délibération DB-228-2012, le Conseil d'Agglomération a entériné la création d'un « **centre d'exploitation de Saint-Brieuc Agglomération** ». Celui-ci a pour but, via la mise en commun de matériels, d'entreprendre divers travaux d'entretien de voirie tels que du balayage, fauchage, curage de fossés, peinture routière etc.... Les missions se réalisent notamment sur la base de conventions de prestations de services avec les communes intéressées, et prioritairement avec les 5 communes membres du SIVOM (Hillion, Langueux, Plédran, Trégueux et Yffiniac) afin d'assurer la continuité des prestations.

La prestation du Centre Exploitation Est communautaire est facturée sur la base d'une grille tarifaire, actualisée annuellement, et au vu des missions réalisées dans chaque commune. Une priorité d'intervention est accordée aux communes membres de l'ancien SIVOM de la Baie, qui par ailleurs se sont engagées à faire appel en priorité au service communautaire pour leurs demandes d'interventions.

S'agissant des prestations réalisées pour le compte de SBAA, elles sont en forte progression et se traduisent par des missions facturées au budget annexe Eau et Assainissement ou par des prestations réalisées sur les Parcs d'Activités Economiques, aux abords d'équipements communautaires ou dans le cadre du schéma Baie Grandeur Nature (entretien de chemins de randonnée).

Un résumé financier de la cinquième année d'exercice de ce service communautaire est présenté ci-dessous :

> Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **721 K€** dont 509,1 K€ de frais de personnel et non compris les dotations aux amortissements d'un montant de 183,8 K€.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **646 K€** (auxquelles s'ajoutent les prestations non facturées et valorisées en interne à SBA pour un montant de 152,3 K€).

Le bilan du Centre d'Exploitation présente une baisse des prestations effectuées pour les communes liée à une diminution des demandes de la part de celles-ci qui choisissent de confier des prestations aux entreprises privées et qui doivent également tenir compte des contraintes budgétaires qui leur sont imposées. De plus s'ajoutent l'augmentation des dépenses de fonctionnement liée à la dévaluation des matériels acquis.

> Les **dépenses d'investissements** du Centre d'Exploitation s'élèvent à **306,1 K€** pour l'année 2017 :

- Concernant les acquisitions de véhicules et d'engins, on peut mentionner l'équipement du camion de 26t pour le transport de matériaux d'un bras de levage pour un montant de 77,1 K€, l'acquisition d'une balayeuse 62,3 K€, d'un caisson de terrassement 26,2 K€, d'une nacelle pour remplacer celle de 2001 aux frais de maintenance élevés 96,4 K€.

- Concernant les autres dépenses, on note la création de vestiaires et douches 25,2 K€ et l'installation de deux nouvelles portes sectionnelles 9,2 K€.

b) VOIRIE : 1,7 M€

> Les dépenses concernant la **Rocade Urbaine** s'élèvent à **448,6 K€** dont 88,2 K€ concernant la poursuite de l'aménagement du giratoire rue de Paris (giratoire du 19 mars 1962). A cela s'ajoute la participation versée au SDE pour les travaux d'éclairage 60,9 K€. Les autres dépenses liées à cet aménagement portent sur les travaux de remplacement et déplacement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales 75,5 K€ réalisés par la Direction de l'Eau et l'Assainissement. Pour rappel, sur ce projet, les dépenses sont couvertes via une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Conseil Départemental 22 et une convention financière entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et la ville de Saint-Brieuc. A ce titre, ces deux entités ont versé une participation de 409,6 K€.

La participation pour les travaux réalisés dans le cadre du réaménagement du giratoire de l'Arrivée à Plérin portés par le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor s'élève à 224 K€.

> Le financement de la **Rocade de Déplacement** s'élève à l'issue de l'exercice 2017 à **1,25 M€** correspondant aux travaux de l'année 2015 (783,1 K€) et 2016 (468,7 K€).

Pour rappel, ci-dessous les principales étapes du projet Section Le Sabot – Le Perray y compris l'échangeur RN 12 :

Avant 2013 : Travaux entre Le Zoopole et La Crarée y compris le rétablissement de voies et ouvrages d'art

2013/2ème trimestre 2014 : Travaux sur la voie principale entre La Crarée et La Croix Gibat avec objectif de mise en service de cette section début 2014, construction de l'ouvrage d'art au niveau du SDIS, début des travaux (partiel) de l'échangeur du Perray

3ème trimestre 2014/2ème trimestre 2015 : Début de construction de l'ouvrage d'art sur la voie ferrée 'Paris - Brest', poursuite des travaux sur la section La Croix Gibat - RD 10, aménagement phase 1 de l'échangeur du Perray avec un objectif de fin de travaux de cette phase mi 2015

3ème trimestre 2015/mi 2017: Début de la construction de l'ouvrage d'art sur la RN 12, poursuite des travaux de construction de l'ouvrage d'art sur la voie ferrée 'Paris – Brest', travaux de phase 2 de l'échangeur du Perray avec un objectif de fin de travaux entre Le Zoopole et Le Perray pour mi 2017, finalement mis en service le 27 novembre 2017.

Le montant de la participation de Saint-Brieuc Agglomération, sur cette section, à l'issue de l'exercice 2017 est de 17,304 M€ sur les 20,4 M€ du projet.

c) DROIT DES SOLS / PLUI : 329,4 K€

Les **dépenses de personnel 'Droits des sols/PLUI'** s'élèvent à **218,3 K€** pour l'exercice 2017.

> **Droit des sols : 29,7 K€** (hors dépenses de personnel)

Suite à la Loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, ayant formalisé l'arrêt de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat dans le cadre de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, Saint-Brieuc Agglomération a créé un service ADS (DB-56-2015 du 23 avril 2015).

Le service commun d'Application du Droit des Sols (ADS), opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2015, a pris le relais de la Direction des territoires et de la mer (DDTM) qui assurait auparavant cette mission.

En 2016, le service commun ADS intervenait sur un territoire de 17 communes. En 2017 de nouvelles communes ont intégrées le service pour atteindre le nombre de 23 communes (Ploëuc L'Hermitage, St Gildas, St Bihy, Plaintel).

Hors dépenses de personnel, les **dépenses de fonctionnement** pour l'exercice 2017 s'élèvent à **29,7 K€** dont 15,1 K€ de cotisation au CAUE, 6,8 K€ de location immobilière et 1 K€ de frais d'actes et de contentieux.

Le service commun a instruit **1814 dossiers**, soit 1426 après pondération 23 communes.

Par ailleurs, durant cette fin 2017, le service ADS a rencontré individuellement les 23 communes. Ces rencontres en mairie avec le référent urbanisme et/ou DGS et/ou élu(s) ont permis d'échanger sur:

- l'organisation et le fonctionnement du service ADS (déroulement instruction – transmission des dossiers)
- l'urbanisme communal (opérations en cours et projets, PLU)
- le logiciel d'instruction R'ADS (assistance à la prise en main du logiciel).

Le coût de ce service est pris en charge en totalité par les communes bénéficiaires. Les **recettes de fonctionnement** de l'exercice 2017 s'élèvent à **212,2 K€**.

> **PLUI : 81,4 K€** (hors dépenses de personnel)

Par ailleurs, St-Brieuc Armor Agglomération est compétente en matière de "**Plan local d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale**" depuis le **27 mars 2017**, échéance fixée par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, dite loi "ALUR".

Ce transfert de compétence a été anticipé en 2016 et début 2017 grâce à de nombreuses réunions d'information et de concertation, notamment lors des comités de pilotages "fusion" et en Conférence des maires, qui ont permis d'aboutir à la formalisation d'une Charte de gouvernance validée par délibération du 30 mars dernier.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence PLU depuis le 27 mars 2017, conformément à la Charte de gouvernance, les documents d'urbanisme communaux restent applicables et évolutifs (modifications, mise en compatibilité, ...) jusqu'à l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sous l'autorité de St-Brieuc Armor Agglomération, les communes restant les "pilotes opérationnels" des procédures engagées.

Outre la poursuite des procédures initiées avant le 27 mars 2017, la Communauté d'Agglomération a mené en collaboration avec les communes des travaux de préparation de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), comprenant une synthèse des charges transférées et des scénarios financiers. La CLECT a instruit ce dossier le 20 décembre 2017 et a évalué les charges transférées sur la base de deux principes :

- le "**remboursement**" par les communes via la DAC, en année n+1 des dépenses liées à leurs évolutions de PLU, jusqu'à l'approbation du PLUi en 2023
- sur la base d'un budget annuel estimatif du PLUi (2018-2034) de 235 300 € soit 1.45 € / an / habitant, la charge nette annuelle transférée sera déduite de la DAC avec une **progressivité** (50% de la charges évaluée en 2018, prise en compte de l'ancienneté des PLU de 2019 à 2020, puis 1,50€ par habitant à compter de 2021).

Ces montants reposant sur des estimations, une revoyure en CLECT est prévue lorsque le marché pour l'élaboration du PLUi aura été notifié.

La dotation générale de décentralisation versée au titre des PLU est de **77 K€**. Conformément au rapport de la CLECT il est prévu de reverser 50 K€ sur ces 77K€ à 6 communes en révision de PLU.

En investissement, **81,4 K€** de dépenses ont été réalisés pour le PLU des communes. Ces charges seront remboursées par les communes par réfaction de DAC sur l'exercice 2018.

d) LE TRES HAUT DEBIT : 421,6 K€

L'accès à internet haut débit est devenu un enjeu d'aménagement et d'attractivité du territoire, c'est pourquoi la région Bretagne s'est dotée d'un schéma dont l'objectif est d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2030.

Le déploiement sur les communes de l'ex St Brieuc Agglomération (zone AMII) est confié à Orange et financé par celle-ci. Ces 13 communes devraient être couvertes d'ici 2020.

Le déploiement sur les autres communes est confié à Mégalis. Le conseil départemental est partenaire ainsi qu'orange. Il est à la charge de l'agglomération à hauteur de 445 € par prise soit un coût global de 11 073 000 € dont le paiement s'étale de 2016 à 2030.

En phase 1 (2014-2019), la fibre est déployée sur les communes Le Leslay, Le Foeil, St Gildas, St Carreuc, Le Bodéo, Tréveneuc et Lantic.

La participation versée en 2017 par Saint-Brieuc Armor Agglomération s'élève à **421,6 K€**.

M - DOTATIONS AUX COMMUNES

MONTANT REALISE = 22,96 M€	
FONCTIONNEMENT = 22,93 M€	INVESTISSEMENT = 28 K€

Le Pacte de confiance et de gouvernance adopté fin d'année 2016 précise les principes fondateurs partagés par les élus pour bâtir la nouvelle intercommunalité.

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF).

Les dotations et fonds de concours représentent 22,96 M€ et sont répartis de la manière suivante :

- 20,8 M€ au titre de la **Dotation d'Attribution de Compensation (DAC)**, hors DAC négatives,
- 2,13 M€ au titre du **Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF)**,
- 28 K€ au titre du **Fonds Communautaire d'Investissement (FCI)**,

Les EPCI préexistants disposaient de systèmes de péréquation interne très différents :

- Quintin Communauté reversait aux Communes membres la part de FPIC que le droit commun attribuait à l'EPCI ;
- Centre Armor Puissance 4 versait un fonds de concours d'investissement aux Communes membres selon des montants forfaitaires, ainsi qu'une part de FPIC intercommunal pour une Commune ;
- Sud Goëlo Communauté versait un fonds de concours d'investissement au montant identique pour toutes les Communes membres sur la durée du mandat communautaire ;
- Saint Briec Armor Agglomération versait un fonds de concours de fonctionnement réparti entre les Communes selon des critères de péréquation ;
- Moncontour Communauté (pour Saint-Carreuc) ne prévoyait pas de péréquation interne spécifique.

Mode de péréquation communautaire (2016)		Fonds de concours fonctionnement	Fonds de concours investissement	FPI commun
Saint-Brieuc Agglo Baie d'Armor	HILLION	102 200 €		
	LANGUEUX	113 974 €		
	MEUGON	50 656 €		
	PLEDRAN	150 744 €		
	PLERIN	203 529 €		
	PLOUFRAGAN	197 590 €		
	PORDIC (Com. Nouv.)	186 856 €		
	SAINT-BRIEUC	552 153 €		
	SAINT-DONAN	68 380 €		
	SAINT-JULIEN	57 782 €		
	TREGUEUX	131 250 €		
	TREMUSON	100 995 €		
	YFFINIAC	83 891 €		
CAP 4	BODEO		60 000 €	6 000 €
	PLAINTEL		145 000 €	
	PLOEUC-LHERM.		145 000 €	
Quintin Communauté	FOEIL			15 106 €
	HARMOYE			8 054 €
	LANFAINS			9 583 €
	LESLAY			6 505 €
	PLAINE-HAUTE			13 240 €
	QUINTIN			19 629 €
	SAINT-BIHY			6 998 €
	SAINT-BRANDAN			14 324 €
	SAINT-GILDAS			7 241 €
VIEUX-BOURG			10 856 €	
Sud Goëlo (*)	BINIC-ETABLES		6 666 €	
	LANTIC		3 333 €	
	PLOURHAN		3 333 €	
	SAINT-QUAY-PX.		3 333 €	
	TREVENEUC		3 333 €	
	SAINT-CARREUC			

(*) L'enveloppe de chaque Commune de Sud Goëlo correspond à 1/6e du fonds de concours prévu pour la mandature (20 K€ par Commune sur 6 ans).

Le Pacte de confiance et de gouvernance, voté par les 4 EPCI et Saint-Carreuc puis par Saint-Brieuc Armor Agglomération, prévoit la mise en œuvre de la DAC avec des aménagements, et l'instauration d'un FCF pour toutes les Communes.

➤ La dotation d'attribution de compensation (DAC)

La DAC constitue pour les EPCI une dépense obligatoire qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et des transferts de compétence. Elle peut être négative lorsqu'une Commune transfère plus de charges que de recettes à l'Agglomération.

Les DAC calculées conformément à la loi au moment de la création de Saint-Brieuc Armor Agglomération, étaient égales à celles versées à chaque Commune par leur EPCI respectif en 2016. Par effet de la loi, les Communes de Quintin Communauté ont transféré à l'Agglomération la part de taxe d'habitation qu'elles avaient récupéré lors de la réforme de la taxe professionnelle, et qui n'avait pas encore été transféré (Quintin Communauté ayant opté pour le régime de FPU postérieurement à la réforme de la taxe professionnelle) : ce transfert a été compensé par une augmentation de leur DAC en conséquence.

Le Pacte de confiance a prévu un système de neutralisation des taux de fiscalité suite à la fusion d'EPCI : les Communes ont été invitées à moduler leurs taux de taxe d'habitation et de taxes foncières pour aboutir à un taux consolidé (communal + intercommunal) inchangé en 2017, et la différence de produit fiscal est répercutée sur leur DAC. Il a également été prévu que les

Communes nouvelles modulent leurs abattements de taxe d'habitation. La neutralisation des effets de la loi également : l'Agglomération a compensé par la DAC la perte de produit générée par cette situation.

Plusieurs transferts de charges liées à des équipements (Office de tourisme de Binic-Etables sur Mer, Saint Briec Factory) et à la création du Syndicat de Lorge ont été répercutés sur la DAC.

Au total en 2017, le montant de la DAC positive est de 20 791 384 € et celui de la DAC négative de 11 191 €.

➤ Le Fonds Communautaire de fonctionnement (FCF)

Le FCF a été mis en œuvre en remplacement des différents systèmes de péréquation existant dans les EPCI avant la fusion. Son montant (2,14 M€) a été calculé à partir du montant moyen de péréquation de Saint Briec Agglomération Baie d'Armor en 2016 (FCF minoré du montant de FPIC conservé par l'Agglomération), et réparti au prorata des systèmes de chaque EPCI, à l'exception de Sud Goëlo où la répartition est uniquement basée sur la population de chaque Commune. Les montants ainsi versés sont les suivants :

FCF 2017 nouveau Pacte	
HILLION	84 203 €
LANGUEUX	87 311 €
MEAUGON	44 438 €
PLEDRAN	118 453 €
PLERIN	152 514 €
PLOUFRAGAN	159 451 €
PORDIC (Com. Nouv.)	156 546 €
SAINT-BRIEUC	424 458 €
SAINT-DONAN	61 704 €
SAINT-JULIEN	48 593 €
TREGUEUX	104 131 €
TREMUSON	93 526 €
YFFINIAC	69 252 €
BODEO	19 912 €
PLAINTEL	48 120 €
PLOEUC-LHERM.	48 120 €
FOEIL	20 969 €
HARMOYE	11 180 €
LANFAINS	13 302 €
LESLAY	9 030 €
PLAINE-HAUTE	18 379 €
QUINTIN	27 248 €
SAINT-BIHY	9 714 €
SAINT-BRANDAN	19 884 €
SAINT-GILDAS	10 051 €
VIEUX-BOURG	15 069 €
BINIC-ETABLES	112 554 €
LANTIC	22 289 €
PLOURHAN	28 985 €
SAINT-QUAY-PX.	68 516 €
TREVENEUC	13 168 €
SAINT-CARREUC	20 207 €

Nota : le fonds destiné à la Commune du Leslay n'a pas pu être versé sous forme de FCF, en raison de la nature comptable des dépenses éligibles (règle du Code général des collectivités territoriales).

Afin de permettre à la Commune de bénéficier du fonds prévu par le Pacte de confiance, un versement sous forme de FCI pour le même montant sera proposé en 2018 à titre exceptionnel.

N - ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION

MONTANT REALISE = 39,07 M€	
FONCTIONNEMENT = 23,98 M€	INVESTISSEMENT = 15,09 M€

39,07 M€ ont été consacrés à cette politique qui regroupe outre la communication, le service commun risques majeurs, la coopération internationale et l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement quotidien des services.

a) ADMINISTRATION GENERALE : 38,07 M€

> Opérations financières : 16,26 M€

- Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **12,60 M€** et comprennent principalement 9,09 M€ de versements au FNGIR, 2,31 M€ de subventions d'équilibre à 4 budgets annexes de l'agglomération (Collecte et Valorisation des Déchets, Gestion Immobilière d'Entreprises, Hippodrome et Pole Nautique) et 1,14 M€ de remboursement d'intérêts d'emprunt du budget principal.
- Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **3,66 M€** et comprennent principalement le remboursement du capital des emprunts réalisés sur le budget principal pour 3,65 M€.

> Administration générale : 21,81 M€

L'administration générale regroupe principalement des services transversaux dont les services mutualisés au 1^{er} janvier 2017 que sont la Direction Mutualisé des Services d'Informations et la Direction Aménagement Espace Public.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **10,38 M€**.

La principale dépense concernent les dépenses de personnel qui s'élèvent à 6,99 M€. Pour l'exercice 2017, il faut noter l'intégration d'agents de la ville de Saint-Brieuc et de la ville de Ploufragan dans le cadre de la création de la Direction Mutualisé des Services d'Informations et de la Direction Aménagement Espace Public pour un montant de 1,46 M€.

Les charges à caractère général s'élèvent à 2,23 M€ dont les cotisations pour 560 K€, les locations immobilières pour 457 K€, la maintenance pour 167 K€, l'affranchissement/télécommunications pour 157 K€ et les frais SIG pour 189 K€.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1,14 M€ et comprennent entre autre les indemnités, les frais de mission et les frais de formation des élus.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **11,43 M€** dont la dépense principale concernent le Centre Inter-Administratif inauguré le 27 avril 2018. Dans le cadre de l'acquisition des locaux du CIA via la procédure VEFA (Vente en l'Etat Futur Achèvement), des versements ont été réalisés sur l'exercice 2017 à hauteur de 11,06 M€ dont 0,51 M€ correspondant à un acte complémentaire à la VEFA initiale. En 2018, il restera 5% du prix de base (26,38 M€) à acquitter à la levée des réserves. D'autres commandes annexes viennent compléter ces dépenses pour 0,17 M€ dont la réalisation de travaux de génie civil (0,07 M€). Le coût global du projet s'élève à 27,2 M€, dépenses annexes comprises (signalétique,...).

Les autres réalisations significatives sont : les travaux d'aménagement d'un parking au pôle de proximité de CAP4 pour 9,9 K€, le paiement des premières études dans le cadre de la rénovation du pôle de proximité du Sud Goëlo et CIAS pour 5,1 K€, l'acquisition de différents matériels notamment d'un conférencier mobile pour 31,1 K€, le marché AMO pour la conduite d'opérations

pour 24,5 K€ dont le solde de la réalisation d'un référentiel gamme patrimoine SBA.



Au sein de la politique administration générale, on peut souligner :

L'ADEUPA :

La loi NOTRE a organisé une spécialisation des compétences. Elle a notamment prévu une articulation étroite entre les enjeux d'aménagement et de développement d'une part, et les enjeux économiques d'autre part à l'échelle régionale et à l'échelle intercommunale.

Dans ce nouveaux contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération a souhaité structurer l'ingénierie locale, en s'inscrivant dans une dynamique de réseau régional et en s'appuyant sur des équipes dont les compétences en termes d'observation, d'analyse et de construction de scénarios ne sont plus à démontrer. Elle a également le souci de s'inscrire dans un réseau stratégique qui porte des orientations et des projets pour la Bretagne, et lui permettre d'appréhender les transitions comme des opportunités de développement. Il s'agit surtout de renforcer les complémentarités de nos territoires, d'inventer des nouvelles relations gagnant-gagnant entre les métropoles et les villes moyennes, de se doter des outils pertinents pour décrypter et comprendre les dynamiques de ces dernières, et d'apporter de nouvelles réponses notamment dans le champ de l'économie, de l'emploi et des formations.

Ainsi, **afin de constituer, à Saint-Brieuc, un pôle d'ingénierie et de ressources articulé aux compétences techniques d'une agence d'urbanisme, l'agglomération a adhéré à l'agence d'urbanisme ADEUPA Brest-Bretagne.** Elle comprend déjà plusieurs collectivités du Nord-Bretagne, parmi lesquelles Brest, Morlaix et Lannion. Le coût de l'adhésion correspond à un montant annuel de 1,30€ par habitant. Pour l'année 2017, le travail de Saint-Brieuc Armor Agglomération avec l'ADEUPa a pris effet au 1er juin. La subvention payée (calculée pour six mois) s'élève à 98 163 € (population municipale en vigueur au 1er janvier 2017 : 151 020 habitants). Compte-tenu des personnels mis à disposition de l'ADEUPa, le montant net dû par Saint-Brieuc Armor Agglomération pour l'année 2017 est de **50,6 K€.**

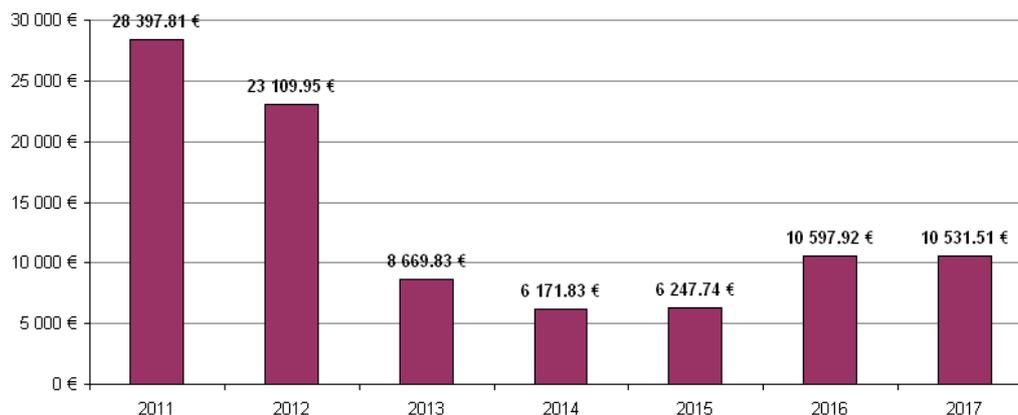
Le SIG :

Les conventions de partenariat SIG de l'Agglomération avec le Pays de Saint-Brieuc et la ville de Saint-Brieuc prennent fin au 31/12/2017. En 2017 **les charges de structures et les charges salariales s'élevaient à 618 K€.** Ces dépenses étaient intégralement compensées en recettes par un remboursement des frais de personnel et de structure liés à cette action (653 K€) ainsi que de la maintenance (4 K€). Une nouvelle convention a été adoptée par délibération N° 417 du Conseil d'Agglomération du 21 décembre 2017 avec pour orientation le maintien du budget actuel (2,68 €/habitant) et le transfert à Saint-Brieuc Armor Agglomération du portage financier de ce partenariat SIG avec Lamballe Terre et Mer et le PETR du Pays de Saint-Brieuc dans le cadre d'un service unifié.

Le coût de maintenance des logiciels SIG reste stable pour 2017. Pour rappel, ce coût intègre un contrat de maintenance du matériel Topographique acquis fin 2012 par l'Agglomération et partagé avec les services de l'eau et de l'assainissement. Le coût de charge engendré par ce contrat donne

d'ailleurs lieu à une refacturation pour 50% sur les budgets Eau et Assa
 recette équivalente sur le budget principal pour le service SIG.

Coûts des contrats de maintenance



Des investissements ont été réalisés pour le SIG à hauteur de **14,6 K€**. Il s'agit de l'acquisition d'une licence flottante "FME Esri Edition" pour la mise en base des levés topographiques et favoriser les échanges notamment dans le cadre du BIM. Le montant intègre le coût de formation.

SERVICE COMMUN RISQUES MAJEURS

Le service commun Prévention des Risques Majeurs a accompagné les communes du territoire de Saint-Brieuc Agglomération dans la prévention des risques naturels et technologiques. Les dépenses pour l'exercice 2017 s'élèvent à 43,8 K€.

Les recettes de l'exercice 2017 s'élèvent à 42,5 K€ (exercice N-1 soit 2016) :

	En €
MAIRIE D HILLION	2 127,36
MAIRIE D YFFINIAC	2 127,36
MAIRIE DE LA MEAUGON	744,58
MAIRIE DE LANGUEUX	2 127,36
MAIRIE DE PLEDUAN	2 127,36
MAIRIE DE PLERIN	4 680,19
MAIRIE DE PLOUFRAGAN	4 680,19
MAIRIE DE PORDIC	2 552,83
MAIRIE DE SAINT BRIEUC	17 018,87
MAIRIE DE SAINT DONAN	744,58
MAIRIE DE SAINT JULIEN	744,58
MAIRIE DE TREGUEUX	2 127,36
MAIRIE DE TREMUSON	744,58

LE PROJET DE TERRITOIRE

Les « Ateliers des Territoires » menés en 2016-2017 avec les communes, le Pays, le Département, la DDTM, la DREAL, le CEREMA et l'ADEUPA lors des ateliers qui se sont tenus sur 6 communes ont permis aux élus de se rencontrer, de partager la connaissance de leur territoire et de leurs enjeux. Les élus ont arpenté le territoire en bus, travaillé en ateliers et échangé autour de leurs priorités.

Dans la suite de ces ateliers, la démarche « Projet de Territoire » a été lancée par Bruno Joncour en Mars 2017 lors du séminaire de Saint-Quay-Portrieux. L'objectif était clair : proposer un projet fondateur à ce nouveau territoire. Pour cela il fallait :

- se doter d'une identité commune : en identifiant nos traits de différences au sein de l'espace breton,
- Se donner d'un un cadre fédérateur entre élus mais aussi avec les acteurs du territoire,
- Se doter d'un espace de dialogue avec les territoires voisins, en recherchant des complémentarités, des équilibres, des coopérations.
- Se doter d'une vision partagée du développement du territoire, respectueuse des enjeux des territoires ruraux, littoraux et urbains.

Un comité de pilotage a été mis en place, représentatif de toutes les sensibilités et des territoires : urbain, Rural, littoral. Tout au long de l'année 2017, il a poursuivi sa réflexion sur le Projet de territoire en s'appuyant sur un diagnostic qui pointe les enjeux, autour de 3 fondamentaux : emploi, cohésion sociale, transition écologique et énergétique.

Un travail a été mené par les équipes de l'Agglomération et l'ADEUPA. La comparaison à d'autres bassins de vie de taille et fonctionnements comparables a été jugée nécessaire afin de situer la trajectoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans un contexte élargi, Bretagne et Grand Ouest.

Ce travail de construction collective a dans le même temps fait émerger les atouts formidables dont dispose le territoire. Identifier l'ensemble de ces ressources naturelles et humaines a permis de prendre conscience que :

- les leviers pour le territoire résident dans la capacité à mettre ces ressources en relation, à les organiser,
- l'étendue du champ d'actions dont l'Agglomération dispose au travers de ses compétences et de son échelle est une occasion inédite d'agir.

Ces travaux de construction aboutiront en 2018 à la définition des orientations du Projet de territoire.

b) COMMUNICATION : 0,99 M€

> Communication : 854,6 K€

Le budget de fonctionnement 2017 de la Communication s'établit à 855 K€ de **dépense de fonctionnement** dont 368,1 K€ de dépenses de personnel.

Les autres dépenses concernent les charges à caractère général pour 476,5 K€ (impression, insertion presse,...) ainsi qu'une subvention de 10 K€ versée au Club des Entrepreneurs dans le cadre de Team Baie.

La communication présente 4 grands axes :

- Accompagner au Changement - Nouvelle intercommunalité

Il s'agit à travers cette thématique de développer la communication interne, de mettre en place des opérations de valorisation des agents et du service public, des séminaires internes, de travailler sur la communication externe avec guide pratique...

- Nouvelle Identité graphique de l'Agglomération :

Ce travail se réalisera sur plusieurs années. Il s'agit de déployer cette nouvelle identité sur tous les sites de l'Agglomération.

- Campagne de communication Notoriété du Territoire et arrivée de la LGV.

- Communiquer sur le projet de territoire et les grands projets d'investissements.

> Photoreporter : 138,4 K€

La 6^{ème} édition du festival s'est tenue du 7 octobre au 5 novembre 2017 pour un coût de 138 K€ pour l'Agglomération. Par ailleurs, la production des photoreportages est financée via un fonds de dotations qui rassemble les mécénats.

Pour son édition 2017, le Festival affichait une démarche éditoriale volontariste en adoptant un fil rouge commun autour duquel s'articulaient onze reportages de photographes internationaux. Afin d'aller plus loin, **le fil conducteur commun unREST** offrait un certain regard pour explorer les vibrations du monde actuel. UnREST correspond à l'état d'incertitude et de renouveau qui anime le monde actuel, synthèse des deux tendances opposées.

Pour sa 6^{ème} édition, le festival a donc poursuivi son double objectif de soutenir le Photojournalisme et de rendre accessible l'information au plus grand nombre.



O – INCENDIE ET SECOURS

MONTANT DEPENSES = 5,40 M€	
FONCTIONNEMENT = 4,53 M€	INVESTISSEMENT = 0,87 M€

La **dépense de fonctionnement** s'élèvent à **4,53 M€** et concernent principalement le règlement de la contribution au titre du contingent incendie pour 4,49 M€ qui a évolué selon un taux directeur de +1,1% retenu par le SDIS pour le calcul de la contribution des EPCI et communes.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 872,7 K€ (renouvellement de poteaux incendie,...). A noter qu'il y a eu 547,2 K€ de dépenses dans le cadre du projet structurant de Saint-Brieuc Armor Agglomération TEO.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **253,4 K€** et concerne une participation du budget annexe des Transports pour les travaux réalisés dans le cadre du projet structurant de Saint-Brieuc Armor Agglomération TEO.

P - LA CHAINE DE L'EPARGNE CONSOLIDEE

Budgets consolidés	2017	2017 retraité
Recettes réelles de fonctionnement (B)	149 808 410	147 138 402
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	120 839 835	119 004 243
Epargne de gestion (C=B-A)	28 968 575	28 134 159
Intérêts de la dette (D)	3 349 159	3 349 159
Epargne brute (E=C-D)	25 619 416	24 785 000
Capital de la dette (F)	9 967 664	9 967 664
Epargne nette (G=E-F)	15 651 752	14 817 336

Financement des dépenses d'investissement

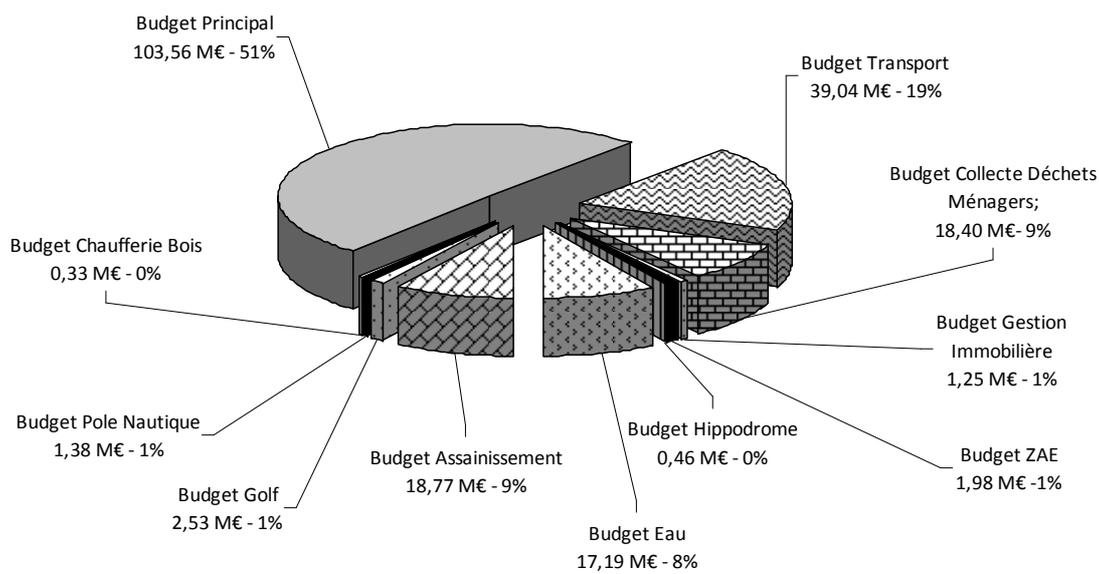
Dépenses d'équipement	71 467 057	71 467 057
<i>dont pour comptes de tiers</i>	9 651 705	9 651 705
Opérations financières	1 101 341	1 101 341
Total dépenses d'investissement	72 568 398	72 568 398

Financement Dépenses d'investissement		
Epargne nette	15 651 752	14 817 336
Ressources propres d'investissement	9 317 939	9 317 939
Opérations pour compte de tiers	13 246 659	13 246 659
Subventions	7 944 993	7 944 993
Emprunt	25 679 569	25 679 569
Total recettes de l'exercice	71 840 912	71 006 496

Besoin en fonds de roulement	727 486	1 561 902
Résultat global de clôture	6 749 150	5 914 734

IV - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR BUDGET

Le graphique, ci-dessous, présente la répartition par budget des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement consolidées : 204 892 049 €



A- BUDGET PRINCIPAL

Résultats CA 2017 - Mouvements budgétaires

Comptes administratifs	2017	2017 retraité
Résultats de fonctionnement		
Résultats de l'exercice	4 542 640	4 840 848
Résultats reportés	8 781 433	8 781 433
Total	13 324 074	13 622 282
Restes à réaliser Fonctionnement		
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat net de fonctionnement	13 324 074	13 622 282
Résultats d'investissement		
Résultats de l'exercice	-742 422	-742 422
Résultats reportés	-4 152 763	-4 152 763
Total	-4 895 185	-4 895 185
Restes à réaliser Investissement		
Dépenses	6 104 903	6 104 903
Recettes	685 943	685 943
Résultat net d'investissement	-10 314 145	-10 314 145
Résultat cumulé	3 009 929	3 308 137
Résultat global de clôture (hors restes à réaliser)	8 428 889	8 727 097

Le compte administratif 2017 du budget principal s'établit à 118 799 927,65 € de dépenses réelles et d'ordre, 127 228 816,39 € de recettes réelles et d'ordre, section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

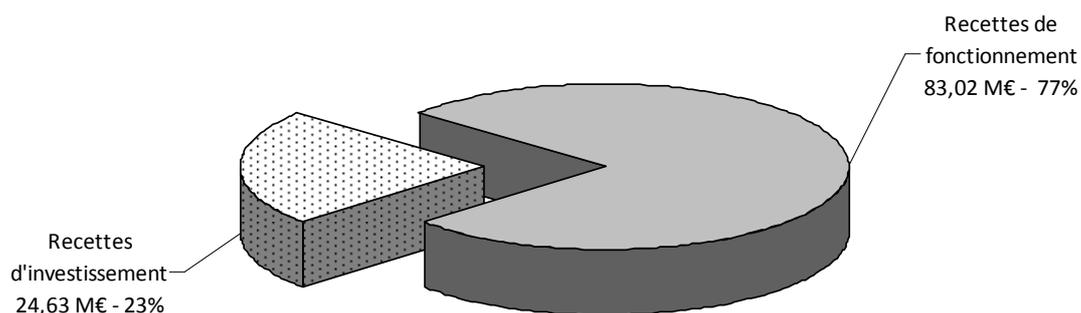
Il en résulte :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 13 324 073,53 €
- un déficit d'investissement cumulé de 4 895 184,79 € (résultat de l'exercice + résultat reporté).

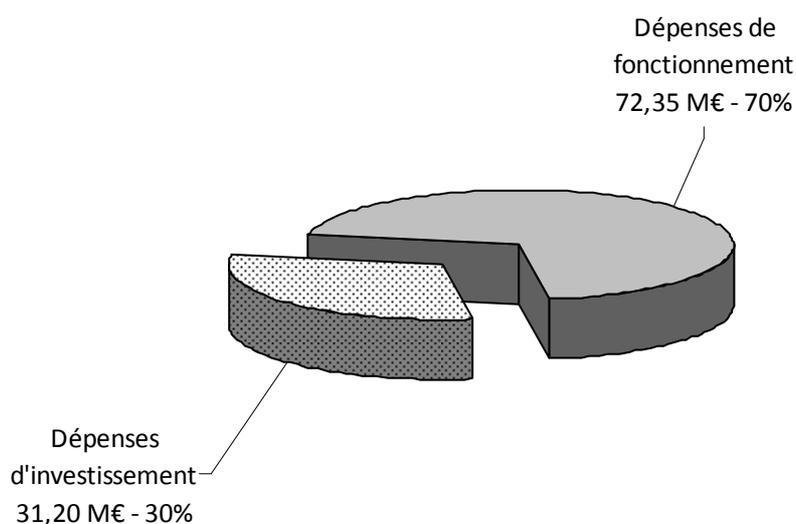
L'annexe 1 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget principal avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des comptes d'avances sur immobilisations et des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le compte administratif s'établit à 103 554 395,52 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 107 652 822,23 €.**

**Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement de l'exercice
107 652 822,23 €**



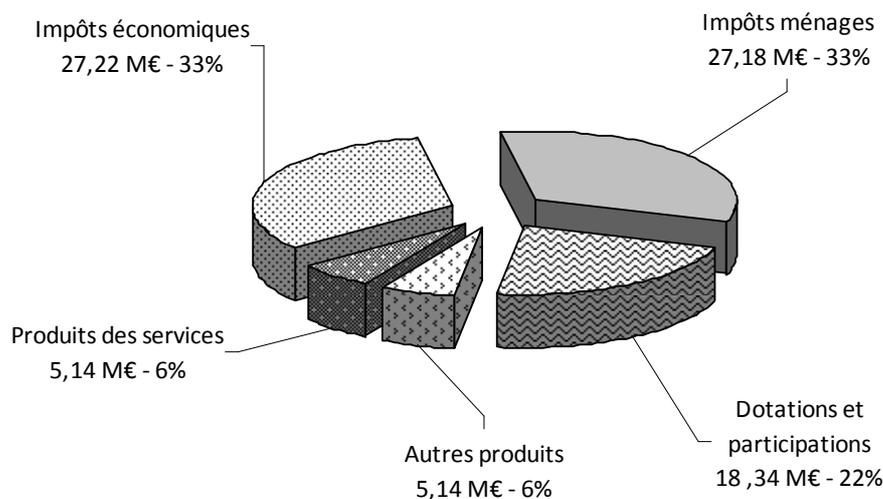
**Les dépenses réelles de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice
103 554 395,52 €**



1. Analyse de la section de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 83 021 476,43 €

Ce montant a fait l'objet d'un retraitement des flux entre le budget principal et les budgets annexes, des produits de cessions basculés en investissement.



Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
013 Atténuation de charges	180 000	205 050	308 822,81	283 783,04	0,00
70 Produits des services, du domaine et...	6 588 000	6 904 300	5 364 113,09	5 144 474,88	0,00
73 Impôts et taxes	55 695 000	55 713 211	55 239 664,80	55 239 664,80	0,00
74 Dotations et participations	17 155 000	17 726 724	18 357 070,07	18 335 620,19	0,00
75 Autres produits de gestion courante	331 000	408 430	418 940,67	417 408,67	0,00
76 Produits financiers	0	2 565	2 584,98	2 584,98	0,00
77 Produits exceptionnels	200 000	2 656 994	3 601 566,07	3 597 939,87	0,00
Total recettes réelles retraitées de fonctionnement	80 149 000	83 617 274	83 292 762,49	83 021 476,43	0,00

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 83,02 M€ pour l'exercice 2017.

- Les **atténuations de charges** s'élèvent à **283,7 K€** et correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire au vu des arrêts maladie.
- Les **produits des services** s'élèvent à **5,1 M€**. Les principales recettes concernent :
 - l'Administration Générale pour 2 M€ dont 920 K€ des communes de Saint-Brieuc et Ploufragan dans le cadre de la Direction Mutualisé des Systèmes d'Information (DB-

298-2016 Saint-Brieuc Agglomération), 628,5 K€ de ren personnel du Pays de Saint Brieuc dans le cadre du SIG et 104,4 K€ de remboursement de mise à disposition de personnel par la ville de Saint-Brieuc.

- la Politique Culturelle et Sportive pour 2,08 M€ dont 1,84 M€ pour le sport (1,67 K€ pour les piscines,...) et 244,1 K€ pour la culture (94,7 K€ pour les intervenants musicaux,...).
- le Centre d'Exploitation pour ses prestations à hauteur de 607,4 K€.
- le Service Commun d'Application du Droits des Sols pour 212,3 K€ (facturation des communes).
- les aires d'accueil des gens du voyage pour 111 K€.

- Les **impôts et taxes** s'élèvent à **55,2 M€** pour l'année 2017.

Les taux de fiscalité votés par Saint Brieuc Armor Agglomération en 2017 sont les taux moyens des anciennes Communautés pondérés en fonction des bases (conformément au code général des impôts pour les fusions d'EPCI) : ces taux n'ont donc pas généré de variations de produits, seule l'évolution des bases explique ces variations.

Pour analyser cette évolution en neutralisant les différences de taux entre les EPCI préexistants, le tableau ci-dessous compare les bases fiscales pour les taxes dont l'Agglomération vote le taux (taxe d'habitation, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises) et les produits fiscaux pour les taxes dont le taux est fixé par l'Etat.

Fiscalité directe intercommunale - budget principal		2016	2017	% évol.
		Total 4 EPCI	SBAA	2017-2016
Cotisation foncière des entreprises CFE	Base nette	47 732 592 €	48 300 742 €	1,19%
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises (1) CVAE	Produit	7 826 697 €	8 181 392 €	4,53%
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux IFER	Produit	990 794 €	1 023 773 €	3,33%
Taxe sur les surfaces commerciales <i>dont pic 2017</i> (2) TASCOM	Produit	2 878 631 €	3 646 254 €	26,67%
Taxe d'habitation TH	Base nette	187 506 522 €	190 154 979 €	1,41%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (3) TFB	Base nette	158 025 337 €	160 852 642 €	1,79%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB	Base nette	2 515 106 €	2 536 524 €	0,85%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti TAFNB	Produit	275 269 €	286 930 €	4,24%

(1) La part de CVAE versée par l'Etat (env. 33 %) est incluse dans le produit CVAE.

(2) Cf. explication ci-après.

(3) Pour la CC Sud Goëlo en 2016 : base nette de TEOM (car pas d'état fiscal TFB).

La fiscalité économique 2016 sur le territoire de Saint Carreuc n'est pas incluse, car elle ne peut pas être identifiée dans les données disponibles.

L'actualisation forfaitaire des bases explique en partie l'évolution des impôts calculés sur la base des valeurs locatives (TH, taxes foncières, CFE et IFER). Jusqu'en 2017 inclus, cette augmentation était votée par le Parlement sous forme d'un coefficient : celui-ci s'est élevé à 0,4 % en 2017, entraînant une hausse du produit estimée à **166 K€** (par déduction à partir des bases 2017). A compter de 2018 en vertu de la dernière Loi de finances, l'actualisation ne sera plus votée par le Parlement, mais indexée automatiquement par rapport à l'inflation.

L'évolution physique des bases est estimée à **+406 K€**, également par déduction à partir des bases 2017.

- La variation des bases de la **taxe d'habitation** (+1,4 %) et des **taxes foncières** (+1,8 %) est corrélée à l'évolution des locaux (constructions, extensions, démolitions...) mais également au nombre de bénéficiaires des mécanismes d'exonérations et de plafonnements en fonction de la situation sociale (âge, handicap, etc. au regard des revenus). Par ailleurs, en application du Pacte de confiance et de gouvernance, les effets de la loi sur les abattements de TH des Communes nouvelles ont fait l'objet d'une mesure concertée : les Communes concernées ont revu leurs abattements à la hausse, l'Agglomération compensant le manque à gagner correspondant via la DAC (dotation d'attribution de compensation). Les abattements s'appliquent également sur la part

intercommunale de TH. La taxe foncière est payée par les pro-
 s'agisse de personnes physiques ou morales, tandis que la taxe d'habitation est payée par
 les seuls ménages (à quelques exceptions près comme les associations ou certains
 organismes publics), ce qui explique en partie la différence de dynamique.

- Le produit de **CFE** varie en fonction des locaux affectés à l'activité professionnelle, mais aussi en fonction du poids des établissements soumis aux bases minimums (nombre et tranches de chiffre d'affaires) : ce système concerne 69 % des établissements et génère 19 % des bases CFE en 2017. Les bases minimums appliquées en 2017 sont égales à celles de chaque EPCI préexistant en 2016 (actualisées en fonction de l'inflation) : l'harmonisation des bases votée en septembre 2017 commencera à partir de la taxation 2018 et sera étalée sur six années.
- La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**, dépendante de l'activité économique des moyennes et grandes entreprises, est en hausse de 4,5 %. L'évolution du produit est déconnectée de l'évolution réelle de la valeur ajoutée sur le territoire au cours de l'année écoulée : en effet, les mécanismes comptables (acomptes et régularisations) entraînent des décalages entre la création de la valeur ajoutée, l'encaissement et la répartition de la CVAE entre les collectivités.
- La **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** est due par les magasins de vente au détail en fonction de leur surface de vente (à partir de 400 m²) et de leur chiffre d'affaires (à partir de 460 000 € annuels HT). L'Etat perçoit un montant additionnel de cette taxe auprès des établissements dont la surface de vente dépasse 2 500 m². A compter de 2017, le paiement de cette TASCOM majorée est organisé selon un système d'acompte et de solde, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner un « pic » d'encaissement de TASCOM au 1er semestre 2017 (avance d'un montant correspondant à l'acompte) : c'est cette disposition qui explique la hausse de +26,7 % du produit de TASCOM 2017. Il ne s'agit que d'un décalage de perception, le produit revenant à son niveau habituel dès 2018 comme les notifications prévisionnelles l'ont confirmé. La variation de TASCOM en dehors de cet effet conjoncturel ne peut pas être mesurée, les données disponibles ne permettant pas de différencier l'acompte et le montant ordinaire de la TASCOM. Ce pic de 873,7 K€ est retraité dans ce rapport en recettes exceptionnelles.

- Le **Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC)** a été modifié par l'effet de la fusion. Le tableau ci-dessous compare les montants de droit commun, afin de neutraliser les décisions de répartition dérogatoire adoptées sur une partie du territoire. C'est cette répartition de droit commun qui a été choisie pour 2017, en vertu du Pacte de confiance et de gouvernance :

FPIC de droit commun	2016 4 EPCI	2017 SBAA	Evol €	Evol %
Part EPCI	1 554 466 €	1 493 595 €	-60 871 €	-3,92%
Part Communes (total)	2 523 063 €	2 767 998 €	244 935 €	9,71%
Total ensemble interco	4 077 529 €	4 261 593 €	184 064 €	4,51%

Les facteurs de variation du FPIC ne peuvent pour l'instant pas être quantifiés, car la DGCL n'a pas transmis à ce jour son fichier national comportant les données de calcul pour chaque collectivité (DGF et FPIC). La transmission de ce fichier pour les années 2017 et 2018 est attendue en milieu d'année 2018, ce qui permettra une analyse pluriannuelle à terme.

- Les **dotations et participations** s'élèvent à **18,33 M€** pour l'année 2017.

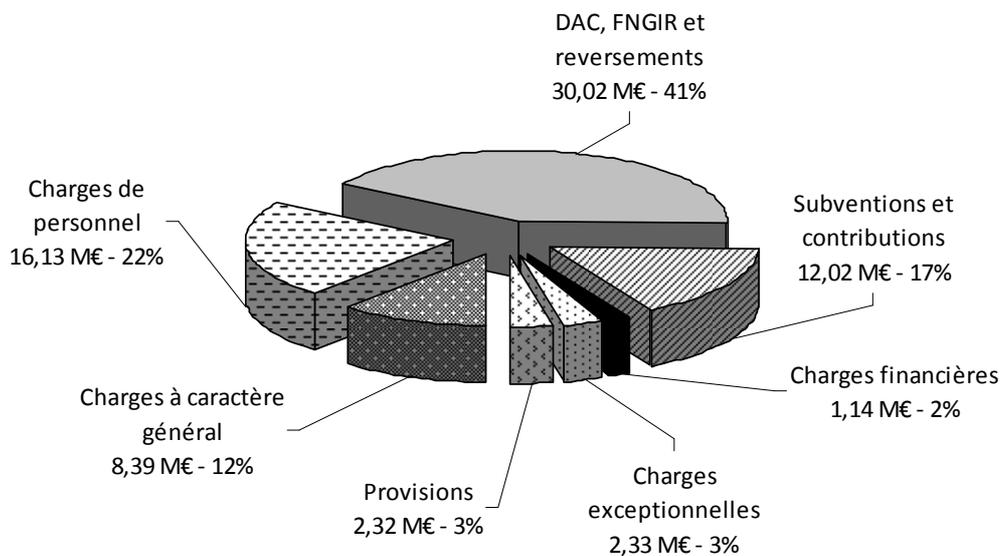
Les dotations et allocations augmentent de 2,6 M€ soit +19,3 %. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée d'une dotation d'intercommunalité liée à différents critères physiques et financiers des EPCI (population, potentiel fiscal, coefficient d'intégration fiscal...), et

d'une dotation de compensation liée initialement à la suppression de la professionnelle.

- La **dotation d'intercommunalité**, malgré la ponction intitulée « contribution au redressement des finances publiques » (CRFP) de 2014 à 2017, a été en augmentation pour Saint Briec Armor Agglomération (+21,8 % soit +776 K€) du fait de la fusion : la loi encourageant les fusions d'EPCI via des mécanismes de bonification de cette dotation, l'Agglomération a bénéficié de cet effet favorable en 2017. Sur la base des critères physiques et financiers de la dotation d'intercommunalité (population, coefficient d'intégration fiscale, etc.), celle-ci serait cependant supérieure de 4,32 M€ pour Saint Briec Armor Agglomération si la CRFP n'était pas appliquée.
- La **dotation de compensation**, qui est désormais l'une des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités, est en diminution chaque année pour tous les EPCI bénéficiaires : il n'y a donc eu aucun effet de la fusion sur cette dotation, qui est en diminution de 2,2 % (-233 K€) en 2017.
- Les **allocations compensatrices de fiscalité locale** sont versées par l'Etat en contrepartie d'allègements fiscaux décidés au niveau national. La plupart sont utilisées comme variables d'ajustement de l'enveloppe nationale, sans lien avec la perte de produit fiscal, et sont en nette diminution chaque année : c'est le cas des allocations liées à la fiscalité professionnelle, qui diminuent de 73,7 % (-140 K€) en 2017. A l'inverse, les allocations relatives à la taxe d'habitation restent indexées sur les allègements fiscaux chaque année. Elles sont en forte augmentation en 2017, en raison de la modification du calcul du revenu ouvrant droit à exonération (demi-part fiscale dite « parents isolés » ou « demi-part des veuves »). Ces exonérations vont être désormais refondues au sein de la réforme en cours de la taxe d'habitation de 2018 à 2020.

Dotations et allocations compensatrices de fiscalité	2016 4 EPCI	2017 SBAA	Evol €	Evol %
Dotation d'intercommunalité	3 555 372 €	4 331 494 €	776 122 €	21,83%
Dotation de compensation	10 722 609 €	10 490 087 €	-232 522 €	-2,17%
TOTAL DGF	12 552 110 €	14 821 581 €	2 269 471 €	18,08%
Alloc. compensatrices fiscalité prof.	188 179 €	50 079 €	-138 100 €	-73,39%
Alloc. compensatrices fiscalité ménages	890 855 €	1 426 741 €	535 886 €	60,15%
TOTAL Allocations compensatrices fiscalité	1 115 168 €	1 476 820 €	361 652 €	32,43%

- Les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à 417,4 K€. Les principales recettes concernent :
 - l'Insertion Sociale et Professionnelle avec les remboursements des structures hébergées à l'Espace Initiative Emploi pour 171,7 K€.
 - l'Administration Générale pour 88,4 K€ (67,1 K€ de loyers de la Gendarmerie d'Etables-Sur-Mer,...)
 - l'Habitat dans le cadre du portage foncier pour 84 K€.
 - le Tourisme avec 44,7 K€ de redevance de Saint-Briec Expo Congrès.
- Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **3,59 M€** pour l'année 2017. Les recettes principales concernent une indemnisation de 2,32 M€ dans le cadre d'un contentieux sur la piscine Goëlis, des recettes exceptionnelles liées à la mise en place d'un système d'acompte et de solde de la TASCOM pour 873,7 K€ ainsi qu'une régularisation de 230,6 K€ de la CAF dans le cadre du RPAM.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**72 353 284,16 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
011 Charges à caractère général	9 716 500	11 320 245	8 844 670,64	8 389 772,55	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	16 721 520	16 996 540	16 220 128,34	16 132 284,23	0,00
014 Atténuation de produits	29 921 000	30 276 810	30 020 585,48	30 020 585,48	0,00
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	0,00	0,00	0,00
65 autres charges de gestion courante	12 190 000	12 440 382	12 049 412,86	12 024 038,86	0,00
66 Charges financières	1 201 000	1 201 000	1 140 830,40	1 140 830,40	0,00
67 Charges exceptionnelles	2 010 000	2 932 327	2 325 832,92	2 324 454,98	0,00
68 Dotations aux amort. et provisions	0,00	2 321 318	2 321 317,66	2 321 317,66	0,00
Total dépenses réelles retraitées de fonctionnement	71 840 020	77 568 621	72 922 778,30	72 353 284,16	0,00

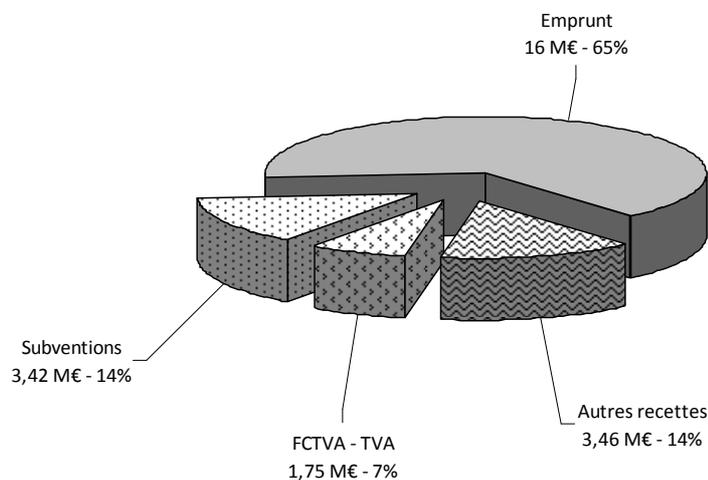
Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 72,3 M€ pour l'exercice 2017.

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **8,38 M€** dont 1,96 M€ de fournitures (fluides, petit matériel,...), 6,24 M€ de services extérieurs (entretien et réparation, études,...) et 171 K€ d'impôts et taxes. Les charges à caractère général sont notables en Administration Générale (2,2 M€), Piscines (1,72 M€), Aménagement des Eaux (715 K€), Communication (614 K€), Eaux pluviales (432 K€), Habitat (388 K€), Insertion Sociale et Professionnelle (303 K€) et en développement Economique (269 K€).
- Les **charges de personnel** s'élèvent à **16,13 M€** en 2017. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). On peut souligner concernant le premier exercice de Saint-Brieuc Armor Agglomération :
 - l'intégration d'agents de la ville de Saint-Brieuc et de la ville de Ploufragan dans le cadre de la création de la Direction Mutualisé des Services d'Informations et de la Direction Aménagement Espace Public pour 1,46 M€

- l'intégration du syndicat intercommunal de l'école de r
dissout au 31 juillet 2017 (DB-264-2017) pour 161,4 K€ (impact en année pleine
en 2018).
 - la création de 5 postes permanents pour 152,4 K€ (impact en année pleine en
2018)
 - la mise en place du PPCR pour 96,6 K€
 - la revalorisation du point d'indice au 1^{er} février 2017 pour 68,4 K€
 - le recours à du personnel non permanent du CDG22 pour 513 K€ et d'Armor
Emploi pour 10,3 K€
 - des conventions de mise à disposition de personnel pour 103,4 K€ (SIG,
protocole, Atelier paysage, DGA, ...)
- Les **atténuations de produits** s'élèvent à **30 M€** et correspondent aux dotations versées aux
communes pour 20,8 M€, au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources pour
9,1 M€ et au PIA Jeunesse pour 102 K€.
 - Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **12 M€**. Les principales dépenses sont:
 - des subventions de fonctionnement à des organismes publics pour 3,56 M€ (les
communes au titre du FCF pour 2,1 M€, les offices de tourisme pour 972 K€, le
syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor pour 125 K€,...)
 - des subventions de fonctionnement à des organismes privés pour 1,62 M€ (Armor
Initiative 103,2 K€, Wild Rose 90 K€, MJC de Quintin 158 K€, Zoopole
Développement 140 K€, Agence Locale de l'Energie et du Climat 116 K€,...)
 - des contingents et participations obligatoires pour 5,89 M€ (SDIS 4,49 M€, Pays de
Saint-Brieuc 386 K€, syndicat du pôle universitaire 487,5 K€, syndicat mixte de la
Technopôle 270 K€, syndicat mixte de l'aéroport 144,6 K€,...)
 - Les **charges financières** s'élève à **1,14 M€** et correspondent aux remboursements des intérêts
d'emprunts.
 - Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **2,32 M€** et concernent principalement les subventions
d'équilibres au budget annexe Hippodrome (188,3 K€), au budget annexe Gestion Immobilière
(312,8 K€), au budget Collecte et Valorisation des Déchets (1,45 M€) et au budget annexe Pôle
Nautique (366,2 K€).
 - Les **provisions** s'élèvent à **2,32 M€** et découlent de l'indemnisation perçue par l'agglomération
dans le cadre d'un contentieux sur la piscine Goëlys. Des travaux de remise en état des
malfaçons sont prévus en 2020 au Plan Pluriannuel d'Investissement de l'agglomération.

2. Analyse de la section d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 24 631 345,80 €



Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 380 000,00	4 380 000,00	1 736 386,23	0
13 subventions d'investissement	4 235 000	5 697 835	3 421 584,03	411 236
16 Emprunts et dettes assimilés	19 951 000,00	19 408 609,38	16 000 050,72	0
204 Subventions d'équipement versées	0	0	6 500,00	38 000
21 Immobilisations corporelles	0	0	2 491 204,00	0
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 163,74	236 707
27 Autres immobilisations financières	0	2 180 000	16 000,00	0
45 Comptabilité distincte rattachée	1 200 000	2 070 981	958 457,08	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	29 766 000	33 737 425	24 631 345,80	685 943

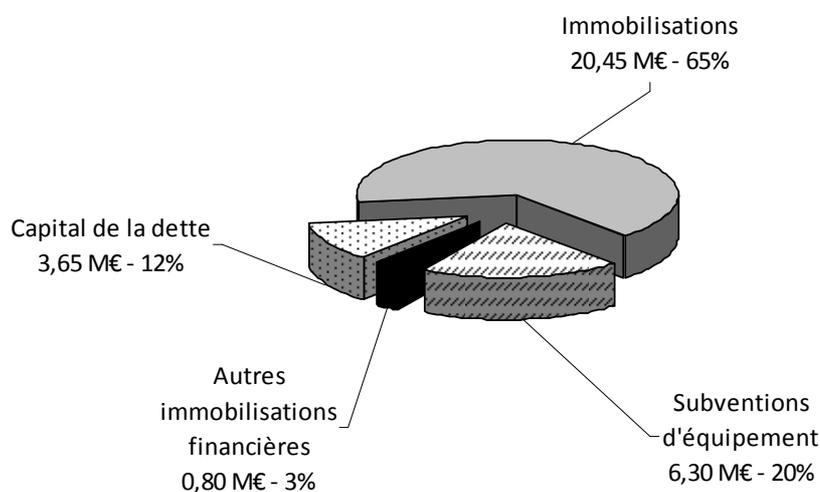
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 24,63 M€ pour l'exercice 2017.

- Le **FCTVA** encaissé en 2017 s'élève à **1,73 M€**, le solde de FCTVA de l'exercice 2017 (3 derniers trimestres) sera perçu sur 2018 pour un montant de 1,6 M€.
- Les **subventions** s'élèvent à **3,4 M€** en 2017. Les projets ayant perçus le plus de subventions sont le stade couvert d'athlétisme pour 1,74 M€ (Département + Région), le giratoire du 19 mars 1962 pour 409,6 K€ (Département + Mairie de Saint-Brieuc), les eaux pluviales pour 318 K€ (divers financeurs), l'incendie secours dans le cadre de travaux liés à TEO pour 253,5 K€ (budget annexe des Transports), les travaux sur la salle de la closerie pour 183,5 K€ (Région), la piste de rollers pour 144,5 K€ (CNDS + Département) et la Halte Garderie 'Potes et Potiron' pour 91 K€ (Région et Département).
- Le **chapitre 21** s'élève à **2,49 M€**. Les principales recettes correspondent à 1,49 M€ de rétrocessions dans le cadre du portage foncier, l'annulation d'un mandat sur un exercice

antérieur pour 915 K€ et le remboursement de frais annexes des co portage foncier pour 73,4 K€ (actes et contentieux).

- **Des emprunts** ont été mobilisés pour finaliser les investissements pour un montant de **16 M€** dont 10 M€ auprès de la Banque Postale et 6 M€ auprès du Crédit Agricole.
- Des recettes dans le cadre d'investissements réalisés pour **compte de tiers** à hauteur de **958 K€** dont 770 K€ de l'Etat dans le cadre de la délégation d'aide à la pierre ainsi que 118,5 K€ des communes du territoire de Saint-Brieuc Agglomération dans le cadre d'investissements réalisés pour les médiathèques de la baie.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
31 201 111,36 €



Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
020 Dépenses imprévues	100 000	100 000	0,00	0
16 Emprunts et dettes assimilés	3 722 000,00	3 722 000,00	3 655 632,42	0
20 Immobilisations incorporelles	617 000	935 770	249 461,42	343 997
204 Subventions d'équipement versées	5 966 000	8 277 060	5 413 946,06	1 624 730
21 Immobilisations corporelles	2 554 000	3 930 263	2 714 336,13	417 126
23 Immobilisations en cours	24 336 000,00	25 184 855,00	17 483 339,80	3 716 550
27 Immobilisations financières	0	1 500 000	800 000,00	0
45 Comptabilité distincte rattachée	1 200 000	1 202 500	884 395,53	2 500
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	38 495 000	44 852 448	31 201 111,36	6 104 903

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 31,20 M€ pour l'exercice 2017.

- **3,65 M€** de remboursement du **capital de la dette**.

- **27,55 M€ de dépenses d'équipement** soit 88,3% des dépenses découlent du Plan Pluriannuel d'Investissement de l'agglomération. Les principales dépenses sont :
 - Les **projets propres de l'agglomération** qui s'élèvent à **21,2 M€** en 2017 dont 11 M€ pour le Centre Inter-administratif, 2,6 M€ pour le stade couvert d'athlétisme, 1,8 M€ pour la politique eaux pluviales, 1,3 M€ pour le quartier de Brezillet, 836,3 K€ pour la rénovation de la salle de la Closserie, 800K€ d'avance remboursable versée au CIAD, 706 K€ de matériel et mobilier, 664,2 K€ d'acquisitions foncières dans le cadre de la politique habitat, 448,6 K€ pour la rocade urbaine, 418 K€ pour l'entretien du patrimoine de l'agglomération, 129 K€ dans le cadre des médiathèques de la baie et 84,6 K€ pour l'entretien des parcs d'activités.
 - Les **subventions d'équipement versés par l'agglomération** qui s'élèvent à **6,3 M€** dont 3,2 M€ pour la politique habitat (délégation aide à la pierre, amélioration du parc privé, aide à la charge foncière,...), 1,2 M€ pour la rocade de déplacement, 421,6 K€ pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de l'agglomération, 300 K€ pour la construction du nouveau restaurant universitaire et 268,8 K€ dans le cadre du fonds recherche innovation de l'agglomération.

LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE DU BUDGET PRINCIPAL

Budget PRINCIPAL	2017	2017 retraité
-------------------------	-------------	--------------------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B')	83 290 178	83 018 891
Dépenses réelles de fonctionnement (A')	71 800 481	71 230 986
Epargne de gestion (C'=B'-A')	11 489 697	11 787 905
Intérêts de la dette (D)	1 119 713	1 119 713
Epargne brute (E=C-D)	10 369 984	10 668 192
Capital de la dette (F)	3 655 632	3 655 632
Epargne nette (G=E-F)	6 714 352	7 012 560

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement	26 745 479	26 745 479
<i>dont pour compte de tiers</i>	884 396	884 396
Opérations financières	800 000	800 000
Total dépenses d'investissement	27 545 479	27 545 479

Financement Dépenses d'investissement		
Epargne nette	6 714 352	7 012 560
Subventions	3 421 584	3 421 584
Ressources propres d'investissement	4 251 254	4 251 254
Opérations pour compte de tiers	958 457	958 457
Emprunt	16 000 051	16 000 051
sous total recettes de l'exercice	31 345 698	31 643 906
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-3 800 219	-4 098 427
Résultat global de clôture	8 428 889	8 727 097

B – BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le compte administratif 2017 du budget transport s'établit en mouvements budgétaires à 54 574 385,99 € de dépenses réelles et d'ordre et 59 501 770,77 € de recettes réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent d'exploitation cumulé de 4 221 274,65 €
- un excédent d'investissement cumulé de 706 110,13 €

L'annexe 2 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget transport avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des opérations de cession, du résultat capitalisé, le **compte administratif du budget transport s'établit à 39 034 873,86 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 43 516 655,64 €.**

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les Tub ne sont plus gérés en Délégation de Service Public via un opérateur privé mais le sont dans le cadre d'une Société Publique Locale (DB-049-2012). Par conséquent, le Budget Annexe Transport est assujéti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2013 sauf pour certaines opérations particulières comme le Pôle d'Echange Multimodal (PEM).

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

19 908 538 ,89 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
013 Atténuations de charges	1 000	1 000	791,34	791,34	0
70 Produits de gestion courante	3 172 000	3 255 164	3 310 331,49	3 273 368,16	0
73 Versement transport	16 176 000	16 176 000	15 986 886,29	15 986 886,29	0
74 Dotations, subventions et participations	927 000	946 200	637 412,00	637 412,00	0
77 Produits exceptionnels	6 000	6 846	10 927,09	10 081,10	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	20 282 000	20 385 210	19 946 348,21	19 908 538,89	0

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 19,9 M€ en 2017.

- Les **produits de gestion courante** s'élèvent à **3,27 M€** en 2017. Sur ce montant 3,1 M€ correspondent aux recettes voyageurs du réseau des transports qui comprennent les recettes commerciales TUB, Taxitub, Mobitub ainsi que les titres sociaux. Dans le cadre du PDU, on retrouve des redevances abris-bus pour 45 K€ et de recettes roulibre pour 20 K€. Pour finir, on peut noter 87,6 K€ liés à la convention de partenariat avec la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du pôle aménagement urbain pour l'année 2016 (mise à disposition de personnel à la mairie de Saint-Brieuc,...).
- Le **Versement Transport** s'élève à **15,98 M€** en 2017. Il est acquitté par les employeurs publics ou privés qui emploient onze salariés et plus. Conformément à la délibération DB-155-2017, il est de 1,60% pour le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération et nul pour le reste du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui bénéficie d'une exonération pour 2017 et 2018 avant une montée en puissance du taux de 2019 à 2022

(au BP 2017, dans l'attente de la décision du Conseil d'agglomération le transport avait été estimé avec une exonération de 6 mois).

L'Etat s'est engagé à compenser le manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au VT. Cette compensation estimée à 222 K€ pour 2017 a été versée en avril 2018.

- Les **dotations et participations**, notamment la dotation générale de décentralisation versée par le Conseil Général et l'Etat s'élèvent à **637,4 K€** pour 2017. La participation de la région de 226 K€ sera perçue sur l'exercice 2018. Suite au transfert de la compétence relative aux transports non rurbains et scolaires non urbains à la région au 01/09/2018 et en raison de la création de Saint-Brieuc Armor Agglomération au 01/01/2017, ces dotations ont fait l'objet d'une convention transitoire (DB-269-2017).
- Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **10 K€** dont 9,7 K€ d'amendes TUB.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
16 540 020,56 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
011 Charges à caractère général	15 689 000	15 777 946	15 286 145,00	15 264 710,27	0
012 Charges de personnel	828 000	850 548	850 034,19	850 030,00	0
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	0,00	0,00	0
65 Autres charges de gestion courante	212 363	191 194	159 395,27	149 188,36	0
66 Autres charges financières	168 000	168 000	165 388,75	165 388,75	0
67 Charges exceptionnelles	234 000	242 315	111 246,44	110 703,18	0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	17 181 363	17 280 003	16 572 209,65	16 540 020,56	0

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 16,54 M€ en 2017.

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **15,26 M€** en 2017. La dépense principale concerne la rémunération de l'exploitant pour 14,7 M€. L'avenant 12 au contrat d'Obligation de Service Public du Conseil d'agglomération du 01/06/2017 (DB-200-2017) fixe comme objectifs la maîtrise de cette dépense représentant 96,8% des dépenses d'exploitation du réseau des transports. La rémunération forfaitaire s'élèvent à 13,1 M€ tandis que la rémunération additionnelle s'élèvent à 1,6 M€ (frais de gestion de la régie, frais de gestion du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs, la démarche qualité, la gestion du mobilier,...). Les autres dépenses significatives liées au réseau des transports concernent les lignes interurbaines pour 188 K€, des locations immobilières pour 24,3 K€, les frais de la navette liée les travaux de la passerelle pour 16,6 K€, ainsi que diverses cotisations pour 15,3 K€. Concernant le PDU, on constate 62 K€ de dépenses avec principalement 12,5 K€ pour Rou'libre, 27,4 K€ pour l'entretien de mobilier urbain en accessibilité PMR et 10,6 K€ dans le cadre de la révision du PDU. Pour TEO 45,8 K€ de dépenses ont concerné principalement des frais de communication pour 21,8 K€ ainsi que des locations de stationnement pour les riverains à hauteur de 9 K€. Concernant le PEM, 83,3 K€ de dépenses ont concernées principalement des frais de communication à hauteur de 80,4 K€.
- Les **charges de personnel** s'élèvent à **850 K€** en 2017. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). On peut souligner concernant le premier exercice de Saint-Brieuc Armor

Agglomération : le paiement de 89,9 K€ à la ville de Saint-Brieuc pour la disposition d'agents de la ville pour l'année 2016 (Direction Etudes et Opérations de l'Espace Public), l'intégration de 4 agents de la ville de Saint-Brieuc (DEOEP) en 2017 sur le budget annexe des transports dans le cadre de la mutualisation DEOEP/DAD pour 167,5 K€, la mise en place du PPCR pour 1 K€ ainsi que la revalorisation du point d'indice au 1^{er} février 2017 pour 2,2 K€.

- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **149,2 K€** pour 2017. Elles comprennent le service de transports à la demande géré par le syndicat Trans'Com pour 72,3 K€, la mise en place courant 2017 d'un partenariat avec la région pour financer le fonctionnement de l'espace KorriGo situé dans le nouvel espace voyageur de la gare SNCF pour 28,2 K€ (DB-282-2016). La dernière dépense significative concerne dans le cadre du PDU une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme de la baie de Saint-Brieuc de 37 K€ pour la gestion de Rou'Libre pour le compte de l'agglomération.
- Les **charges financières** s'élèvent à **165,3 K€** pour 2017 et correspondent aux remboursements des intérêts suite aux emprunts réalisés pour financer les différents investissements.
- Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **110,7 K€** pour 2017 et comprennent principalement les demandes de remboursements au niveau du versement transport pour 73,4 K€ ainsi que l'indemnisation de riverains dans le cadre des travaux TEO et PEM à hauteur de 33,8 K€.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

23 608 116,75 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	816 270,98	0
13 Subventions d'investissement	162 000	1 148 000	975 000,00	0
16 Emprunts et dettes assimilées	17 799 000	14 475 312	8 000 000,00	0
21 Immobilisations corporelles	0	0	31 274,02	0
23 Immobilisations en cours	0	0	197 369,68	0
27 Autres immobilisations financières	0,00	1 300 000	1 300 000,00	0
45 Comptabilité distincte rattachée	16 506 000,00	29 889 616	12 288 202,07	2 682 800
Total recettes réelles retraitées d'investissement	34 467 000	46 812 928	23 608 116,75	2 682 800

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **23,6 M€** pour 2017.

- Le **FCTVA** perçu sur l'exercice 2017 dans le cadre de l'opération TEO s'élèvent à **816,2 K€**.
- Les **subventions d'investissement** perçues en 2017 s'élèvent à **975 K€**, cette somme correspond à une subvention de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France dans le cadre de TEO.

- L'emprunt s'élève à **8 M€** en 2017 et sert à éq d'investissement.
- Les **immobilisations en cours** s'élèvent à **197,3 K€** et concernent principalement le remboursement d'avances auprès des entreprises dans le cadre des travaux d'investissements.
- Les **autres immobilisations financières** s'élèvent à **1,3 M€** en 2017 et concernent le remboursement d'une avance en compte courant d'associés à la SPL Baie d'Armor Transports versée en 2016 en raison de la création de Saint-Brieuc Armor Agglomération (DB-236-2016).
- **12,29 M€** de recettes dans le cadre du **PEM**. Sur ce montant 11,9 K€ correspondent au remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage unique. En effet, ces investissements donnent lieu à terme à un remboursement intégral par la ville de Saint-Brieuc qui intègre ces opérations dans son patrimoine. Par ailleurs, 385,5 K€ correspondent à une subvention du Conseil Départemental perçue par l'agglomération pour le compte de la ville de Saint-Brieuc maître d'ouvrage et qui lui est reversées en dépenses d'investissement. Cette subvention découle du Contrat de Territoire où le Département prévoit un financement total du parking en silo à hauteur de 1,16 M€.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

22 494 853,30 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
16 Emprunts et dettes assimilées	521 000	521 000	510 967,34	0
20 Immobilisations incorporelles	160 000	173 450	59 433,28	8 450
21 Immobilisations corporelles	2 553 000	2 877 919	988 255,31	337 893
23 Immobilisations en cours	17 957 967	20 124 195	12 168 888,12	218 598
45 Comptabilité distincte rattachée	16 597 670	26 883 554	8 767 309,25	2 154 188
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	37 789 637	50 580 118	22 494 853,30	2 719 129

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 22,5 M€.

- Le **remboursement du capital** des emprunts contractés pour financer les investissements s'élève à 510,9 K€ pour 2017.
- Les **dépenses d'équipements réalisées pour le compte de Saint-Brieuc Armor Agglomération** s'élèvent à **13,2 M€** pour 2017.
 - Les **immobilisations incorporelles** s'élèvent à **59,4 K€** et comprennent principalement 50,4 K€ d'assistance dans le cadre de la révision du PDU (DB-036-2016).
 - Les **immobilisations corporelles** s'élèvent à **988,2 K€** et comprennent principalement 955 K€ pour les réseaux des bus dont l'acquisition de trois bus neufs pour la somme de 766,4 K€, l'achat d'un minibus d'occasion pour l'exploitation du nouveau service de Navette en Centre-Ville et sa vidéo-protection pour 52 K€, le rachat de mobilier urbain à hauteur de 24,7 K€ et

du matériel informatique pour le service Proxitub à

Concernant le PDU, on peut noter l'achat de 15 Vélos à Assistance Electrique pour 14,4 K€. Pour le PEM et TEO, on peut noter des frais annexes liés à des acquisitions foncière à hauteur de 13,8 K€.

- Les **immobilisations en cours** s'élèvent à **12,1 M€** et comprennent principalement 799,6 K€ dans le cadre de la construction du nouveau dépôt des TUB, 305,6 K€ dans le cadre du PDU pour la mise en accessibilité du réseau, 269 K€ dans le cadre de TEO pour des honoraires de maîtrise d'œuvre et des travaux préparatoires et 154,2 K€ dans le cadre du PEM pour la maison du vélo et des dépenses transversales.

Des subventions d'équipements ont été versées à hauteur de 10,2 M€ en 2017 dont les principales concernent le PDU pour 56,6 K€ (schéma directeur cyclable,...), TEO pour 2 M€ (travaux de réseaux, éclairage public de Teo Armor-Cité,...) et le PEM pour 8,15 M€ (la passerelle, le parking en silo, le bâtiment voyageur,...).

- Les **dépenses d'équipements réalisées pour compte de tiers c'est à dire pour le compte de la ville de Saint-Brieuc** s'élèvent à **8,7 M€** pour 2017 (chapitre 45). Ces dépenses donnent lieu à terme à un remboursement intégral de la ville de Saint-Brieuc. L'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la ville sur différents projets tels que la passerelle, le parking en silo, le boulevard Carnot,... A noter que sur ce montant 385,5 K€ correspondent à une subvention du Conseil Départemental perçue par l'agglomération mais reversée à la ville en temps que maître d'ouvrage. Cette subvention découle du Contrat de Territoire où le Département prévoit un financement total du parking en silo à hauteur de 1,16 M€.

CHAÎNE DE L'ÉPARGNE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Budget TRANSPORT	2017	2017 retraité
-------------------------	-------------	--------------------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B')	19 946 348	19 908 539
Dépenses réelles de fonctionnement (A')	16 406 821	16 374 632
Epargne de gestion (C'=B'-A')	3 539 527	3 533 907
Intérêts de la dette (D)	165 389	165 389
Epargne brute (E=C-D)	3 374 139	3 368 518
Capital de la dette (F)	510 967	510 967
Epargne nette (G=E-F)	2 863 171	2 857 551

Financement des dépenses d'investissements

Dépenses d'équipement	21 983 886	21 983 886
<i>dont pour compte de tiers</i>	8 767 309	8 767 309
Opérations financières	0	0
Total dépenses d'investissement	21 983 886	21 983 886

Financement Dépenses d'investissement		
Epargne nette	2 863 171	2 857 551
Subventions	975 000	975 000
Ressources propres d'investissement	2 344 915	2 344 915
Opérations pour compte de tiers	12 288 202	12 288 202
Emprunt	8 000 000	8 000 000
sous total recettes de l'exercice	26 471 288	26 465 668
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-4 487 402	-4 481 782
Résultat global de clôture	4 927 385	4 921 765

C – BUDGET ANNEXE EAU

Le compte administratif 2017 s'établit à 20 470 629,03 € HT de dépenses réelles et d'ordre, et 28 467 698,24 € HT de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent d'exploitation cumulé de **8 622 461,22 €**
- un déficit d'investissement cumulé de **625 392,01 €**

L'annexe 3 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget EAU avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, des résultats antérieurs, **le compte administratif du budget EAU s'établit à 17 185 228,15 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 14 719 219,62 €.**

Ce budget correspond aux services des territoires de Saint-Brieuc Agglomération et du Sud-Goëlo, les communes des territoires de Quintin communauté et CAP4 ayant conservé l'exercice de la compétence eau jusqu'au 31 décembre 2018. La gestion de la compétence est déléguée sur le territoire Sud-Goëlo ainsi que sur 5 communes du territoire de Saint-Brieuc Agglomération (DSP).

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

14 119 838,60 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
013 Atténuations de charges	45 000	57 252	85 281,37	85 281,37	0
70 Produits de gestion courante	13 387 000	14 353 188	14 826 131,66	13 860 071,17	0
72 Travaux en régie	397 000	397 000	0,00	0,00	0
74 Dotations, subventions et participations	100 000	100 000	53 817,97	53 817,97	0
75 Autres produits de gestion courante	23 000	23 000	94 573,77	94 573,77	0
77 Produits exceptionnels	0	0	26 094,32	26 094,32	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	13 952 000	14 930 440	15 085 899,09	14 119 838,60	0

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à **14,1 M€** et se composent de :

- **13,86 M€**, soit 98,16% des recettes réelles d'exploitation sont constituées par les **Produits des services** et des ventes qui concernent principalement :
 - 9,76 M€ émanent des ventes d'eau aux abonnés (hors redevance prélèvement). Sur ce montant, 709,4 K€ correspond au territoire du Sud-Goëlo. Le reste, soit 9,05 M€, correspond au territoire de Saint-Brieuc Agglomération. Concernant ce dernier, une revalorisation tarifaire progressive a été actée par délibération pour la mise en place d'une tarification unifiée au 1^{er} janvier 2018 et l'accroissement des capacités de financement des projets d'investissement (DB-326-2014 de Saint-Brieuc Agglomération).
 - 2,29 M€ sont des ventes d'eau en gros (hors redevance prélèvement).

- 1,48 M€ correspondent aux redevances perçues sur qui sont intégralement reversées : 1,04 M€ à l'Agence de l'Eau pour la redevance pollution d'origine domestique et 437,3 K€ au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable pour le financement de la qualité et de l'interconnexion. Il existe toutefois un décalage dans le temps entre les dates réelles de perception et de reversement aux organismes.
- 243,8 K€ correspondent aux produits des travaux de branchements au réseau.
- 30 K€ de prestations facturées au Conseil Départemental (intervention et astreinte au barrage).
- **53,8 K€** sont des **subventions d'exploitation** versées par l'Agence de l'Eau (24 K€), le Conseil Départemental (20 K€), le Conseil Régional (3 K€) et la Direction Des Territoires et de la Mer (6,8 K€) pour la réalisation d'actions pour la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les actions concernent le milieu rural (agriculture, aménagements bocagers, continuité écologique), les communes et les particuliers. Elles s'inscrivent dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de Saint-Brieuc. Le montant du chapitre 74 varie d'une année à l'autre en raison du niveau de réalisation des différentes actions pour lesquelles les subventions font l'objet de 2 versements (un acompte puis un solde).
- **94,5 K€** sont des **produits de gestion courante** et correspondent aux antennes mobiles situées sur des châteaux d'eau pour 90,1 K€ ainsi qu'au loyer du gardien de l'usine pour 4,4 K€.
- **26 K€** de **produits exceptionnels** tel que 23,3 K€ de pénalités versées par Véolia sur le fonctionnement Magenta
- **85,2 K€** d'**atténuations de charges** correspondant à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire (arrêts maladie et accidents du travail).

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
8 201 407,15 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
011 Charges à caractère général	3 906 000	4 418 728	3 650 389,70	3 352 852,13	0
012 Charges de personnel	2 658 000	2 837 569	2 757 430,01	2 723 861,57	0
014 Atténuations de produits	1 000 000	1 490 000	1 474 668,00	1 314 668,00	0
022 Dépenses imprévues	55 000	55 000	0,00	0,00	0
65 Autres charges de gestion courante	124 000	126 500	87 100,96	87 100,96	0
66 Autres charges financières	673 000	706 000	665 975,46	665 975,46	0
67 Charges exceptionnelles	85 000	125 400	56 949,03	56 949,03	0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	8 501 000	9 759 197	8 692 513,16	8 201 407,15	0

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à **8,2 M€** et les principales dépenses concernent :

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **3,35 M€** et représente 40,8% des dépenses réelles d'exploitation. Sur ce montant, 25,5 K€ concernent le territoire du Sud-Goëlo. Elles comprennent :

- **1,88 M€** de **fournitures** : ce poste de dépenses représente 21% des dépenses réelles d'exploitation notamment pour l'acquisition de fournitures, petit matériel et pour la consommation de combustible, eau, gaz, électricité.

Les charges les plus importantes sont :

• Achat d'eau au barrage.....	491,6
K€	
• Fournitures eau et énergie.....	527,6
K€	
• Produits de traitement.....	443 K€
• Carburants.....	63,8 K€
• Fournitures diverses.....	354 K€

- **681,5 K€** de **Charges et services extérieurs** : ils représentent 8,3% des dépenses réelles d'exploitation et regroupent toutes les prestations de travaux et services (contrats d'entretien de matériel, location, maintenance, formation, assurances, téléphone, ...). Ils comprennent principalement:

• Formation et dépenses liées au personnel.....	7,8 K€
• Analyses.....	93,5 K€
• Entretien, réparation et maintenance bâtiment et matériel.....	95,7 K€
• Frais de locations mobilières.....	13,7 K€
• frais postaux et de télécommunication.....	20,7 K€
• Prestations diverses.....	353,5 K€

On y retrouve entre autre la convention avec Leff Armor Communauté pour la gestion du service d'eau potable pour les communes de Trémuson, La Méaugon et Saint-Donan pour 201 K€ (DB-266-2015), les animations bassins versants (animations agricoles et scolaires) pour 52,1 K€ et des prestations de la ville de Saint-Brieuc pour 44,3 K€ (mise sous pli,...).

• Etudes.....	5,6 K€
L'écart par rapport au BP 2017 vient du fait que l'audit sur les DSP est décalé sur l'exercice 2018.	
• Assurances et frais juridiques.....	29,1 K€
• Contrat télésurveillance et de nettoyage des locaux.....	28 K€

- **784,5 K€ d'Impôts et taxes** : ils représentent 9,5% des dépenses réelles d'exploitation. On y retrouve les taxes et redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au S.D.A.E.P. après encaissement (pas d'impact sur l'équilibre budgétaire). Les postes de dépenses les plus importants sont :

• redevance prélèvement versée à l'Agence de l'Eau.....	331 K€
• redevance versée au S.D.A.E.P.....	447,8
K€	
• autres taxes et redevances.....	5,7 K€

- **2,72 M€** au titre des **Charges de personnel** soit 33,2% des dépenses réelles d'exploitation. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire, du centre de gestion et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). On peut souligner concernant le premier exercice de Saint-Brieuc Armor Agglomération : le recours à du personnel non permanent du CDG22 pour 152,8 K€, la création de 3 postes permanents pour 121 K€ (impact en année pleine sur l'exercice 2018), la mise en place du PPCR pour 23,8 K€ ainsi que la revalorisation du point d'indice au 1^{ier} février 2017 pour 9,9 K€.

- **1,31 M€** pour les **atténuations de produits** qui représentent 15,9% des dépenses réelles d'exploitation constituées essentiellement de la redevance pollution perçue auprès des abonnés et reversée à l'Agence de l'Eau. Elle participe au financement du 10^e programme

d'action 2013-2018 visant à une préservation des milieux aquatiques et à la préservation de l'eau.

- **87,1 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** soit 1,06% des dépenses d'exploitation concernent principalement les admissions en non valeurs ainsi que les créances éteintes (43,6 K€). Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concerne les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.
 Les autres dépenses concernent une contribution au SMEGA pour 9,9 K€ et surtout le dispositif « l'Aide Eau » dans le cadre de la tarification sociale de l'eau pour 33,6 K€.
- **665,9 K€** au titre des **charges financières**, soit 8,11% des dépenses réelles d'exploitation. Ces charges correspondent au remboursement des intérêts des emprunts réalisés.
- **56,9 K€** de **charges exceptionnelles** correspondent principalement à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
599 381,02 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
13 Subventions d'investissement	871 000	1 025 250	599 381,02	105 126
16 Emprunts et dettes assimilées	5 008 000	646 724	0,00	0
27 Autres immobilisations financières	854 000	1 132 068	0,00	42 900
Total recettes réelles retraitées d'investissement	6 733 000	2 804 042	599 381,02	148 026

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 599,3 K€ en 2017.

Le **chapitre 13** « subventions d'investissement » comprend entre autre 405,4 K€ du budget annexe des transports dans le cadre des travaux liés à TEO ainsi que 119,5 K€ de participations liées aux extensions de réseaux dans le cadre de conventions aménageurs.

Le **chapitre 16** « emprunt et dettes assimilées » constate la non réalisation d'emprunt sur l'exercice 2017.

Le **chapitre 27** reprend la TVA remboursée par les délégataires sur les investissements réalisés par l'agglomération. La gestion de la compétence Eau est déléguée sur le territoire Sud-Goëlo ainsi que sur 5 communes du territoire de Saint-Brieuc Agglomération (DSP). Le remboursement de l'exercice 2017 est décalé sur 2018.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
8 983 821,00 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
13 Subventions d'investissement	0	15 792	15 792,00	0
16 Emprunts et dettes assimilées	1 954 000	1 991 000	1 984 841,41	0
20 Immobilisations incorporelles	271 000	549 125	164 079,54	217 494
21 Immobilisations corporelles	469 000	542 852	170 224,38	56 753
23 Immobilisations en cours	9 490 000	14 865 639	6 648 883,67	5 770 310
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	12 184 000	17 964 408	8 983 821,00	6 044 557

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8,98 M€. Elles se composent de :

- **1,98 M€** de remboursement du **capital de la dette**.
- **15,8 K€** de remboursement d'acomptes auprès de l'**Agence de l'Eau**.
- **6,98 M€** de **dépenses d'équipement** soit 78,67% des dépenses d'investissement dont :
 - 6,36 M€ consacrés aux « priorités de services » (4 M€), aux « voiries des communes » (0,6 M€) et aux « projets d'aménagement » (1,7 M€). Sur ce montant, 4,75 M€ concernent le territoire de Saint-Brieuc Agglomération, 269,7 K€ concernent le territoire du Sud-Goëlo et 1,34 M€ concernent les projets structurants de Saint-Brieuc Armor Agglomération que sont TEO et PEM.
 - 365,9 K€ dans le cadre de la construction de la nouvelle usine de production d'eau (DB-179-2016).
 - 87,7 K€ correspondent aux dépenses consacrées aux études.
 - 13,5 K€ consacrés à des travaux sur le Centre Technique de l'Eau (sécurisation informatique,...).
 - 114,5 K€ pour l'achat de matériels dont: industriels (96,5 K€), de transports (6,5 K€), mobilier et matériel de bureau et informatique (8,6 K€),...
 - 42,5 K€ pour des logiciels informatiques (logiciel supervision Topkapi,...).

Le niveau des dépenses d'investissement sur le budget annexe de l'eau est lié à la nécessité de la réalisation d'investissements conséquents (nouvelle usine de production d'eau,...). Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) du budget eau prévoit une moyenne de 9,1 M€ d'investissements par an.

CHAINE DE L'ÉPARGNE DU BUDGET ANNEXE EAU

Budget EAU	2017	2017 retraité
-------------------	-------------	--------------------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B')	15 085 899	14 119 839
Dépenses réelles de fonctionnement (A')	8 026 538	7 535 432
Epargne de gestion (C'=B'-A')	7 059 361	6 584 407
Intérêts de la dette (D)	665 975	665 975
Epargne brute (E=C-D)	6 393 386	5 918 431
Capital de la dette (F)	1 984 841	1 984 841
Epargne nette (G=E-F)	4 408 545	3 933 590

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement	6 998 980	6 998 980
Opérations financières		
Total dépenses d'investissement	6 998 980	6 998 980

Financement Dépenses d'investissement		
Epargne nette	4 408 545	3 933 590
Subventions	599 381	599 381
Ressources propres d'investissement	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0
Emprunt	0	0
sous total recette de l'exercice	5 007 926	4 532 971
Besoin fonds de roulement de l'exercice	1 991 054	2 466 009
Résultat global de clôture	7 997 069	7 522 115

D –BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2017 du budget Assainissement s'établit à 23 971 304,39 € HT de dépenses réelles et d'ordre, et 20 571 973,92 € HT de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent d'exploitation cumulé de **3 917 210,16 €**
- un déficit d'investissement cumulé de **7 316 540,63 €**

L'annexe 4 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget ASSAINISSEMENT avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, des résultats antérieurs transférés, **le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT s'établit à 18 774 744,59 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 11 140 222,98 €.**

Ce budget correspond aux services préexistants à la fusion à savoir : l'assainissement collectif sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération, l'assainissement collectif de zone sur le territoire de Centre Armor Puissance 4 et la compétence assainissement non collectif pour l'ensemble du territoire de la nouvelle Agglomération.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 9 286 172,59 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
013 Atténuations de charges	30 000	37 549	36 607,78	29 059,47	0
70 Produits de gestion courante	11 210 000	12 544 553	9 968 857,01	8 765 586,82	0
72 Travaux en régie	397 000	397 000	0,00	0,00	0
74 Dotations, subventions et participations	34 000	71 697	190 338,00	190 338,00	0
75 Autres produits de charge courante	327 000	384 495	303 047,49	245 561,31	0
77 Produits exceptionnels	0	67 850	55 626,99	55 626,99	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	11 998 000	13 503 144	10 554 477,27	9 286 172,59	0

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 9,28 M€ et comprennent:

- **8,76 M€**, soit 94,38% des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes** dont les principales composantes sont:
 - 7,25 M€ constituent le produit de la redevance assainissement collectif perçue auprès des abonnés (particuliers et professionnels) pour le territoire de Saint-Brieuc Agglomération. A noter qu'une revalorisation tarifaire progressive a été actée par délibération pour la mise en place d'une tarification unifiée au 1^{ier} janvier 2018 et l'accroissement des capacités de financement des projets d'investissement (DB-326-2014 de Saint-Brieuc Agglomération).
 - 99,2 K€ constituent les recettes liées à l'assainissement collectif de zone sur le territoire de Centre Armor Puissance 4 (Ovoteam 82,4 K€ et mairie de Plaintel 16,8 K€).

- 76,5 K€ constituent les redevances de l'assainissement de l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Ces recettes fluctuent d'une année à l'autre car elles sont perçues sur un cycle de 8 ans.
- 594,6 K€ constituent la redevance perçue au titre de la modernisation des réseaux de collecte qui est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau.
- 604,5 K€ correspondent au produit des travaux de branchements par rapport à de nouveaux abonnés.
- 138 K€ pour des prestations diverses (dépotages,...).

L'écart entre la prévision budgétaire et la réalisation de ce chapitre est principalement lié à un décalage dans la perception de recettes sur l'exercice 2018 dont 1,54 M€ de surtaxe du délégataire Véolia.

- **190,3 K€** soit 2,04% des recettes réelles d'exploitation concernent des **participations** de l'Agence de l'Eau pour les contrôles des branchements sur l'assainissement collectif et non collectif ainsi que pour l'animation du programme de réhabilitation de l'assainissement non collectif. Le SPANC représente 25,4 K€ de ces recettes.
- **245,5 K€**, soit 2,64% des recettes réelles d'exploitation constituent les **Produits divers de gestion courante**. Ils comprennent principalement la participation annuelle des industriels du SIVOM ainsi que leur remboursement des frais d'analyses pour un montant de 217 K€ et la facturation énergie du réseau de chaleur pour un montant de 28,5 K€.
- **55,6 K€** de **recettes exceptionnelles** dont entre autres un remboursement de Binic-Etables sur la participation annuelle versée par l'agglomération pour le fonctionnement de la STEP à hauteur de 44,4 K€ ainsi que des ventes de ferraille pour 8,8 K€.
- **29 K€** d'**atténuations de charges** correspondant à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire au vu des arrêts maladie.

La participation 2017 de 432 K€ du budget principal au budget annexe assainissement pour couvrir les charges d'exploitation liées aux eaux pluviales sera réalisée sur l'exercice 2018. Avec la prise en compte de cette participation, les recettes d'exploitation 2017 du budget annexe de l'assainissement s'élèveraient à 9 718 172,59 €.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
5 956 566,80 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
011 Charges à caractère général	2 081 000	2 477 654	1 471 381,61	1 179 556,61	0
012 Charges de personnel	2 764 000	2 777 924	2 688 662,82	2 674 739,50	0
014 Atténuations de produits	680 000	960 000	955 403,00	865 403,00	0
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	0,00	0,00	0
65 Autres charges de gestion courante	73 000	89 478	46 966,57	30 489,56	0
66 Autres charges financières	1 195 000	1 205 000	1 113 650,50	1 113 650,50	0
67 Charges exceptionnelles	167 000	286 790	92 727,63	92 727,63	0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	7 040 000	7 876 846	6 368 792,13	5 956 566,80	0

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 5,9 M€ pour l'année 2017 et comprennent :

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **1,17 M€** (hors de) représentent 19,79% des dépenses réelles d'exploitation et comprennent des fournitures, des services extérieurs...
 - **643,7 K€**, soit 10,8% des dépenses réelles d'exploitation sont des **fournitures** notamment du petit matériel et des petits équipements ainsi que du combustible, de l'eau, gaz, électricité. Sur ce montant, 3,6 K€ sont destinés à l'assainissement non collectif. Sur ce montant, 1 K€ concernent l'assainissement non collectif. On retrouve :
 - fournitures eau et énergie, 355,4 K€
 - fournitures et petits équipements, 236 K€
 - produits de traitement, 36,9 K€
 - carburant, 15,4 K€
 - **967,9 K€**, soit 16,24% des dépenses réelles d'exploitation regroupent toutes les **prestations et services** (contrats d'entretien, maintenance, prestations de service...). Sur ce montant, 6,7 K€ sont destinés à l'assainissement non collectif. Les postes de dépenses les plus importants sont :
 - Traitement boues station d'épuration, 354 K€
 - Entretien, réparation et maintenance bâtiment et matériel, 138 K€
 - Formation et dépenses liées au personnel, 24,2 K€
 - Frais de fonctionnement de la Step de Binic, 0 K€.
S'élevant à 140,3 K€ en 2016, les frais pour l'année 2017 de 143,9 K€ seront réglés sur l'exercice 2018 (convention).
 - Etudes et recherches, 13,4 K€
L'écart par rapport au BP 2017 vient du fait que l'audit sur les DSP est décalé sur l'exercice 2018.
 - Assurances et frais juridiques, 26,7 K€
 - Analyses, 47,7 K€
 - La redevance versée à Véolia, 57 K€
 - Les prestations liées aux stations d'épurations 90,2 K€
 - Les prestations réalisées par la ville de St-Brieuc (allo cité, voirie,...), 36,4 K€
 - Prestation de contrôles des branchements collectifs, 59 K€
 - Téléphonie et affranchissement, 11,2 K€
 - Locations mobilières, 7,9 K€
 - **1 K€ d'impôts et taxes.**
- **2,67 M€**, soit 44,8% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel** dont 142,8 K€ pour le SPANC. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire, du centre de gestion et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). On peut souligner concernant le premier exercice de Saint-Brieuc Armor Agglomération : le recours à du personnel non permanent du CDG22 pour 59,3 K€, la création de 2 postes permanents pour 42,2 K€ (impact en année pleine sur l'exercice 2018), la mise en place du PPCR pour 28,2 K€ ainsi que la revalorisation du point d'indice au 1^{er} février 2017 pour 10,5 K€.
- **865,4 K€**, soit 14,52% des dépenses réelles d'exploitation sont des **atténuations de produits**, et représentent le remboursement à l'AELB de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte perçue via la facturation auprès des abonnés.
- **30,5 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** soit 0,51% des dépenses d'exploitation concernent les admissions en non valeurs ainsi que les créances éteintes. Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concernent les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.

- **1,1 M€**, soit 16,65% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges financières** correspondant aux intérêts du stock de dette et sont liées au financement d'une partie des investissements par l'emprunt.
- **92,7 K€** soit 1,55% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges exceptionnelles** dont le Programme d'Intérêt Général pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif pour 30 K€ ainsi que des annulations de titres sur exercices antérieurs pour 11,2 K€.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
1 854 050,39 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
13 Subventions d'investissement	5 091 000	5 214 450	1 797 179,13	909 367
16 Emprunts et dettes assimilées	5 908 000	6 493 086	0,00	0
20 Immobilisations incorporelles	0	0	14 374,20	0
23 Immobilisations en cours	0	0	42 497,06	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	12 327 000	13 602 914	1 854 050,39	909 367

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **1,8 M€** en 2017.

Le **chapitre 13** « subventions d'investissement » s'élève à **1,8 M€** et comprend entre autre 973,2 K€ du budget annexe des transports dans le cadre des travaux liées à TEO, 761,1 K€ de participations liées aux extensions de réseaux hors ou dans le cadre de conventions aménageurs et 63 K€ du budget principal pour des travaux sur la rue Monge à Saint-Brieuc.

Le **chapitre 16** « emprunt et dettes assimilées » constate la non réalisation d'emprunt sur l'exercice 2017.

Le **chapitre 23** « immobilisations en cours » s'élève à **42,4 K€** et comprend des remboursements d'avances forfaitaires à hauteur de 24,6 K€ ainsi qu'une écriture de régularisation comptable de 17,8 K€.

Le **chapitre 27** reprend la TVA remboursée par les délégataires sur les investissements réalisés par l'agglomération. La gestion de la compétence Eau est déléguée sur le territoire Sud-Goëlo ainsi que sur 5 communes du territoire de Saint-Brieuc Agglomération (DSP). Le remboursement de l'exercice 2017 est décalé sur 2018.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
12 818 177,79 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
13 Subventions d'investissement	0,00	109 500,00	71 396,62	37 942
16 Emprunts et dettes assimilées	3 008 000	3 018 000	3 018 798,14	0
20 Immobilisations incorporelles	250 000	585 399	230 448,36	208 363
21 Immobilisations corporelles	217 000	419 412	296 913,29	57 669
23 Immobilisations en cours	13 810 000	18 922 393	9 200 621,38	5 723 049
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	17 285 000	23 054 704	12 818 177,79	6 027 023

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12,8 M€. Elles se composent de :

- **71,4 K€** de remboursement d'acomptes auprès de l'Agence de l'Eau.
- **3 M€** de remboursement du **capital de la dette**.
- **9,72 M€** de **dépenses d'équipement** soit 76,33% des dépenses d'investissement dont :
 - 9,15 M€ consacrés aux réseaux dont les « priorités de services » pour 3,44 M€, des projets de « voiries des communes » pour 0,9 M€, des « projets d'aménagement » pour 2,3 M€ ainsi que des travaux sur les STEP pour 374 K€. A cela s'ajoutent 2 M€ concernant les projets structurants de Saint-Brieuc Armor Agglomération que sont TEO et PEM.
 - 185 K€ correspondent aux dépenses consacrées aux études.
 - 43,7 K€ consacrés à des travaux sur le Centre Technique de l'Eau (sécurisation informatique,...).
 - 296,9 K€ pour l'achat de matériels dont: industriels (163,9 K€), de transports (120,3 K€), mobilier et matériel de bureau et informatique (8,6 K€),...
 - 43,8 K€ pour des logiciels informatiques (logiciel Visio,...)

Le SPANC représente 23 K€ de ces dépenses dont 21,5 K€ d'études et 1,5 K€ d'achat de matériel de bureau.

Le niveau des dépenses d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement est lié à la nécessité de la réalisation d'investissements conséquents (renouvellement des réseaux,...). Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) du budget assainissement prévoit une moyenne de 9,9 M€ d'investissements par an.

CHAINE DE L'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Budget ASSAINISSEMENT	2017	2017 retraité
------------------------------	-------------	--------------------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B')	10 122 477	8 854 173
Dépenses réelles de fonctionnement (A')	5 255 142	4 842 916
Epargne de gestion (C'=B'-A')	4 867 336	4 011 256
Intérêts de la dette (D)	1 113 651	1 113 651
Epargne brute (E=C-D)	3 753 685	2 897 606
Capital de la dette (F)	3 018 798	3 018 798
Epargne nette (G=E-F)	734 887	-121 192

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipements	9 799 380	9 799 380
Opérations financières		
Total dépenses d'investissement	9 799 380	9 799 380

Financement Dépenses d'investissement

Epargne nette	734 887	-121 192
Subventions	1 797 179	1 797 179
Ressources propres d'investissement	56 871	56 871
Opérations pour compte de tiers	0	0
Emprunt	0	0
sous total recettes de l'exercice	2 588 937	1 732 858
Besoin fonds de roulement de l'exercice	7 210 442	8 066 522
Résultat global de clôture	-3 399 330	-4 255 410

E – BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Le compte administratif 2017 du budget du service collecte et valorisation des déchets s'établit au global à **20 774 270.80 €** en recettes et **19 784 479.74 €** en dépenses et cela avant retraitement des opérations d'ordre et des mouvements 2016 constatés suite à la fusion.

Il en résulte :

- un excédent d'exploitation cumulé de **346 749,11 €**
- un excédent d'investissement cumulé de **643 041,95 €**

L'annexe 5 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget ASSAINISSEMENT avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre et des mouvements 2016, le Compte Administratif du service des déchets ménagers pour l'année 2017 s'établit à **18 385 552,22 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 18 499 472,03 €.**

Ce budget comprend à la fois la collecte et le traitement des déchets y compris la gestion des déchèteries.

Il regroupe les quatre services des EPCI préexistants à la création de la nouvelle Agglomération et le service sur la commune de Saint-Carreuc.

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Cette situation est transitoire, l'Agglomération dispose d'un délai de 5 ans pour choisir le mode de financement du service de collecte et traitement des déchets qui doit être unique à terme.

Le **service financé par la TEOM** correspond aux services du territoire du Sud Goëlo et de Saint-Brieuc Agglomération. La gestion du service sur le territoire Sud Goëlo est exercée par le SMITOM Launay Lantic.

Le **service financé par la REOM** correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service depuis le 1^{er} janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

18 389 623,21 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017					TEOM	REOM	RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	DMI "16"	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016			
002 Résultat de fonctionnement	0	391 575	391 575,23	0,00	391 575,23	110 250,07	281 325,16	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	400	400	341,24	0,00	341,24	0,00	341,24	
Sous total opérations d'ordre	400	400	391 916,47	0,00	391 916,47	110 250,07	281 666,40	0,00
013 Atténuation de charges	200 600	211 334	138 685,44	10 733,07	127 952,37	127 862,05	89,39	
70 Produits des services, du domaine et...	3 119 000	3 338 666	3 120 243,71	20 149,19	3 100 094,52	1 474 225,11	1 625 869,41	
73 Impôts et taxes	11 272 000	11 072 000	11 131 742,00	0,00	11 131 742,00	11 131 742,00	0,00	
74 Dotations et participations	2 357 000	2 367 498	2 542 065,70	0,00	2 542 065,70	2 327 206,72	214 858,98	
75 Autres produits de gestion courante	1 100 000	1 965 812	1 450 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	
76 Produits financiers					0,00	0,00		
77 Produits exceptionnels	1 000	21 702	56 768,62	19 000,00	37 768,62	35 771,77	1 996,85	
78 Reprise sur amortissements et provisions			0,00		0,00			
Sous total opérations réelles	18 049 600	18 977 012	18 439 505,47	49 882,26	18 389 623,21	16 546 807,65	1 842 814,63	0,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	18 050 000	18 977 412	18 831 421,94	49 882,26	18 781 539,68	16 657 057,72	2 124 481,03	0,00

Les recettes de fonctionnement pour 2017 sont de 18 781 539.68 € au global dont 18 389 623.21 € en recettes réelles. Ces recettes comprennent :

- Les **atténuations de charges** pour **127.9 K€** correspondent aux remboursements sur charges de personnel du service TEOM.
- Les **produits des services** pour **3.1 M€** correspondent principalement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 1,49 M€, la revente de matériaux issus du tri sélectif pour 1,18 K€, la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour 368 K€ et des recettes diverses pour 68 K€. L'année 2017 fait ressortir une redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères dont la tarification est inchangée par rapport à 2017 ainsi qu' une baisse des recettes liée à la revente de matériaux issus du tri sélectif. Cette dernière s'explique par une baisse des cours des matières premières et la mise en place par Kerval d'une péréquation transports impactant les recettes matières. Le service REOM représente 1,60 M€ et le service TEOM 1,47 M€.
- Les **impôts et taxes** s'élève **11,13 M€** et correspondent à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le service TEOM et représente 61% des recettes du service. Le taux de TEOM appliqué en 2017 est de de 8,70% sur le territoire du Sud-Goëlo et de 8,04% sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération. Le produit de la TEOM du territoire du Sud Goëlo représente 1,35 M€ et le territoire de Saint-Brieuc Agglomération 9,78 M€.
- Les **dotations et participations** s'élèvent à **2,54 M€** et correspondent aux aides versées par Citéo issu de la fusion au mois de septembre 2017 d'Eco-emballages et Ecofolio. Citéo a mis en place un nouveau barème recentré sur la collecte sélective et moins sur la valorisation complémentaire. Ce nouveau barème entraine une baisse de la participation de Citéo au budget collecte et valorisation des déchets qui sera compensé au BP 2018 par un rattrapage sur sa participation 2017 évalué à 775 K€. Le service REOM représente 215 K€ et le service TEOM 2,33 M€.
- Les **autres produits de gestion** courante s'élève à **1,45 M€** et correspondent à la subvention versée par le budget principal pour équilibrer le service TEOM du budget collecte et valorisation des déchets 2017. En effet, la TEOM ne couvre pas l'intégralité des charges du service. Par rapport à 2016, la subvention concernant l'ex territoire de l'agglomération est en augmentation. Le financement des investissements du service prioritairement par la TEOM est nécessaire pour ne pas priver le budget principal de marges de manœuvre indispensables au financement de son propre programme d'investissement. L'harmonisation du financement du service qui reste à définir devra prendre en compte ce principe.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**17 103 077,72 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2017							RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	DMI "I6"	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	TEOM	REOM	
002 Résultat de fonctionnement	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00		
023 Virement à la section d'investissement	100 000	219 111	0,00	0,00	0,00			
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	993 000	1 180 100	1 120 911,49	0,00	1 120 911,49	973 281,41	147 630,08	
Sous total opérations d'ordre	1 093 000	1 399 211	1 120 911,49	0,00	1 120 911,49	973 281,41	147 630,08	0,00
011 Charges à caractère général	1 486 000	1 690 110	1 443 120,08	177 777,35	1 265 342,73	1 067 648,46	197 694,27	
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 562 000	6 624 441	6 586 130,24	62 440,99	6 523 689,25	5 976 332,86	547 356,38	
014 Atténuation de produits			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022 Dépenses imprévues	27 000	27 000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65 autres charges de gestion courante	8 798 000	9 544 226	9 265 525,68	20 465,28	9 245 060,40	8 308 047,74	937 012,66	
66 Charges financières	80 000	80 000	67 830,33	0,00	67 830,33	67 830,33	0,00	
67 Charges exceptionnelles	4 000	4 000	1 155,01	0,00	1 155,01	108,00	1 047,01	
68 Dotations aux amort. et provisions								
Sous total opérations réelles	16 957 000	17 969 777	17 363 761,34	260 683,62	17 103 077,72	15 419 967,39	1 683 110,32	0,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	18 050 000	19 368 988	18 484 672,83	260 683,62	18 223 989,21	16 393 248,80	1 830 740,40	0,00

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2017 atteignent 17,10 M€ dont 1,68 M€ pour le service REOM et 15,42 M€ pour le service TEOM. Ses composantes sont :

- Les **charges à caractère général** représentant **1,27 M€** soit 7.3% des charges réelles 2017 et elles comprennent :
 - des **fournitures** pour **695 K€** dont les fluides pour 38 K€, le carburant pour 424.8 K€, des vêtements de travail pour 30 K€ et des pièces pour l'entretien des véhicules pour 149 K€ et des kits composteurs pour 39 K€ ainsi que diverses petites fournitures pour 13,6 K€
 - des **prestations et services** pour **561 K€** dont l'entretien et la maintenance des bâtiments et des véhicules pour 241,5 K€, des cotisations pour 34,4 K€, des frais de formation pour 19,3 K€, des frais de télécommunications pour 9 K€ des frais d'assurances pour 41 K€ et divers contrats de prestations de services pour 215,8 K€.
 - **Des impôts et taxes** pour **4,48 K€**.

Le service TEOM représente 1,06 M€ (85%) et le service REOM représente 198 K€ (15%).

- Les **charges de personnel** s'élèvent à **6,52 M€** soit 38.2 % des dépenses de 2017 avec une répartition de 79% de titulaires, 12 % de non titulaires et 9% des personnels extérieurs. Cette année 2017 marque également le regroupement des personnels issus des 4 communautés.
Le service TEOM représente 5.98 M€ (90%) et le service REOM 547 K€ (10%).
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **9,25 M€** soit 54% des dépenses réelles 2017 et correspondent principalement :
 - aux prestations **Kerval** pour **7,45 K€** pour le traitement des déchets de l'agglomération hors territoire du Sud Goëlo. La progression de cette dépense s'impose au budget Collecte et Valorisation des déchets car elle est liée d'une part au tonnage prévisionnel mais aussi à la tarification votée annuellement par Kerval.
 - au **Smitom** pour un montant estimatif de **1.8 M€**. La gestion du service sur le territoire Sud Goëlo est exercée par le SMITOM Launay Lantic.
Le service TEOM représente 8,31 M€ (90%) et Le service REOM représente 954 K€ (10%).
- Les **charges financières** s'élèvent à **67 K€** concernant le paiement des intérêts d'emprunts du service TEOM.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
109 848,82 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017					RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	DMI "16"	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
001 Résultat d'investissement reporté	0	710 074	710 073,75		710 073,75	
021 Virement de la section de fonctionnement	100 000	219 111	0,00		0,00	
024 Immobilisations affectées, concédées, affe			0,00		0,00	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	993 000	1 180 100	1 120 911,49		1 120 911,49	
041 Opérations patrimoniales	0	2 015	2 014,80		2 014,80	
Sous total opérations d'ordre	1 093 000	2 111 299	1 833 000,04	0,00	1 833 000,04	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	270 000	270 000	109 848,82		109 848,82	
13 subventions d'investissement		10 590	0,00		0,00	10 584
16 Emprunts et dettes assimilés	1 142 000	794 888	0,00		0,00	
Sous total opérations réelles	1 412 000	1 075 478	109 848,82	0,00	109 848,82	10 584
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	2 505 000	3 186 777	1 942 848,86	0,00	1 942 848,86	10 584

Les recettes d'investissement 2017 s'élèvent à 1 942 848,86 € dont 109 848,82 € de recettes réelles :

- L'unique recette réelle de 2017 est le FCTVA perçu à hauteur de 109 M€.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
1 297 450,87 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017					RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	DMI "16"	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
001 Résultat d'investissement					0,00	
001 Résultat d'investissement reporté					0,00	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	400	400	341,24		341,24	
041 Opérations patrimoniales	0	2 015	2 014,80		2 014,80	
Sous total opérations d'ordre	400	2 415	2 356,04	0,00	2 356,04	0
020 Dépenses imprévues			0,00		0,00	
13 Subventions d'équipement			0,00		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilés	448 000	448 000	447 188,84		447 188,84	
20 Immobilisations incorporelles	14 600	20 000	7 112,40		7 112,40	
204 Subventions d'équipement versées	123 000	128 900	49 780,41		49 780,41	5 900
21 Immobilisations corporelles	1 383 000	2 046 962	760 751,59		760 751,59	379 409
23 Immobilisations en cours	536 000	540 500	32 617,63		32 617,63	226 134
26 Participations et créances rattachées ...			0,00		0,00	
27 Autres Immobilisations			0,00		0,00	
45 Comptabilité distincte rattachée			0,00		0,00	
Sous total opérations réelles	2 504 600	3 184 362	1 297 450,87	0,00	1 297 450,87	611 443
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	2 505 000	3 186 777	1 299 806,91	0,00	1 299 806,91	611 443

Les dépenses d'investissement pour 2017 sont de 1 299 806,91 € dont 1 297 450,87 € de dépenses réelles :

- Le **remboursement du capital** de l'emprunt s'élèvent à **447 K€** au CA 2017 et concerne le service TEOM.

- Les **dépenses d'équipements** s'élèvent à **850 k€** dont les dépenses
- **Service TEOM** pour **742 k€** dont **676 k€** pour la **collecte des déchets** et **66 K€** pour les **déchèteries**. Pour la collecte des déchets, les principales dépenses concernent 5 K€ pour l'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères (19 et 26 tonnes), d'une micro-benne et de 2 élévateurs basculeurs, 105 K€ pour l'acquisition de conteneurs et 34 K€ pour des travaux au CTLD et divers petits investissements 13 K€.
Pour les déchèteries, les principales dépenses sont de **66 K€** et concernent 29 k€ pour l'acquisition d'un fourgon master, 28 K€ pour divers travaux de mise aux normes des déchèteries de Plérin et St Briec, 9 K€ pour du matériel d'entretien sur les déchèteries.

- **Service REOM** pour **108 K€** dont **70 K€** pour la **collecte des déchets** et **38 K€** pour les **déchèteries**. Pour la collecte des déchets, les principales dépenses concernent 50 K€ de subventions d'équipements versées aux communes (sécurisation de points de collecte) 9 K€ pour la réparation d'un véhicule 6 K€ pour le renouvellement de bacs et 5 k€ sur des petits investissements divers.
Pour les déchèteries, les principales dépenses concernent 38 K€ sur des travaux à la déchèterie de Quintin.

CHAINE DE L'ÉPARGNE DU BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Budget COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	2017	2017 retraité
--	-------------	----------------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B')	18 419 705	18 369 823
Dépenses réelles de fonctionnement (A')	17 295 931	17 035 247
Epargne de gestion (C'=B'-A')	1 123 774	1 334 576
Intérêts de la dette (D)	67 830	67 830
Epargne brute (E=C-D)	1 055 944	1 266 745
Capital de la dette (F)	447 189	447 189
Epargne nette (G=E-F)	608 755	819 557

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipements	850 262	850 262
Opérations financières		
Total dépenses d'investissement	850 262	850 262

Financement Dépenses d'investissement		
Epargne nette	608 755	819 557
Subventions	0	0
Ressources propres d'investissement	129 649	129 649
Opérations pour compte de tiers		
Emprunt		
sous total recettes de l'exercice	738 404	949 205
Besoin fonds de roulement de l'exercice	111 858	-98 943
Résultat global de clôture	989 791	1 200 592

F – BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE

Le compte administratif 2017 du budget Gestion Immobilière représente 9 333 890,66 € de dépenses réelles et d'ordre et 7 078 900,25 € de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 46 061,26 €
- un déficit d'investissement cumulé de 2 301 051,67 €

L'annexe 6 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Gestion Immobilière avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et du résultat capitalisé le cas échéant, le compte administratif du budget Gestion Immobilière s'établit à 1 249 406,73 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 3 266 038,19 €.

La Communauté de Communes du Sud-Goëlo gère divers bâtiments (golf, pole nautique,...) au sein d'un budget annexe nommé Bâtiments Communautaires. Lors de la fusion au 1^{er} janvier 2017, celui-ci a été regroupé avec le budget annexe Gestion Immobilière d'Entreprise de Saint-Brieuc Agglomération.

Courant 2017, les bâtiments du Golf et du Pole Nautique ont été transférés du budget annexe GIE aux budgets annexes Golf et Pole Nautique de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 675 001,59 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
75 Autres produits de gestion courante	241 000	286 020	309 496,52	309 496,52	0
77 Produits exceptionnels	306 000	413 404	371 782,07	365 505,07	0
Total recettes réelles retraitées de fonctionnement	547 000	699 424	681 278,59	675 001,59	0

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2017 à 675 K€ et comprennent :

- Les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à 309,5 K€ et comprennent principalement :
 - **235,5 K€** de loyers reversés par la Société d'Economie Mixte « **Baie d'Armor Entreprises** » pour les sites Cap Entreprises et Quai Armez. Depuis le 1er février 2013, « Baie d'Armor Entreprises » intervient pour le compte de l'agglomération dans la gestion de ces sites et accompagne les créateurs d'entreprises en pépinière d'entreprises.
 - **74 K€** de **loyers divers** (blanchisserie Epsm St-Quihouët 37,8 K€, bâtiment relais du Sud-Goëlo 15,2 K€,...).
- Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **365,5 K€** et comprennent principalement 312,8 K€ de subvention d'équilibre du budget principal ainsi que 51,1 K€ liés au transfert du bâtiment Pole Nautique au Budget annexe Pole Nautique (annulation du paiement d'intérêts d'emprunt).

Retraité de l'affectation des bâtiments du Golf et du Pole Nautique aux budgets annexes Golf et Pole Nautique, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 623,8 K€.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
516 136,42 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
011 Charges à caractère général	375 000	374 470	343 612,96	342 453,02	0
012 Charges de personnel et frais assimilés	27 000	27 000	27 000,00	27 000,00	0
022 Dépenses imprévues	2 000	8 820	0,00	0,00	0
65 Charges gestion courante	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0
66 Charges financières			1 809,95	1 809,95	0
67 Charges exceptionnelles	0,00	152 360,00	144 873,45	144 873,45	0
Total dépenses réelles retraitées de fonctionnement	404 000,00	564 150,00	517 296,36	516 136,42	0

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2017 à 516,1 K€ et comprennent :

- **Les charges à caractère général s'élèvent à 342,5 K€** et concernent :
 - **232,5 K€** de rémunération de la Société d'Economie Mixte « Baie d'Armor Entreprises » pour la gestion des sites Cap Entreprises et Quai Armez. Depuis le 1er février 2013, « Baie d'Armor Entreprises » intervient pour le compte de l'agglomération dans la gestion de ces sites et accompagne les créateurs d'entreprises en pépinière d'entreprises. Ce montant comprend la mission d'accompagnement des entreprises pour 215 K€, la prime d'incitation au remplissage pour 1.3 K€, la compensation des locaux vacants pour 5.3 K€ ainsi qu'un complément du paiement du 4^e trimestre 2016 de 10,9 K€.
 - **85,5 K€** de taxes foncières pour l'ensemble des sites (CAP1 et CAP 2 pour 59,2 K€, Quai Armez pour 21,6 K€,...).
 - **10,9 K€** de maintenance, d'entretien et de réparations des bâtiments gérés ou non par la SEM.
 - **7,9 K€** d'assurances et de frais juridiques.
- Les **charges de personnel s'élèvent à 27 K€** et correspondent à 0,55 Equivalent Temps Plein.
- Les **charges financières s'élèvent à 1,8 K€** et correspondent au remboursement des intérêts d'un emprunt pour le bâtiment du pôle nautique. Celui-ci fait l'objet d'une annulation en recette exceptionnelle car l'emprunt est désormais affecté au budget annexe pole nautique.
- Les **charges exceptionnelles s'élèvent à 144,8 K€** dont 137,3 K€ correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs dans le cadre du transfert des bâtiments du Golf et du Pole Nautique aux budgets annexes Golf et Pole Nautique.

Retraité de l'affectation des bâtiments du Golf et du Pole Nautique aux budgets annexes Golf et Pole Nautique, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 377 K€.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**2 591 036,60 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
13 subvention d'Investissement	0,00	125 939,00	55 786,31	70 152
16 Emprunts	216 000,00	3 314 197,88	16 908,82	0
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 517 422,58	0
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	918,89	259 448
Total recettes réelles retraitées d'investissement	216 000	3 440 137	2 591 036,60	329 600,00

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2017 à 2,6 M€ et comprennent :

- Les **subventions d'investissement** s'élèvent à **55,7 K€** et concernent une subvention du Conseil Régional dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région pour l'opération du Quai Armez dont l'objectif est la requalification d'un site au légué dans l'optique de louer ou de vendre des locaux réhabilités aux entreprises qui sont à dominante nautique.
- Les encaissements de **cautions** s'élèvent à **16,9 K€** pour 2017.
- Le **transfert des bâtiments du Golf et du Pole Nautique** aux budgets annexes Golf et Pole Nautique se traduit par une cession à hauteur de **2,5 M€**.

Retraité de l'affectation des bâtiments du Golf et du Pole Nautique aux budgets annexes Golf et Pole Nautique, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 73,6 K€.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**733 270,31 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
13 subvention d'Investissement	0	0	100 000,00	0
16 Emprunts	84 000	363 680	293 005,11	0
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	720,00	0
21 Immobilisations corporelles	91 000	101 790	21 633,47	21 481
23 Immobilisations en cours	633 000,00	1 699 552,00	317 911,73	400 424
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	809 000	2 166 022	733 270,31	421 905

Les dépenses d'investissement de 2017 s'élèvent à 733,2 K€ et comprennent:

- > **387,3 K€** correspondent au transfert d'un emprunt (279 K€) et d'une subvention (100 K€) au budget annexe Pole Nautique.
- > **5,7 K€** correspondant à des **remboursements de cautions**.
- > **340,2 K€** de **dépenses d'équipement** dont 317,5 K€ dans le cadre de l'opération Quai Armez, 7,8 K€ de travaux sur le bâtiment CAP 1 et 13,7 K€ de travaux sur le bâtiment CAP 2.

L'opération Quai Armez réalisée par l'intermédiaire de la Société Publique « Aménagement » consiste en la requalification d'un site au légué dans l'optique de louer ou de vendre des locaux réhabilités aux entreprises qui sont à dominante nautique.

Retraité de l'affectation des bâtiments du Golf et du Pole Nautique aux budgets annexes Golf et Pole Nautique, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 345,9 K€.

CHAINE DE L'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE

Budget GESTION IMMOBILIERE	2017	2017 retraité
-----------------------------------	-------------	--------------------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B')	681 279	675 002
Dépenses réelles de fonctionnement (A')	515 486	514 326
Epargne de gestion (C'=B'-A')	165 792	160 675
Intérêts de la dette (D)	1 810	1 810
Epargne brute (E=C-D)	163 982	158 865
Capital de la dette (F)	7 764	7 764
Epargne nette (G=E-F)	156 218	151 101

Financement des dépenses d'investissements

Dépenses d'équipement	440 265	440 265
<i>dont pour compte de tiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Opérations financières	285 241	285 241
Total dépenses d'investissement	725 506	725 506

Financement Dépenses d'investissement

Epargne nette	156 218	151 101
Subventions	55 786	55 786
Ressources propres d'investissement	2 535 250	2 535 250
Opérations pour compte de tiers	0	0
Emprunt	0	0
sous total recettes de l'exercice	2 747 255	2 742 138
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-2 021 749	-2 016 631
Résultat global de clôture	-2 254 990	-2 260 107

G – BUDGET ANNEXE DES ZAE

Le compte administratif 2017 du budget ZAE représente 24 016 500,43 € de dépenses réelles et d'ordre, et 14 805 989,81 € de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- une section fonctionnement à l'équilibre
- un déficit d'investissement cumulé de 9 210 510,62 €

L'annexe 7 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget ZAE avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, neutralisation des résultats antérieurs, et transfert en section d'investissement des acquisitions, travaux d'aménagement et cessions de terrains, le **compte administratif du budget ZAE s'établit à 1 981 550,82 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 347 552,05 €.**

L'analyse porte sur le budget retraité, les acquisitions, aménagements et cessions de terrains qui sont comptabilisés en fonctionnement dans un budget de stock sont considérés comme des dépenses et recettes d'investissement.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 37 273,23 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
65 Autres charges de gestion courante	0,00	1 750,00	1 451,06	1 451,06	0
66 Autres charges financières	36 000,00	37 000,00	35 822,17	35 822,17	0
Total dépenses réelles retraitées de fonctionnement	36 000,00	38 750,00	37 273,23	37 273,23	0

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 37,2 K€ en 2017 et se composent de :

> **1,4 K€** de créances admises en non valeur par rapport à la zone Le Perray – Trégueux. Ce sont des créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur.

> **35,8 K€** de remboursement d'intérêts d'emprunt liés à 2 emprunts réalisés sur le territoire CAP4.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 347 552,05 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
13 Subventions d'investissement	1 061 000	1 584 140	347 552,05	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	2 998 000,00	11 890 064,84	347 552,05	0

Des ventes de terrains ont été réalisées pour un montant global de **337,8 K€** : 161,2 K€ sur la zone Kertugal 2 à Saint-Quay Portrieux, 68,8 K€ sur la zone Extension Nord des Châtelets, 64,8 K€ sur la zone La Colignère à Trémuson, 25,4 K€ sur la zone Devant de la Lande à Lantic, 14,9 K€ sur la zone Ville Robert à Binic-Etables et 2,5 K€ sur la zone Le Perray à Trégueux.

Les autres recettes du **chapitre 13** correspondent à divers remboursements dont 8 K€ du Syndicat Départemental d'Electricité pour la zone de La Colignère à Trémuson.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
1 944 277,59 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
16 Emprunts	66 000	66 100	65 455,66	0
21 Immobilisations corporelles	2 896 000	4 208 703	1 878 821,93	0
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	2 962 000,00	4 274 803,00	1 944 277,59	0,00

Les acquisitions de terrains s'élèvent à **488 K€** et concernent principalement les zones Le Perray à Trégueux pour 340,4 K€, l'extension nord des Châtelets pour 139,8 K€, l'espace aéroportuaire de Trémuson pour 4,3 K€ et Carrefour 2 à Plourhan pour 1,9 K€.

Des travaux d'aménagement ont été réalisés à hauteur de **1,3 M€** et concernent principalement les zones Le Perray à Trégueux pour 999,4 K€, l'extension nord des Châtelets pour 249,6 K€, la Croix Denis/Boisillon à Trégueux pour 26,3 K€, le Vau Ballier à Plédran pour 10,5 K€ et la Colignère à Trémuson pour 8,8 K€.

Les autres dépenses concernent principalement les taxes foncières (57,5 K€), des frais d'actes (10,8 K€), des annonces (1,8 K€) et des panneaux de commercialisation de zones (4,5 K€).

Le déficit cumulé qui atteint 9,2 M€ en 2017 résulte du décalage entre les dépenses relatives aux acquisitions et travaux réalisés sur les zones et les recettes correspondant aux ventes à l'issue de l'aménagement des zones.

CHAÎNE DE L'ÉPARGNE DU BUDGET ANNEXE ZA

Budget ZAE	2017
-------------------	-------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B')		0
Dépenses réelles de fonctionnement (A')		1 451
Epargne de gestion (C'=B'-A')		-1 451
Intérêts de la dette (D)		35 822
Epargne brute (E=C-D)		-37 273
Capital de la dette (F)		65 356
Epargne nette (G=E-F)		-102 629

Financement des dépenses d'investissements

Dépenses d'équipement		1 878 822
<i>dont pour compte de tiers</i>		0
Opérations financières		100
Total dépenses d'investissement		1 878 922

Financement Dépenses d'investissement

Epargne nette		-102 629
Subventions		347 552
Ressources propres d'investissement		0
Opérations pour compte de tiers		0
Emprunt		0
sous total recettes de l'exercice		244 923
Besoin fonds de roulement de l'exercice		1 633 999
Résultat global de clôture		-9 210 511

H – BUDGET ANNEXE HIPPODROME

Le compte administratif 2017 du budget hippodrome s'établit à 830 186,30 € de dépenses réelles et d'ordre, et 662 837,70 € de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 145 159,54 €
- un déficit d'investissement cumulé de 312 508,14 €

L'annexe 8 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget hippodrome avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, **le compte administratif de ce budget s'établit à 462 240,67 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 330 802,27 €.**

Inauguré le 1^{er} mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

330 802,27 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
70 Produits des services, du domaine et...	2 000	2 000	0,00	0,00	0
73 Impôts et Taxes	20 000,00	20 000,00	17 741,26	17 741,26	0
75 Autres produits de gestion courante	125 000	125 000	124 761,01	124 761,01	0
77 Produits exceptionnels	215 000	220 130	188 300,00	188 300,00	0
Total recettes réelles retraitées de fonctionnement	362 000	367 130	330 802,27	330 802,27	0

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2017 à 330,8 K€ et comprennent :

> Les **impôts et taxes** d'un montant de **17,7 K€** correspond à un prélèvement sur les paris hippiques perçu par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

> Les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à **124,7 K€** en 2017 et comprennent le loyer de la Société des Courses pour un montant de 112,8 K€, la part fixe de la redevance annuelle des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration d'un montant de 10 K€ et la location de salles à hauteur de 1,9 K€.

Conformément à la délibération DB-215-2010 de Saint-Brieuc Agglomération, une redevance annuelle fixe de 10 K€ est versée par les Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration à laquelle s'ajoute une part variable de 3% du chiffre d'affaires HT.

> Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **188,3 K€** et correspondent à la subvention d'équilibre versée par le budget principal. En effet, les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (remboursement du capital et paiement des intérêts).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**183 831,19 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
011 Charges à caractère général	78 000	84 330	54 964,45	49 921,20	0
012 Charges de personnel et frais assimilés	80 000	80 000	79 865,21	79 865,21	0
022 Dépenses imprévues	1 000	1 000	0,00	0,00	0
65 autres charges de gestion courante	10 000	10 000	8 000,00	8 000,00	0
66 Charges financières	48 000	48 000	46 044,78	46 044,78	0
67 Charges exceptionnelles	3 000	3 000	0,00	0,00	0
Total dépenses réelles retraitées de fonctionnement	220 000	226 330	188 874,44	183 831,19	0

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2017 à 183,8 K€ et comprennent :

> Les **charges à caractère général** s'élèvent pour 2017 à 49,9 K€ dont 18,4 K€ de taxe foncière, 10,6 K€ de fluides, 8,5 K€ de frais d'entretien et de maintenance du site, 3,8 K€ de fournitures diverse, 1,7 K€ de nettoyage des locaux et 1,4 K€ d'assurances.

A noter que l'absence de manifestation en 2017 minore les charges à caractère général de -7 K€ (Pied à l'étrier,...).

> Les **charges de personnel** s'élèvent à **79,8 K€** et correspondent à 1,56 Equivalent Temps Plein.

> Les **autres charges** de gestion courante s'élèvent à **8K€** et correspondent à une aide financière de l'agglomération en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de l'association la Société des Courses (DB-283-2017).

> Les **charges financières** qui s'élèvent à **46 K€** sont les intérêts de 2 emprunts dont principalement un emprunt dans le cadre de la construction de l'Espace d'accueil et de restauration contracté en décembre 2014.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**0 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
13 subventions d'investissement	0	0	0,00	12 000
16 Emprunts et dettes assimilés	184 000	217 977	0,00	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	184 000,00	217 976,95	0,00	12 000

Les recettes réelles d'investissement de 2017 sont nulles car :

Les **subventions d'investissement** ne présentent **pas de réalisation en 2017**. Le solde de la subvention de la Société des Courses dans le cadre du projet de l'Espace d'Accueil et de Restauration d'un montant de 12 K€ est reporté à 2018. Au global, la Société des Courses participe au projet à hauteur de 300 K€.

Il n'y a pas d'**emprunt** réalisé pour équilibrer la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
278 409,48 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
16 Emprunts et dettes assimilés	142 000	142 000	141 904,89	0
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	879,12	0
21 Immobilisations corporelles	25 000	26 910	4 084,17	0
23 Immobilisations en cours	158 000	158 000	131 541,30	5 100
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	326 000	327 910	278 409,48	5 100

Les dépenses d'investissement de 2017 s'élèvent à 278,4 K€ et comprennent:

> **141,9 K€** pour le **remboursement du capital** des 2 emprunts dont principalement l'emprunt réalisé dans le cadre de la construction de l'Espace d'accueil et de restauration contracté en décembre 2014.

> **136,5 K€** de **dépenses d'équipement** dont 132,4 K€ pour la finalisation de la construction de l'Espace d'accueil et de restauration et l'aménagement des extérieurs et 4,1 K€ de pour l'acquisition de matériels (gyrobroyeur,...).

CHAINE DE L'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE HIPPODROME

Budget HIPPODROME	2017	2017 retraité
--------------------------	-------------	--------------------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B')	330 802	330 802
Dépenses réelles de fonctionnement (A')	142 830	137 786
Epargne de gestion (C'=B'-A')	187 973	193 016
Intérêts de la dette (D)	46 045	46 045
Epargne brute (E=C-D)	141 928	146 971
Capital de la dette (F)	141 905	141 905
Epargne nette (G=E-F)	23	5 066

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement	136 505	136 505
<i>dont pour compte de tiers</i>	0	0
Opérations financières		
Total dépenses d'investissement	136 505	136 505

Financement Dépenses d'investissement		
Epargne nette	23	5 066
Subventions	0	0
Ressources propres d'investissement	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0
Emprunt	0	0
sous total recette de l'exercice	23	5 066
Besoin fonds de roulement de l'exercice	136 482	131 438
Résultat global de clôture	-167 349	-162 305

I – BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le compte administratif 2017 du Budget Annexe Chaufferie bois s'établit à 675 350,44 € HT de dépenses réelles et d'ordre et 587 518,18 € HT de recettes réelles et d'ordre, section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **59 452,72 €**
- un déficit d'investissement cumulé de **147 284,98 €**

L'annexe 9 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Chaufferie bois.

Après retraitement des opérations d'ordre, **le compte administratif de ce budget s'établit à 332 986,82 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 389 696,61 €.**

Dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire, Saint Brieuc Agglomération s'est engagée à construire une chaufferie bois sur le quartier de Brézillet. Les travaux ont débuté en juin 2013 pour une inauguration le 19 juin 2014. Le budget intègre également la gestion du réseau de chaleur associé à la chaufferie bois.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation en régie par le personnel de l'agglomération a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté en juillet 2017 le lancement d'une consultation pour l'exploitation de la chaufferie bois (DB-276-2017). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat. L'objectif est un démarrage courant 2018 pour une durée de 5 ans.

RECETTES D'EXPLOITATION 389 696,61 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
70 Produits de gestion courante	409 000	465 700	446 394,65	389 696,61	0
77 Produits exceptionnels	35 000	35 000	0,00	0,00	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	444 000	500 700	446 394,65	389 696,61	0

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **389,6 K€** et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), le délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

Cette facturation est réalisée conformément à la délibération tarifaire du 26 novembre 2015 (DB-248-2015).

DEPENSES D'EXPLOITATION**273 984,09 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
011 Charges à caractère général	299 000	355 700	269 289,22	232 910,46	0
012 Charges de personnel	25 000	7 320	7 319,81	7 319,81	0
66 Autres charges financières	40 000	40 000	33 099,47	33 099,47	0
67 Charges exceptionnelles	0	1 000	654,35	654,35	0
68 Dotations aux amortissements et provisions	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	384 000,00	424 019,81	310 362,85	273 984,09	0

En raison des dysfonctionnements de l'équipement, celui-ci a fonctionné au gaz toute l'année et l'entretien et la maintenance du bâtiment ont été moindres. Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 273,9 K€ et sont principalement composées de :

- **232,9 K€** concernent les **charges à caractère général** soit 85% des dépenses réelles d'exploitation. On y retrouve:
 - **213,5 K€** de **fournitures** qui concernent uniquement les fluides (gaz, eau, électricité et bois).
 - **18,4 K€** sont des charges et **services extérieurs** dont 10,6 K€ d'honoraires dans le cadre du protocole d'accord et du lancement d'une consultation pour l'exploitation de la chaufferie bois (DB-276-2017). Les autres dépenses sont moindre du fait des dysfonctionnements de l'équipement et concernent principalement 5,5 K€ d'entretien et de maintenance du site et 1,1 K€ de frais de télécommunication.
 - **1 K€** de **taxes**.
- **7,3 K€** soit 2,6% des dépenses réelles d'exploitation concerne les **charges de personnel**.
- Les **charges financières** d'un montant de **33 K€** concernent le remboursement des intérêts de la dette et représentent 12% des dépenses réelles d'exploitation. L'emprunt a été contracté en 2014.

RECETTES D'INVESTISSEMENT**0 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
I3 Subventions d'investissement	0	0	0,00	0,00	0
I6 Emprunts et dettes assimilées	53000	210131	0,00	0,00	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	53000	210131	0,00	0,00	0

Dans le cadre de la construction de la Chaufferie Bois, Saint-Brieuc Armor Agglomération bénéficie d'une **subvention** de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie). Après un premier acompte de 499 K€ en 2011, un second acompte de 297,8 K€ a été versé en 2016. Le solde d'environ 200 K€ sera versé ultérieurement. Ce décalage dans le versement de la subvention est lié aux arrêts de la chaufferie bois.

L'**emprunt** nécessaire à la construction de la chaufferie bois a été réalisé en 2014 pour 1,2 M€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
59 002,73 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
16 Emprunts et dettes assimilées	50000	50000	49 515,33	49 515,33	0
20 Immobilisations incorporelles	1000	1000	0,00	0,00	0
21 Immobilisations corporelles	13000	21950	8 948,10	8 948,10	0
23 Immobilisations en cours	49000	49000	539,30	539,30	1 200
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	113000	121950	59 002,73	59 002,73	1 200

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **59 K€** pour l'année 2017.

Au **chapitre 16**, **49,5 K€** ont été consacrés au remboursement du capital de la dette. Le remboursement de l'emprunt contracté en 2014 dans le cadre de la construction de la chaufferie bois a débuté en 2015.

Les **dépenses d'équipements** s'élèvent à **9,4 K€** dont 8,9 K€ pour l'achat d'une étuve à convection.

CHAINE DE L'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Budget CHAUFFERIE BOIS	2017	2017 retraité
-------------------------------	-------------	--------------------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B')	446 395	389 697
Dépenses réelles de fonctionnement (A')	277 263	240 885
Epargne de gestion (C'=B'-A')	169 131	148 812
Intérêts de la dette (D)	33 099	33 099
Epargne brute (E=C-D)	136 032	115 713
Capital de la dette (F)	49 515	49 515
Epargne nette (G=E-F)	86 516	66 197

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipements	9 487	9 487
Opérations financières		
Total dépenses d'investissement	9 487	9 487

Financement Dépenses d'investissement		
Epargne nette	86 516	66 197
Subventions	0	0
Ressources propres d'investissement	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0
Emprunt	0	0
sous total recettes de l'exercice	86 516	66 197
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-77 029	-56 710
Résultat global de clôture	-87 832	-108 152

J – BUDGET ANNEXE GOLF DES AJONCS D'OR

Le compte administratif 2017 du budget annexe du Golf des Ajoncs d'Or s'établit à 2 759 657,76 € de dépenses réelles et d'ordre, et 2 370 613,95 € de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un déficit d'exploitation cumulé de **73 197,72 €**
- un déficit d'investissement cumulé de **315 846,09 €**

L'annexe 10 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget annexe du Golf des Ajoncs d'Or avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, **le compte administratif de ce budget s'établit à 2 533 601,23 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 2 245 805,80 €.**

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 697 295,80 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
013 Atténuations de charges	10 300	10 300	20 833,51	20 833,51	0
70 Produits de gestion courante	664 700	818 327	672 981,95	661 471,95	0
75 Autres produits de gestion courante	9 000	9 000	9 161,74	9 161,74	0
77 Produits exceptionnels	0	5 830	5 828,60	5 828,60	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	684 000	843 457	708 805,80	697 295,80	0

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 697,3 K€ en 2017.

- Les **atténuations de charges** s'élèvent à **20,8 K€** et correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire en fonction des arrêts maladie.
- Les **produits des services** s'élèvent à **661,5 K€** dont les principales recettes sont 519,8 K€ de prestations d'accès aux terrains et de location de voiturettes, 124,7 K€ de ventes de marchandises comprenant les ventes ProShop, 12 K€ pour la vente de bois à la société Sylva Ouest et 2,9 K€ de remboursement de frais de fluides du restaurant, 2 K€ de remboursement par EDF de la production d'énergie par les panneaux solaires.
- Les **revenus des immeubles** correspondant à la location du club house s'élèvent à **9,2 K€**.
- Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **5,8 K€** dans le cadre d'un remboursement de l'assurance concernant un sinistre au club house du golf. Initialement perçu sur le budget annexe Gestion Immobilières Entreprises, celui-ci a été transféré en même temps que le bâtiment sur le budget annexe Golf en 2017.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**603 582,83€**

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
011 Charges à caractère général	247 000	312 510	249 502,66	232 182,66	0
012 Charges de personnel	327 000	350 500	343 783,14	343 783,14	0
65 Autres charges de gestion courante	0	5 100	4 240,57	4 240,57	0
66 Autres charges financières	25 000	25 000	23 376,46	23 376,46	0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	599 000	693 110	620 902,83	603 582,83	0

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 603,6 K€ constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement.

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **232 K€** en 2017. Elles comprennent principalement :
 - Des fournitures pour **85,4 K€**,
 - des achats de marchandises pour **103,6 K€** suite à la mise en place de 2 contrats de dépôt-vente Pro Shop avec les sociétés Bretagne Clubmacking et Golf Action (versement de commissions respectives de 15 % et de 10 %),
 - des cotisations pour **10 K€** (Réseau Golfy...)
 - des frais d'entretien et de réparations pour **20 K€**
 - des taxes foncières pour **11,2 K€**
- Les **charges de personnel** s'élèvent à **344 K€** pour 9 agents.
- Les **autres charges de gestion courante** qui s'élèvent à **4,2 K€** concernent les admissions en non valeurs. Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur.
- Les **charges financières** s'élèvent à **23,4 K€**.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**1 548 510 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
13 Subventions d'investissement	0	423 500	148 510,00	275 000
16 Emprunts et dettes assimilées	125 000	1 607 517	1 400 000,00	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	125 000	2 031 017	1 548 510,00	275 000

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1,55 M€.

Des subventions ont été versées par l'ADEME et le Conseil Régional pour des travaux de rénovation du Club House.

L'**emprunt** de **1,4 M€** versé en 2017 pour équilibrer la section d'investissement correspond à une avance remboursable de 400 K€ de Saint-Brieuc Armor Agglomération et un prêt de 1 M€ réalisé auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
1 930 018,40 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
16 Emprunts et dettes assimilées	58 000	58 000	46 122,49	0
20 Immobilisations incorporelles	2 000	2 000	0,00	0
21 Immobilisations corporelles	127 000	1 973 808	1 880 236,89	12 157
23 Immobilisations en cours	23 000	52 117	3 659,02	28 981
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	210 000	2 085 925	1 930 018,40	41 138

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,93 M€.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **1,88 M€** et comprennent 1,845 M€ pour l'intégration du bâtiment du Club House. Il s'agit du transfert sur le budget golf depuis le budget GIE, du bâtiment du golf financé sur le budget annexe bâtiments communautaires par la communauté de communes Sud Goëlo. Le patrimoine est réaffecté sur le budget concerné par l'investissement initial. Les autres dépenses d'équipement concernent 33 K€ d'acquisition de matériel (tondeuses et tronçonneuses), 3,7 K€ d'électrification du parking et 1,3 K€ pour un aménagement de terrain.

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à **46 K€**.

CHAINE DE L'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE GOLF

Budget Golf	2017	2017 retraité
--------------------	-------------	--------------------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B')		708 806	697 296
Dépenses réelles de fonctionnement (A')		597 526	580 206
Epargne de gestion (C'=B'-A')		111 279	117 089
Intérêts de la dette (D)		23 376	23 376
Epargne brute (E=C-D)		87 903	93 713
Capital de la dette (F)		30 122	30 122
Epargne nette (G=E-F)		57 780	63 590

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipements		1 883 896	1 883 896
Opérations financières		16 000	16 000
Total dépenses d'investissement		1 899 896	1 899 896

Financement Dépenses d'investissement

Epargne nette		57 780	63 590
Subventions		148 510	148 510
Ressources propres d'investissement		0	0
Opérations pour compte de tiers			
Emprunt		1 400 000	1 400 000
sous total recettes de l'exercice		1 606 290	1 612 100
Besoin fonds de roulement de l'exercice		293 605	287 795
Résultat global de clôture		-389 044	-383 234

K – BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le compte administratif 2017 du budget annexe du Pôle Nautique s'établit à 1 958 887,84 € de dépenses réelles et d'ordre, et 1 873 960,15 € de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **134 755,58 €**
- un déficit d'investissement cumulé de **219 683,27 €**

L'annexe 11 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget annexe du Pôle Nautique avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, **le compte administratif de ce budget s'établit à 1 382 491,54 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 1 653 859,43 €.**

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 774 340,88 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
013 Atténuations de charges	6 000	6 000	3 850,58	3 850,58	0
70 Produits de gestion courante	238 000	240 180	234 836,63	232 656,63	0
75 Autres produits de gestion courante	1 000	132 530	131 525,52	131 525,52	0
77 Produits exceptionnels	500 000	500 000	406 308,15	406 308,15	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	745 000	878 710	776 520,88	774 340,88	0

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 774 K€.

- Les **atténuations de charges** s'élèvent à **3,8 K€** et correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire en fonction des arrêts maladie.
- Les **produits de gestion courante** s'élèvent à **232,7 K€** et correspondent aux cotisations, activités, stages, régates, location de matériel, licences et facturation aux scolaires et groupe.
- Les **autres produits de gestion courante** correspondent à la réintégration du loyer du pôle nautique pour **132 K€**.
- Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **406 K€** et comprennent principalement le contentieux de la base de Binic **39,7 K€** et la subvention du budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour **366 K€**.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
586 822,28 €

Comptes budgétaires	Exercice 2017				RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	CA 2017 retraité des écritures de fin 2016	
011 Charges à caractère général	146 000	156 158	136 157,30	127 749,30	0
012 Charges de personnel	392 000	393 584	384 186,36	382 602,36	0
65 Autres charges de gestion courante	0	100	22,50	22,50	0
66 Autres charges financières	29 000	80 120	76 448,12	76 448,12	0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	567 000	629 962	596 814,28	586 822,28	0

Les dépenses réelles d'exploitation qui s'élèvent à 586,8 K€ constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement.

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **127,7 K€** en 2017. Elles comprennent principalement :
 - Des fournitures et petits équipements servant principalement à l'entretien de la flotte des bateaux **41,8 K€**,
 - des fluides pour **11,8 K€**
 - De la maintenance pour **8 K€** dont 4,8 K€ pour l'hivernage annuel de 20 moteurs et 3,2 K€ pour la maintenance informatique, le terminal de paiement, les extincteurs et le contrat de prévention de porte automatique,
 - Les assurances pour **10 K€**
 - Les frais de contentieux **13,5 K€**
 - Les cotisations **13 K€**
 - Des taxes pour **7 K€** dont la taxe amodiation de l'aire de carénage 6 K€ et les taxes foncières 1 K€
 - La coupe de Bretagne 2017 pour **1,5 K€**
- Les **charges de personnel** s'élèvent à **382,6 K€** pour 6 agents relevant du secteur privé et 1 apprenti.
- Les **charges financières** s'élèvent à **76,5 K€**.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**879 518,55 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
13 Subventions d'investissement	50 000	690 000	600 000,00	50 000
16 Emprunts et dettes assimilées	37 000	346 269	279 518,55	0
21 Immobilisations corporelles	6 000	6 000	0,00	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	93 000	1 042 269	879 518,55	50 000

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **879,5 K€**.

Des subventions ont été versées pour **600 K€** pour les sites de Saint-Quay Portrieux et Binic.

La réintégration des emprunts du Pôle Nautique s'élève à **279,5 K€**.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**795 669,26€**

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
16 Emprunts et dettes assimilées	56 000	56 000	55 573,50	0
20 Immobilisations incorporelles	17 000	17 000	0,00	1 281
21 Immobilisations corporelles	70 000	741 533	740 095,76	0
23 Immobilisations en cours	128 000	128 000	0,00	0
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	271 000	942 533	795 669,26	1 281

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **795,6 K€**.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **740 K€** et comprennent l'opération de transfert du bâtiment du Pôle Nautique pour 671,5 K€. Il s'agit du transfert sur le budget pôle nautique depuis le budget GIE, d'un bâtiment du pôle nautique financé à l'origine sur le budget annexe bâtiments communautaires par la communauté de communes Sud Goëlo. Le patrimoine est réaffecté sur le budget concerné par l'investissement. Les autres dépenses d'investissement concernent le renouvellement de la flotte (catamarans, voiles, moteurs...) pour 47,9 K€ et du matériel de transport (véhicule, chariot bateau, remorque, chariot mise à l'eau) pour 20,6 K€.

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à **55,6 K€**.

CHAÎNE DE L'ÉPARGNE DU BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Budget Pole Nautique	2017	2017 retraité
-----------------------------	-------------	--------------------------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B')		776 521	774 341
Dépenses réelles de fonctionnement (A')		520 366	510 374
Epargne de gestion (C'=B'-A')		256 155	263 967
Intérêts de la dette (D)		76 448	76 448
Epargne brute (E=C-D)		179 707	187 519
Capital de la dette (F)		55 574	55 574
Epargne nette (G=E-F)		124 133	131 945

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipements		740 096	740 096
Opérations financières		0	0
Total dépenses d'investissement		740 096	740 096

Financement Dépenses d'investissement

Epargne nette		124 133	131 945
Subventions		600 000	600 000
Ressources propres d'investissement		0	0
Opérations pour compte de tiers			
Emprunt		279 519	279 519
sous total recettes de l'exercice		1 003 652	1 011 464
Besoin fonds de roulement de l'exercice		-263 556	-271 368
Résultat global de clôture		-84 928	-77 116

E – ANALYSE DE LA DETTE

a) Evolution de la dette et capacité d'endettement

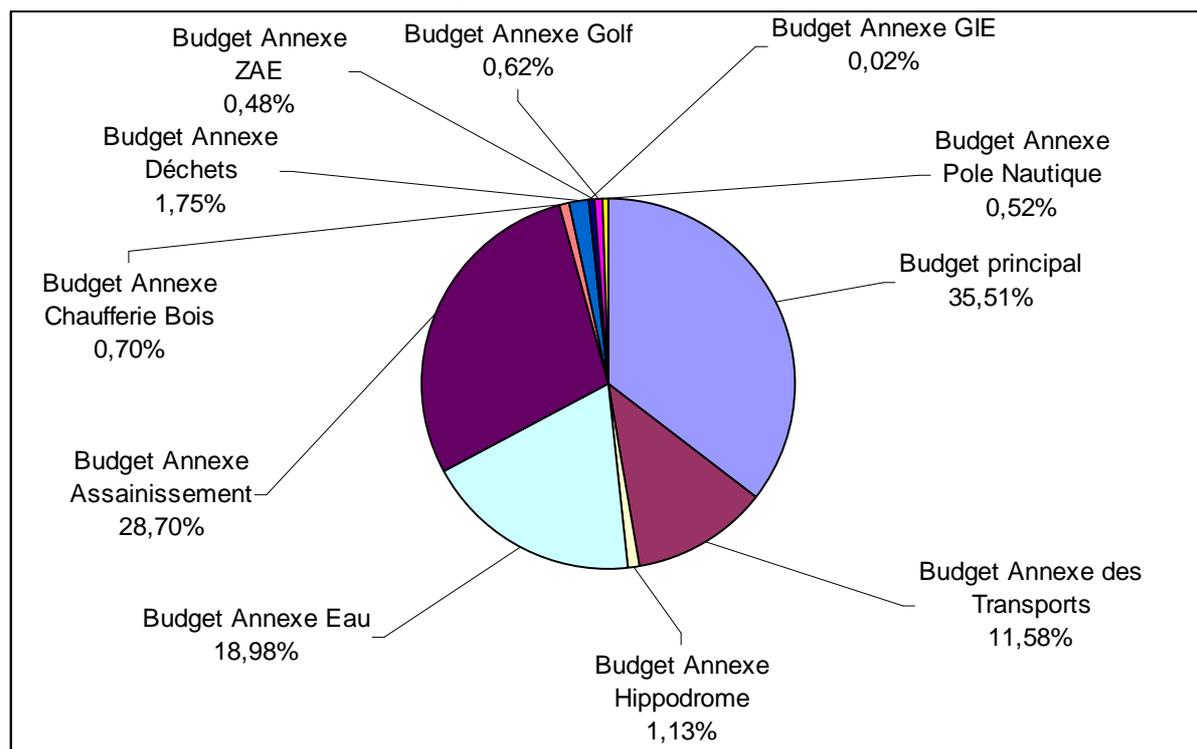
Le capital restant dû est passé de 141,1 M€ fin 2016 à 156,9 M€ fin 2017.
 L'encours a donc progressé de +15,7 M€ soit une augmentation de 11,13%.

Ce solde positif résulte :

- du remboursement annuel du capital à hauteur de 9,9 M€
- des emprunts nouveaux représentant 25,7 M€

Budgets 2017	Capital restant dû au 31/12/2016	Capital remboursé en 2017	Emprunts nouveaux	Capital restant dû au 31/12/2017
Budget principal	43 361 162,97	3 655 632	16 000 000	55 705 531
Budget Annexe des Transports	10 678 620,13	510 967	8 000 000	18 167 653
Budget Annexe Hippodrome	1 909 815,32	141 905		1 767 910
Budget Annexe Eau	31 077 740,33	1 984 841	680 655	29 773 553
Budget Annexe Assainissement	48 034 913,22	3 018 798		45 016 115
Budget Annexe Chaufferie Bois	1 155 198,97	49 515		1 105 684
Budget Annexe Déchets	3 196 251,01	447 189		2 749 062
Budget Annexe GIE	42 288,48	7 764		34 524
Budget Annexe ZAE	814 283,25	65 356		748 928
Budget Annexe Golf		30 122	1 000 000	969 878
Budget Annexe PN	873 953,22	55 574		818 380
Total	141 144 227	9 967 664	25 680 655	156 857 217

La répartition entre les différents budgets est la suivante :



Les budgets eau et assainissement représentent 48% de l'encours au 31/

L'analyse du **délaï de désendettement (ratio encours de dette sur épargne brute)** constitue un des éléments fondamentaux de l'analyse financière.

Capacité de désendettement : budget principal (En K€)

Année	Epargne de gestion	Frais financiers	Epargne brute	Encours de dette	Ratio de désendettement
2006	6 410	335	6 075	13 504	2,22
2007	7 560	635	6 925	15 404	2,22
2008	6 758	546	6 212	18 056	2,91
2009	8 013	512	7 501	16 456	2,19
2010	9 048	545	8 503	18 893	2,22
2011	7 986	603	7 383	22 128	3,00
2012	9 453	632	8 821	28 079	3,18
2013	9 843	898	8 945	35 467	3,97
2014	10 684	904	9 780	36 203	3,70
2015	10 560	815	9 745	37 329	3,83
2016	12 168	817	11 351	39 738	3,50
2017	11 490	1 120	10 370	55 690	5,37

En 2017, le délai de désendettement est de 5,37 années, pour le budget principal. Tous budgets confondus, ce ratio est de 6,12 contre 5,01 en 2015.

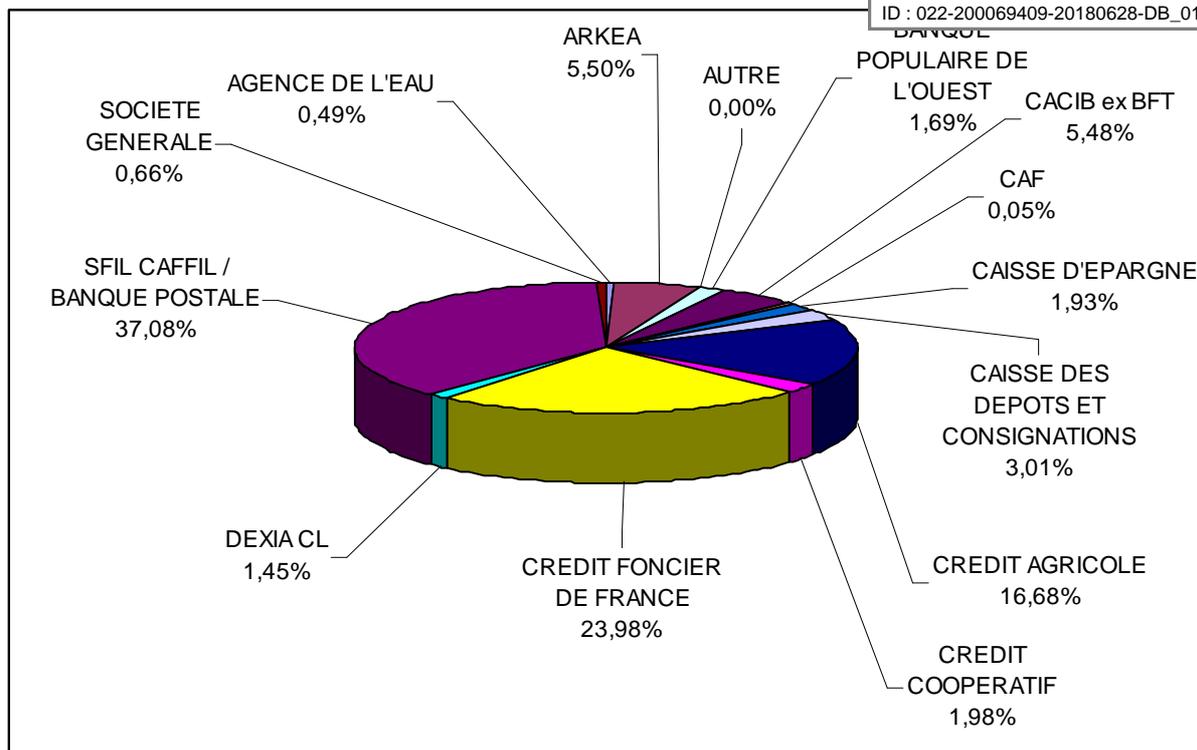
Il faut noter que la zone dangereuse pour les collectivités territoriales se situe au dessus de 10 années.

b) L'encours de dette par prêteur

Saint-Brieuc Armor Agglomération compte 128 contrats d'emprunts répartis auprès de 14 établissements prêteurs.

La répartition de l'encours entre les différents prêteurs se décompose comme suit :

Prêteur	CRD	%
AGENCE DE L'EAU	773 626,66	0,49%
ARKEA	8 634 243,84	5,50%
AUTRE	6 793,92	0,00%
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST	2 649 105,76	1,69%
CACIB ex BFT	8 588 234,72	5,48%
CAF	82 800,00	0,05%
CAISSE D'EPARGNE	3 021 220,94	1,93%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 727 805,78	3,01%
CREDIT AGRICOLE	26 165 755,83	16,68%
CREDIT COOPERATIF	3 112 182,80	1,98%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	37 613 641,27	23,98%
DEXIA CL	2 277 963,42	1,45%
SFIL CAFFIL / BANQUE POSTALE	58 163 842,43	37,08%
SOCIETE GENERALE	1 040 000,00	0,66%
	156 857 217,37	100%



c) La structure de la dette

La répartition de la dette est la suivante :

- **79,7 % en taux fixe (125M€)**
- **20,3 % en taux variable (31,87M€)**

L'encours de la dette se situe très majoritairement à taux fixe. Cette évolution est très nette depuis 2015 du fait d'un contexte particulièrement intéressant sur ce type d'offre.

d) Le coût de la dette

La durée de vie résiduelle de la dette de l'agglomération est de 16 ans et 2 mois au 31 décembre 2017. Fin 2016, elle était de 16 ans et 7 mois en comparaison, les EPCI de plus de 100 000 habitants ont une durée moyenne de 14,2 années fin 2017 (source observatoire Finance Active).

Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 2,12% fin 2017 contre 2,23% fin 2016 pour l'agglomération. Les EPCI de la même strate se situaient fin 2017 autour de 2,22%.

e) Le risque de taux :

La **charte Gissler**, classe les emprunts par typologie en fonction du risque de taux.

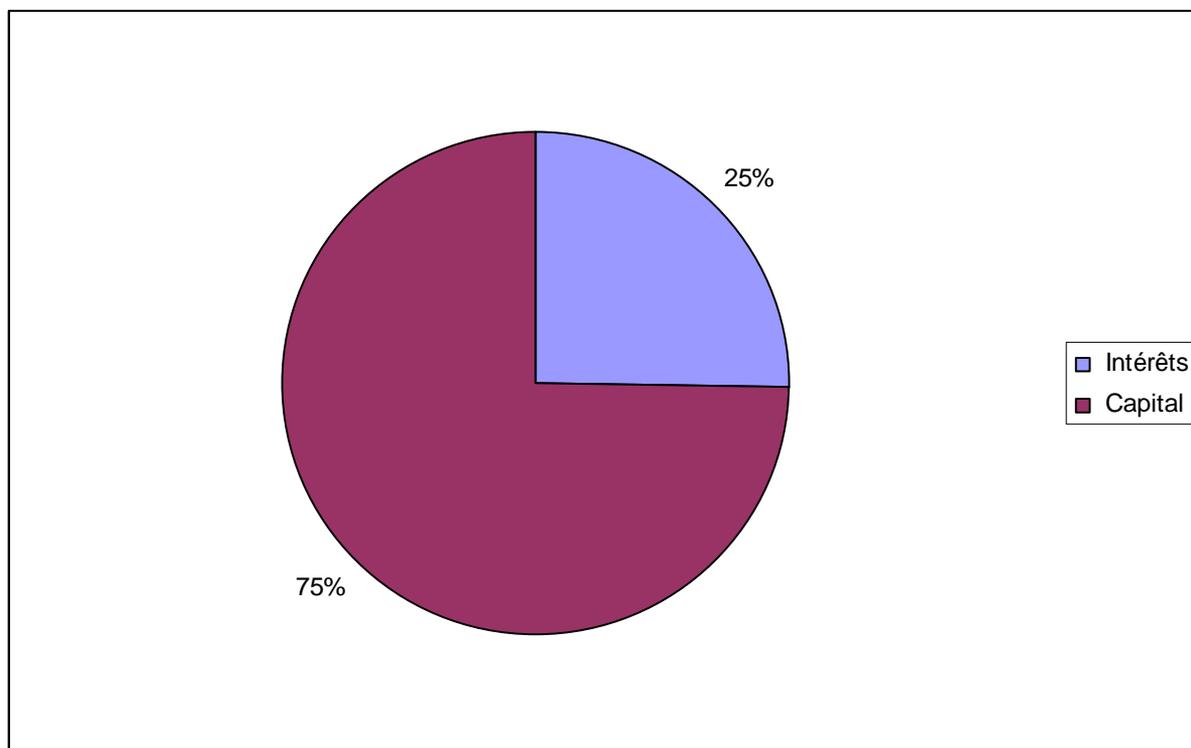
Les différentes catégories sont les suivantes :

- A : taux fixe ou taux variable simple
- B : barrière simple
- C : option d'échange
- D : multiplicateur jusqu'à 3 ou jusqu'à 5 capé
- E : multiplicateur jusqu'à 5
- F : autres types de structure

La dette de Saint-Brieuc Armor Agglomération est sécurisée, l'encours d'emprunts classifiés en A. Ce sont désormais 96,8% des encours des collectivités qui sont positionnés sur des produits non structurés.

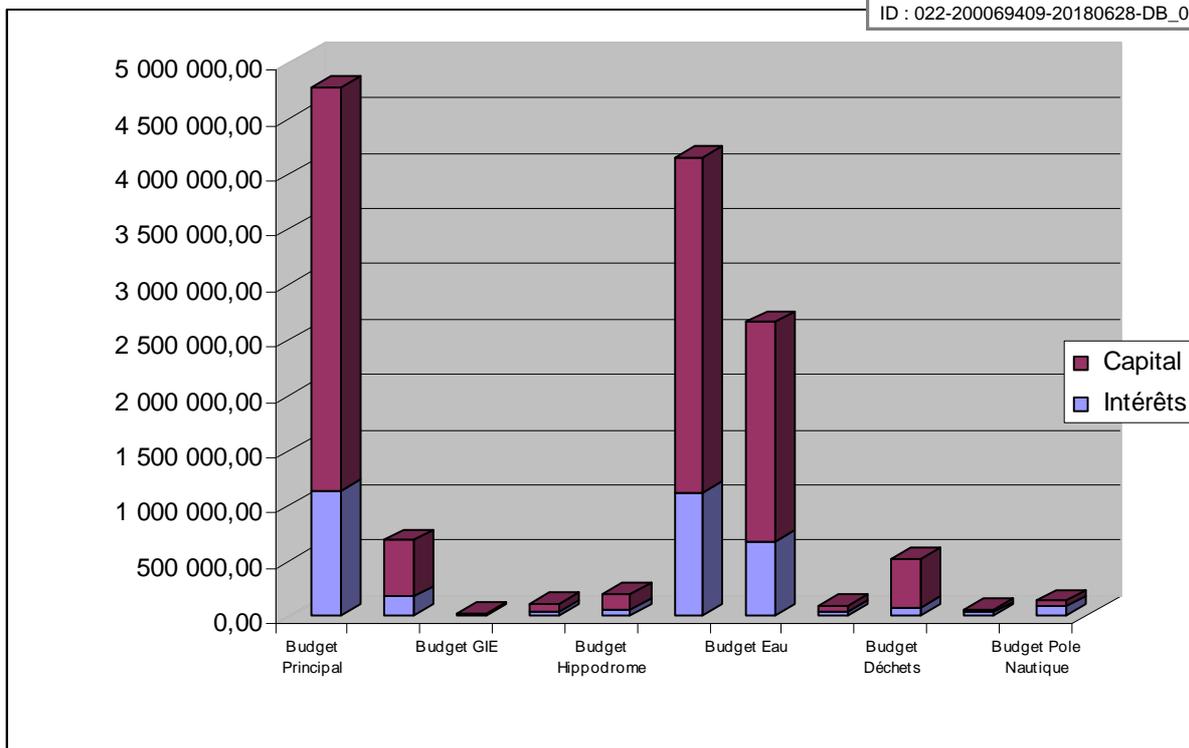
f) L'annuité de la dette

L'annuité consolidée de la dette s'élève à 10,53 M€ dont 2,83 M€ de frais financiers et 7,7 M€ de remboursement du capital de la dette.



L'annuité 2017 de la dette par budget est la suivante :

	Intérêts	Capital
Budget Principal	1 119 713,00	3 655 632,42
Budget des Transports	165 388,75	510 967,34
Budget GIE	1 809,95	7 764,02
Budget ZAE	35 822,17	65 355,66
Budget Hippodrome	46 044,78	141 904,89
Budget Assainissement	1 113 650,50	3 018 798,14
Budget Eau	665 975,46	1 984 841,41
Budget Chaufferie Bois	33 099,47	49 515,33
Budget Déchets	67 830,33	447 188,84
Budget Golf	23 376,46	30 122,49
Budget Pole Nautique	76 448,12	55 573,50
	3 349 158,99	9 967 664,04



VI – ANNEXES

Chaîne de l'Épargne par budget et consolidée

CHAINE DE L'EPARGNE												
2016 retraité	Budget Principal	Budget Transports	Budget Gestion Immobilière	Budget Collecte Déchets	Budget ZAE	Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT	Budget HIPPODROME	Budget CHAUFFERIE BOIS	Budget GOLF	Budget POLE NAUTIQUE	consolidée
Chaîne de l'épargne												
Recettes réelles de fonctionnement (B)	83 290 178	19 946 348	681 279	18 419 705	0	15 085 899	10 122 477	330 802	446 395	708 806	776 521	149 808 410
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	71 800 481	16 406 821	515 486	17 295 931	1 451	8 026 538	5 255 142	142 830	277 263	597 526	520 366	120 839 835
Epargne de gestion (C=B-A)	11 489 697	3 539 527	165 792	1 123 774	-1 451	7 059 361	4 867 336	187 973	169 131	111 279	256 155	28 968 575
Intérêts de la dette (D)	1 119 713	165 389	1 810	67 830	35 822	665 975	1 113 651	46 045	33 099	23 376	76 448	3 349 159
Epargne brute (E=C-D)	10 369 984	3 374 139	163 982	1 055 944	-37 273	6 393 386	3 753 685	141 928	136 032	87 903	179 707	25 619 416
Capital de la dette (F)	3 655 632	510 967	7 764	447 189	65 356	1 984 841	3 018 798	141 905	49 515	30 122	55 574	9 967 664
Epargne nette (G=E-F)	6 714 352	2 863 171	156 218	608 755	-102 629	4 408 545	734 887	23	86 516	57 780	124 133	15 651 752
Financement des dépenses d'investissement												
Dépenses d'équipement	26 745 479	21 983 886	440 265	850 262	1 878 822	6 998 980	9 799 380	136 505	9 487	1 883 896	740 096	71 467 057
<i>dont pour compte de tiers</i>	884 396	8 767 309										9 651 705
Opérations financières	800 000	0	285 241	0	100	0	0	0	0	16 000	0	1 101 341
Total dépenses d'investissement	27 545 479	21 983 886	725 506	850 262	1 878 922	6 998 980	9 799 380	136 505	9 487	1 899 896	740 096	72 568 398
Financement Dépenses d'investissement												
Epargne nette	6 714 352	2 863 171	156 218	608 755	-102 629	4 408 545	734 887	23	86 516	57 780	124 133	15 651 752
Subventions	3 421 584	975 000	55 786	0	347 552	599 381	1 797 179	0	0	148 510	600 000	7 944 993
Ressources propres d'investissement	4 251 254	2 344 915	2 535 250	129 649	0	0	56 871	0	0	0	0	9 317 939
Opérations pour compte de tiers	958 457	12 288 202	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 246 659
Emprunt	16 000 051	8 000 000	0	0	0	0	0	0	1 400 000	279 519	25 679 569	
sous total recettes de l'exercice	31 345 698	26 471 288	2 747 255	738 404	244 923	5 007 926	2 588 937	23	86 516	1 606 290	1 003 652	71 840 912
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-3 800 219	-4 487 402	-2 021 749	111 858	1 633 999	1 991 054	7 210 442	136 482	-77 029	293 605	-263 556	727 486
Résultats globaux de clôture	8 428 889	4 927 385	-2 254 990	989 791	-9 210 511	7 997 069	-3 399 330	-167 349	-87 832	-389 044	-84 928	6 749 150
Résultat global de clôture corrigée du résultat du syndicat des Chaos du Gouët et des effets de la création du Syndicat de Lorge												6 746 049

Chaîne de l'Épargne Retraitée par budget et consolidée

CHAINE DE L'EPARGNE RETRAITEE												
2016 retraité	Budget Principal	Budget Transports	Budget Gestion Immobilière	Budget Collecte Déchets	Budget ZAE	Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT	Budget HIPPODROME	Budget CHAUFFERIE BOIS	Budget GOLF	Budget POLE NAUTIQUE	consolidée
Chaîne de l'épargne												
Recettes réelles de fonctionnement (B)	83 018 891	19 908 539	675 002	18 369 823	0	14 119 839	8 854 173	330 802	389 697	697 296	774 341	147 138 402
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	71 230 986	16 374 632	514 326	17 035 247	1 451	7 535 432	4 842 916	137 786	240 885	580 206	510 374	119 004 243
Epargne de gestion (C=B-A)	11 787 905	3 533 907	160 675	1 334 576	-1 451	6 584 407	4 011 256	193 016	148 812	117 089	263 967	28 134 159
Intérêts de la dette (D)	1 119 713	165 389	1 810	67 830	35 822	665 975	1 113 651	46 045	33 099	23 376	76 448	3 349 159
Epargne brute (E=C-D)	10 668 192	3 368 518	158 865	1 266 745	-37 273	5 918 431	2 897 606	146 971	115 713	93 713	187 519	24 785 000
Capital de la dette (F)	3 655 632	510 967	7 764	447 189	65 356	1 984 841	3 018 798	141 905	49 515	30 122	55 574	9 967 664
Epargne nette (G=E-F)	7 012 560	2 857 551	151 101	819 557	-102 629	3 933 590	-121 192	5 066	66 197	63 590	131 945	14 817 336
Financement des dépenses d'investissement												
Dépenses d'équipement	26 745 479	21 983 886	440 265	850 262	1 878 822	6 998 980	9 799 380	136 505	9 487	1 883 896	740 096	71 467 057
<i>dont pour compte de tiers</i>	884 396	8 767 309										9 651 705
Opérations financières	800 000	0	285 241	0	100	0	0	0	0	16 000	0	1 101 341
Total dépenses d'investissement	27 545 479	21 983 886	725 506	850 262	1 878 922	6 998 980	9 799 380	136 505	9 487	1 899 896	740 096	72 568 398
Financement Dépenses d'investissement												
Epargne nette	7 012 560	2 857 551	151 101	819 557	-102 629	3 933 590	-121 192	5 066	66 197	63 590	131 945	14 817 336
Subventions	3 421 584	975 000	55 786	0	347 552	599 381	1 797 179	0	0	148 510	600 000	7 944 993
Ressources propres d'investissement	4 251 254	2 344 915	2 535 250	129 649	0	0	56 871	0	0	0	0	9 317 939
Opérations pour compte de tiers	958 457	12 288 202	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 246 659
Emprunt	16 000 051	8 000 000	0	0	0	0	0	0	1 400 000	279 519	25 679 569	
sous total recettes de l'exercice	31 643 906	26 465 668	2 742 138	949 205	244 923	4 532 971	1 732 858	5 066	66 197	1 612 100	1 011 464	71 006 496
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-4 098 427	-4 481 782	-2 016 631	-98 943	1 633 999	2 466 009	8 066 522	131 438	-56 710	287 795	-271 368	1 561 902
Résultats globaux de clôture retraités	8 727 097	4 921 765	-2 260 107	1 200 592	-9 210 511	7 522 115	-4 255 410	-162 305	-108 152	-383 234	-77 116	5 914 734
Résultat global de clôture corrigée du résultat du syndicat des Chaos du Gouët et des effets de la création du Syndicat de Lorge												5 911 633

Le tableau ci-après présente les résultats cumulés du budget principal et des 10 budgets annexes.

Budgets	Fonctionnement				Investissement				Total	
	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat cumulé	Résultat cumulé (hors RAR)
Principal	4 542 640,21	8 781 433,32	13 324 073,53	0,00	-742 421,58	-4 152 763,21	-4 895 184,79	-5 418 960,00	3 009 928,74	8 428 888,74
Transports	1 193 042,89	3 028 231,76	4 221 274,65	0,00	3 294 359,12	-2 588 248,99	706 110,13	-36 329,00	4 891 055,78	4 927 384,78
Eau	4 900 073,91	3 722 387,31	8 622 461,22	0,00	-6 891 127,96	6 265 735,95	-625 392,01	-5 896 531,00	2 100 538,21	7 997 069,21
Assainissement	1 667 029,14	2 250 181,02	3 917 210,16	0,00	-8 877 471,40	1 560 930,77	-7 316 540,63	-5 117 656,00	-8 516 986,47	-3 399 330,47
Collecte et Val. Déchets	-44 826,12	391 575,23	346 749,11	0,00	-67 031,80	710 073,75	643 041,95	-600 859,00	388 932,06	989 791,06
Gestion immobilière	34 655,31	11 405,95	46 061,26	0,00	1 987 093,21	-4 288 144,88	-2 301 051,67	-92 305,00	-2 347 295,41	-2 254 990,41
Zones Activité Economiques	226 536,99	-226 536,99	0,00	0,00	-1 860 535,76	-7 349 974,86	-9 210 510,62	0,00	-9 210 510,62	-9 210 510,62
Hippodrome	61 429,02	83 730,52	145 159,54	0,00	-197 910,67	-114 597,47	-312 508,14	6 900,00	-160 448,60	-167 348,60
Chaufferie bois	76 132,91	-16 680,19	59 452,72	0,00	896,16	-148 181,14	-147 284,98	-1 200,00	-89 032,26	-87 832,26
Golf	-7 850,74	-65 346,98	-73 197,72	0,00	-285 754,69	-30 091,40	-315 846,09	233 862,00	-155 181,81	-389 043,81
Pole Nautique	134 755,58	0,00	134 755,58	0,00	128 800,31	-348 483,58	-219 683,27	48 719,00	-36 208,69	-84 927,69
TOTAL	12 783 619,10	17 960 380,95	30 744 000,05	0,00	-13 511 105,06	-10 483 745,06	-23 994 850,12	-16 874 359,00	-10 125 209,07	6 749 149,93
Syndicat des Chaos du Gouët		50,32	50,32			10 299,90	10 299,90		10 350,22	10 350,22
Syndicat de Lorge (création)						-13 451,40	-13 451,40		-13 451,40	-13 451,40
Résultat global de clôture corrigée du résultat du syndicat des Chaos du Gouët et des effets de la création du Syndicat de Lorge									-10 128 310,25	6 746 048,75

Les corrections concernant le Syndicat des Chaos du Gouët et le Syndicat de Lorge impactent le résultat global de clôture du budget principal.

Le tableau ci-après présente les résultats cumulés retraités du budget principal et des 10 budgets annexes.

Budgets	Résultat de fonctionnement retraité	Restes à réaliser (fonct)	Résultat d'investissement	Restes à réaliser (invest)	Résultat cumulé	Résultat cumulé (hors RAR)
Principal	13 622 281,61	0,00	-4 895 184,79	-5 418 960,00	3 308 136,82	8 727 096,82
Transports	4 215 654,42	0,00	706 110,13	-36 329,00	4 885 435,55	4 921 764,55
Eau	8 147 506,74	0,00	-625 392,01	-5 896 531,00	1 625 583,73	7 522 114,73
Assainissement	3 061 130,81	0,00	-7 316 540,63	-5 117 656,00	-9 373 065,82	-4 255 409,82
Collecte et Val. Déchets	557 550,47	0,00	643 041,95	-600 859,00	599 733,42	1 200 592,42
Gestion immobilière	40 944,20	0,00	-2 301 051,67	-92 305,00	-2 352 412,47	-2 260 107,47
Zones Activité Economiques	0,00	0,00	-9 210 510,62	0,00	-9 210 510,62	-9 210 510,62
Hippodrome	150 202,79	0,00	-312 508,14	6 900,00	-155 405,35	-162 305,35
Chaufferie bois	39 133,44	0,00	-147 284,98	-1 200,00	-109 351,54	-108 151,54
Golf	-67 387,72	0,00	-315 846,09	233 862,00	-149 371,81	-383 233,81
Pole Nautique	142 567,58	0,00	-219 683,27	48 719,00	-28 396,69	-77 115,69
TOTAL	29 909 584,34	0,00	-23 994 850,12	-16 874 359,00	-10 959 624,78	5 914 734,22
Syndicat des Chaos du Gouët	50,32		10 299,90		10 350,22	10 350,22
Syndicat de Lorge (création)			-13 451,40		-13 451,40	-13 451,40
Résultat global de clôture corrigée du résultat du syndicat des Chaos du Gouët et des effets de la création du Syndicat de Lorge					-10 962 725,96	5 911 633,04

Le compte administratif agrégé de l'exercice 2017 représente un volume budgétaire global de **277 177 380,23 € en dépenses** et **283 926 530,16 € en recettes**.

Le tableau ci-après présente le compte administratif agrégé du budget principal et des 10 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Gestion Immobilière des Entreprises, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, la Chaufferie bois, la Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers, au Golf, au Pole Nautique et ceux de l'Eau et l'Assainissement.

CA : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements CA

En €		DEPENSES			RECETTES			RESULTATS CUMULES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	73 973 872,80	8 309 725,32	82 283 598,12	85 846 219,69	9 761 451,96	95 607 671,65	11 872 346,89	1 451 726,64	13 324 073,53
	I.	31 334 308,00	5 182 021,53	36 516 329,53	23 262 179,74	8 358 965,00	31 621 144,74	-8 072 128,26	3 176 943,47	-4 895 184,79
	Total	105 308 180,80	13 491 746,85	118 799 927,65	109 108 399,43	18 120 416,96	127 228 816,39	3 800 218,63	4 628 670,11	8 428 888,74
BUDGETS ANNEXES										
TRANSPORT	F.	26 854 286,35	2 382 749,95	29 237 036,30	19 946 348,21	13 511 962,74	33 458 310,95	-6 907 938,14	11 129 212,79	4 221 274,65
	I.	12 212 776,60	13 124 573,09	25 337 349,69	23 608 116,75	2 435 343,07	26 043 459,82	11 395 340,15	-10 689 230,02	706 110,13
	Total	39 067 062,95	15 507 323,04	54 574 385,99	43 554 464,96	15 947 305,81	59 501 770,77	4 487 402,01	439 982,77	4 927 384,78
COLLECTE DECHETS MENAGERS	F.	17 363 761,34	1 120 911,49	18 484 672,83	18 439 505,47	391 916,47	18 831 421,94	1 075 744,13	-728 995,02	346 749,11
	I.	1 297 450,87	2 356,04	1 299 806,91	109 848,82	1 833 000,04	1 942 848,86	-1 187 602,05	1 830 644,00	643 041,95
	Total	18 661 212,21	1 123 267,53	19 784 479,74	18 549 354,29	2 224 916,51	20 774 270,80	-111 857,92	1 101 648,98	989 791,06
GESTION IMMOBILIERE	F.	517 296,36	2 787 188,28	3 304 484,64	3 198 701,17	151 844,73	3 350 545,90	2 681 404,81	-2 635 343,55	46 061,26
	I.	1 600 822,36	4 428 583,66	6 029 406,02	941 166,07	2 787 188,28	3 728 354,35	-659 656,29	-1 641 395,38	-2 301 051,67
	Total	2 118 118,72	7 215 771,94	9 333 890,66	4 139 867,24	2 939 033,01	7 078 900,25	2 021 748,52	-4 276 738,93	-2 254 990,41
HIPPODROME	F.	188 874,44	164 401,86	353 276,30	330 802,27	167 633,57	498 435,84	141 927,83	3 231,71	145 159,54
	I.	278 409,88	198 500,52	476 910,00	0,00	164 401,86	164 401,86	-278 409,48	-34 098,66	-312 508,14
	Total	467 284,32	362 902,38	830 186,30	330 802,27	332 035,43	662 837,70	-136 481,65	-30 866,95	-167 348,60
CHAUFFERIE BOIS	F.	310 362,85	117 191,40	427 554,25	446 394,65	40 612,32	487 006,97	136 031,80	-76 579,08	59 452,72
	I.	59 002,73	188 793,46	247 796,19	0,00	100 511,21	100 511,21	-59 002,73	-88 282,25	-147 284,98
	Total	369 365,58	305 984,86	675 350,44	446 394,65	141 123,53	587 518,18	77 029,07	-164 861,33	-87 832,26
ZONES D'ACTIVITES	F.	1 916 095,16	6 558 215,82	8 474 310,98	347 552,05	8 126 758,93	8 474 310,98	-1 568 543,11	1 568 543,11	0,00
	I.	65 455,66	15 476 733,79	15 542 189,45	0,00	6 331 678,83	6 331 678,83	-65 455,66	-9 145 054,96	-9 210 510,62
	Total	1 981 550,82	22 034 949,61	24 016 500,43	347 552,05	14 458 437,76	14 805 989,81	-1 633 998,77	-7 576 511,85	-9 210 510,62
EAU	F.	8 748 188,33	2 098 361,52	10 846 549,85	15 085 899,09	4 383 111,98	19 469 011,07	6 337 710,76	2 284 750,46	8 622 461,22
	I.	8 928 145,83	695 933,35	9 624 079,18	599 381,02	8 399 306,15	8 998 687,17	-8 328 764,81	7 703 372,80	-625 392,01
	Total	17 676 334,16	2 794 294,87	20 470 629,03	15 685 280,11	12 782 418,13	28 467 698,24	-1 991 054,05	9 988 123,26	7 997 069,21
ASSAINISSEMENT	F.	6 800 792,13	3 169 474,40	9 970 266,53	10 554 477,27	3 332 999,42	13 887 476,69	3 753 685,14	163 525,02	3 917 210,16
	I.	12 818 177,79	1 182 860,07	14 001 037,86	1 854 050,39	4 830 446,84	6 684 497,23	-10 964 127,40	3 647 586,77	-7 316 540,63
	Total	19 618 969,92	4 352 334,47	23 971 304,39	12 408 527,66	8 163 446,26	20 571 973,92	-7 210 442,26	3 811 111,79	-3 399 330,47
GOLF	F.	620 902,83	169 872,91	790 775,74	708 805,80	8 772,22	717 578,02	87 902,97	-161 100,69	-73 197,72
	I.	1 930 018,40	38 863,62	1 968 882,02	1 548 510,00	104 525,93	1 653 035,93	-381 508,40	65 662,31	-315 846,09
	Total	2 550 921,23	208 736,53	2 759 657,76	2 257 315,80	113 298,15	2 370 613,95	-293 605,43	-95 438,38	-389 043,81
POLE NAUTIQUE	F.	596 814,28	132 525,87	729 340,15	776 520,88	87 574,85	864 095,73	179 706,60	-44 951,02	134 755,58
	I.	795 669,26	436 058,43	1 231 727,69	879 518,55	132 525,87	1 012 044,42	83 849,29	-303 532,56	-219 683,27
	Total	1 392 483,54	568 584,30	1 961 067,84	1 656 039,43	220 100,72	1 876 140,15	263 555,89	-348 483,58	-84 927,69
BUDGET GLOBAL	F.	137 891 246,87	27 010 618,82	164 901 865,69	155 681 226,55	39 964 639,19	195 645 865,74	17 789 979,68	12 954 020,37	30 744 000,05
	I.	71 320 236,98	40 955 277,56	112 275 514,54	52 802 771,34	35 477 893,08	88 280 664,42	-18 517 465,64	-5 477 384,48	-23 994 850,12
	Total	209 211 483,85	67 965 896,38	277 177 380,23	208 483 997,89	75 442 532,27	283 926 530,16	-727 485,96	7 476 635,89	6 749 149,93

Résultat global de clôture corrigée du résultat du syndicat des Chaos du Gouët et des effets de la création du Syndicat de Lorge	6 746 048,75
--	---------------------

Annexe 1 : Compte administratif 2017 : Budget principal**Section de fonctionnement :**

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
023Virement à la section d'investissement	2 816 000	8 247 960	0,00	
042Opérations d'ordre transfert entre sect	5 421 000	6 804 000	8 309 725,32	
Sous total opérations d'ordre	8 237 000	15 051 960	8 309 725,32	0,00
011Charges à caractère général	9 768 000	11 371 745	8 891 470,64	
012Charges de personnel et frais assimilés	17 443 000	17 700 340	17 224 422,84	
014Atténuation de produits	29 921 000	30 276 810	30 020 585,48	
022Dépenses imprévues	80 000	80 000	0,00	
65 autres charges de gestion courante	12 190 000	12 440 382	12 049 412,86	
66 Charges financières	1 201 000	1 201 000	1 140 830,40	
67 Charges exceptionnelles	2 010 000	2 932 327	2 325 832,92	
68 Dotations aux amort. et provisions	0	2 321 318	2 321 317,66	
Sous total opérations réelles	72 613 000	78 323 921	73 973 872,80	0,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	80 850 000	93 375 881	82 283 598,12	0,00

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
002 résultat d'exploitation reporté	0	8 781 433	8 781 433,32	
042Opérations d'ordre transfert entre sect	701 000	977 174	980 018,64	
Sous total opérations d'ordre	701 000	9 758 607	9 761 452	0
013Atténuation de charges	180 000	205 050	308 822,81	
70 Produits des services, du domaine et...	6 588 000	6 904 300	6 415 207,59	
73 Impôts et taxes	55 695 000	55 713 211	56 113 413,80	
74 Dotations et participations	17 155 000	17 726 724	18 357 070,07	
75 Autres produits de gestion courante	331 000	408 430	418 940,67	
76 Produits financiers	0	2 565	2 584,98	
77 Produits exceptionnels	200 000	2 656 994	4 230 179,77	
Sous total opérations réelles	80 149 000	83 617 274	85 846 219,69	0,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	80 850 000	93 375 881	95 607 671,65	0,00

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
001 Résultat d'investissement	0	4 152 763	4 152 763,21	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	701 000	977 174	980 018,64	
041 Opérations patrimoniales	54 000	54 000	49 239,68	
Sous total opérations d'ordre	755 000	5 183 937	5 182 021,53	0
020 Dépenses imprévues	100 000	100 000	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilés	12 410 000	12 410 000	3 655 632,42	
20 Immobilisations incorporelles	617 000	935 770	249 461,42	343 997
204 Subventions d'équipement versées	5 966 000	8 277 060	5 413 946,06	1 624 730
21 Immobilisations corporelles	2 554 000	3 930 263	2 714 336,13	417 126
23 Immobilisations en cours	24 486 000	25 651 186	17 616 536,44	3 716 550
27 Autres immobilisations	0	1 500 000	800 000,00	
45 Comptabilité distincte rattachée	1 200 000	1 202 500	884 395,53	2 500
Sous total opérations réelles	47 333 000	54 006 779	31 334 308,00	6 104 903
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	48 088 000	59 190 716	36 516 329,53	6 104 903

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
021 Virement de la section de fonctionnement	2 816 000	8 247 960	0,00	
024 Immobilisations affectées,concédées,affe	1 193 000	1 193 000	0,00	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	5 421 000	6 804 000	8 309 725,32	
041 Opérations patrimoniales	54 000	4 380 000	49 239,68	
Sous total opérations d'ordre	9 484 000	20 624 960	8 358 965,00	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 380 000	4 380 000	1 736 386,23	
13 subventions d'investissement	4 235 000	5 697 835	3 421 584,03	411 236
16 Emprunts et dettes assimilés	28 639 000	28 096 609	16 000 050,72	
204 Subventions d'équipement versées	0	0	6 500,00	38 000
21 Immobilisations corporelles	0	0	988 841,30	
23 Immobilisations en cours	150 000	466 331	134 360,38	236 707
27 Autres immobilisations financières	0	2 180 000	16 000,00	
45 Comptabilité distincte rattachée	1 200 000	2 070 981	958 457,08	
Sous total opérations réelles	38 604 000	42 891 756	23 262 179,74	685 943
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	48 088 000	63 516 716	31 621 144,74	685 943

Annexe 2 : Compte administratif 2017 : Budget annexe transport

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
023 Virement à la section d'investissement	853 000,00	2 367 444,10	0,00	0
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	2 609 000,00	2 636 893,00	2 382 749,95	0
Sous total opérations d'ordre	3 462 000,00	5 004 337,10	2 382 749,95	0
011 Charges à caractère général	15 689 000,00	15 777 946,00	15 286 145,00	0
012 Charges de personnel	828 000,00	850 548,00	850 034,19	0
022 Dépenses imprévues	50 000,00	50 000,00	0,00	0
65 Autres charges de gestion courante	13 919 000,00	15 726 268,66	10 441 471,97	0
66 Autres charges financières	168 000,00	168 000,00	165 388,75	0
67 Charges exceptionnelles	234 000,00	242 315,00	111 246,44	0
Sous total opérations réelles	30 888 000,00	32 815 077,66	26 854 286,35	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	34 350 000,00	37 819 414,76	29 237 036,30	0

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	3 028 231,76	3 028 231,76	0
042 Opérations d'ordre transfert entre section	13 846 000,00	14 183 973,00	10 483 730,98	0
Sous total opérations d'ordre	13 846 000,00	17 212 204,76	13 511 962,74	0
013 Atténuation de charges	1 000,00	1 000,00	791,34	0
70 Produits de gestion courante	3 172 000,00	3 255 164,00	3 310 331,49	0
73 Versement transport	16 176 000,00	16 176 000,00	15 986 886,29	0
74 Dotations, subventions et participations	927 000,00	946 200,00	637 412,00	0
75 Autres produits de gestion courante	222 000,00	222 000,00	0,00	0
77 Produits exceptionnels	6 000,00	6 846,00	10 927,09	0
Sous total opérations réelles	20 504 000,00	20 607 210,00	19 946 348,21	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	34 350 000,00	37 819 414,76	33 458 310,95	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	2 588 248,99	2 588 248,99	0
040 Opérations d'ordre transfert entre section	13 846 000,00	14 183 973,00	10 483 730,98	0
041 Opérations patrimoniales	1 000,00	52 650,00	52 593,12	0
Sous total opérations d'ordre	13 847 000,00	16 824 871,99	13 124 573,09	0
16 Emprunts et dettes assimilées	521 000,00	521 000,00	510 967,34	0
20 Immobilisations incorporelles	160 000,00	173 450,00	59 433,28	8 450
21 Immobilisations corporelles	2 553 000,00	2 877 919,00	988 255,31	337 893
23 Immobilisations en cours	4 251 330,00	4 589 120,00	1 886 811,42	218 598
45 Comptabilité distincte rattachée	16 597 670,00	26 883 554,00	8 767 309,25	2 154 188
Sous total opérations réelles	24 083 000,00	35 045 043,00	12 212 776,60	2 719 129
TOTAL Dépenses D'INVESTISSEMENT	37 930 000,00	51 869 914,99	25 337 349,69	2 719 129

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
021 Virement de la section de fonctionnement	853 000,00	2 367 444,10	0,00	0
040 Opérations d'ordre transfert entre secti	2 609 000,00	2 636 893,00	2 382 749,95	0
041 Opérations patrimoniales	1 000,00	52 650,00	52 593,12	0
Sous total opérations d'ordre	3 463 000,00	5 056 987,10	2 435 343,07	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	816 270,98	0
13 Subventions d'investissement	162 000,00	1 148 000,00	975 000,00	0
16 Emprunts et dettes assimilées	17 799 000,00	14 475 311,89	8 000 000,00	0
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	31 274,02	0
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	197 369,68	0
27 Autres immobilisations financières	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0
45 Comptabilité distincte rattachée	16 506 000,00	29 889 616,00	12 288 202,07	2 682 800
Sous total opérations réelles	34 467 000,00	46 812 927,89	23 608 116,75	2 682 800
TOTAL Recettes D'INVESTISSEMENT	37 930 000,00	51 869 914,99	26 043 459,82	2 682 800

Annexe 3 : Compte administratif 2017 : Budget annexe Eau

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
023 Virement à la section d'investissement	4 116 000,00	7 025 711,31	0,00	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	1 810 000,00	2 472 872,00	2 098 361,52	
Sous total opérations d'ordre	5 926 000,00	9 498 583,31	2 098 361,52	0
011 Charges à caractère général	3 906 000,00	4 418 728,00	3 650 389,70	
012 Charges de personnel	2 658 000,00	2 837 569,00	2 757 430,01	
014 Atténuations de produits	1 000 000,00	1 490 000,00	1 474 668,00	
022 Dépenses imprévues	55 000,00	55 000,00	0,00	
65 Autres charges de gestion courante	124 000,00	126 500,00	87 100,96	
66 Autres charges financières	673 000,00	706 000,00	665 975,46	
67 Charges exceptionnelles	85 000,00	181 400,00	112 624,20	
Sous total opérations réelles	8 501 000,00	9 815 197,00	8 748 188,33	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	14 427 000,00	19 313 780,31	10 846 549,85	0

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00	3 722 387,31	3 722 387,31	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	872 000,00	1 057 953,00	660 724,67	
Sous total opérations d'ordre	872 000,00	4 780 340,31	4 383 111,98	0,00
013 Atténuations de charges	45 000,00	57 252,00	85 281,37	
70 Produits de gestion courante	13 387 000,00	14 353 188,00	14 826 131,66	
74 Dotations, subventions et participations	100 000,00	100 000,00	53 817,97	
75 Autres produits de gestion courante	23 000,00	23 000,00	94 573,77	
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	26 094,32	
Sous total opérations réelles	13 555 000,00	14 533 440,00	15 085 899,09	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	14 427 000,00	19 313 780,31	19 469 011,07	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	872 000,00	1 057 953,00	660 724,67	
041 Opérations patrimoniales	983 000,00	983 000,00	35 208,68	
Sous total opérations d'ordre	1 855 000,00	2 040 953,00	695 933,35	0
13 Subventions d'investissement	0,00	15 792,00	15 792,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	5 291 000,00	5 328 000,00	1 984 841,41	
20 Immobilisations incorporelles	271 000,00	549 125,00	164 079,54	217 494
21 Immobilisations corporelles	469 000,00	486 852,00	114 549,21	56 753
23 Immobilisations en cours	9 093 000,00	14 468 639,00	6 648 883,67	5 770 310
Sous total opérations réelles	15 124 000,00	20 848 408,00	8 928 145,83	6 044 557
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	16 979 000,00	22 889 361,00	9 624 079,18	6 044 557

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	6 265 735,95	6 265 735,95	
021 Virement de la section de fonctionnement	4 116 000,00	7 025 711,31	0,00	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	1 810 000,00	2 472 872,00	2 098 361,52	
041 Opérations patrimoniales	983 000,00	983 000,00	35 208,68	
Sous total opérations d'ordre	6 909 000,00	16 747 319,26	8 399 306,15	0
13 Subventions d'investissement	871 000,00	1 025 250,00	599 381,02	105 126
16 Emprunts et dettes assimilées	8 345 000,00	3 983 723,74	0,00	
27 Autres immobilisations financières	854 000,00	1 132 068,00	0,00	42 900
Sous total opérations réelles	10 070 000,00	6 141 041,74	599 381,02	148 026
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	16 979 000,00	22 888 361,00	8 998 687,17	148 026

Annexe 4 : Compte administratif 2017 : Budget annexe de l'Assainissement

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
023 Virement à la section d'investissement	2 881 000,00	5 777 071,02	0,00	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	3 145 000,00	3 182 983,00	3 169 474,40	
Sous total opérations d'ordre	6 026 000,00	8 960 054,02	3 169 474,40	0,00
011 Charges à caractère général	2 513 000,00	2 909 654,00	1 903 381,61	
012 Charges de personnel	2 764 000,00	2 777 924,00	2 688 662,82	
014 Atténuations de produits	680 000,00	960 000,00	955 403,00	
022 Dépenses imprévues	80 000,00	80 000,00	0,00	
65 Autres charges de gestion courante	73 000,00	89 478,00	46 966,57	
66 Autres charges financières	1 195 000,00	1 205 000,00	1 113 650,50	
67 Charges exceptionnelles	167 000,00	286 790,00	92 727,63	
Sous total opérations réelles	7 472 000,00	8 308 846,00	6 800 792,13	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	13 498 000,00	17 268 900,02	9 970 266,53	0

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00	2250181,02	2 250 181,02	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	1 465 000,00	1 480 575,00	1 082 818,40	
Sous total opérations d'ordre	1 465 000,00	3 730 756,02	3 332 999,42	0,00
013 Atténuations de charges	30 000,00	37 549,00	36 607,78	
70 Produits de gestion courante	11 642 000,00	12 976 553,00	9 968 857,01	
74 Dotations, subventions et participations	34 000,00	71 697,00	190 338,00	
75 Autres produits de charge courante	327 000,00	384 495,00	303 047,49	
77 Produits exceptionnels	0,00	67 850,00	55 626,99	
Sous total opérations réelles	12 033 000,00	13 538 144,00	10 554 477,27	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	13 498 000,00	17 268 900,02	13 887 476,69	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	1 465 000,00	1 480 575,00	1 082 818,40	
041 Opérations patrimoniales	1 905 000,00	1 905 000,00	100 041,67	
Sous total opérations d'ordre	3 370 000,00	3 385 575,00	1 182 860,07	0
13 Subventions d'investissement	0,00	109 500,00	71 396,62	37 942
16 Emprunts et dettes assimilées	3 866 000,00	3 876 000,00	3 018 798,14	
20 Immobilisations incorporelles	250 000,00	585 399,00	230 448,36	208 363
21 Immobilisations corporelles	217 000,00	419 412,00	296 913,29	57 669
23 Immobilisations en cours	13 413 000,00	18 525 393,00	9 200 621,38	5 723 049
Sous total opérations réelles	17 746 000,00	23 515 704,00	12 818 177,79	6 027 023
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	21 116 000,00	26 901 279,00	14 001 037,86	6 027 023

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
001 Excédent d'investissement	0,00	1 560 930,77	1 560 930,77	
021 Virement de la section de fonctionnement	2 881 000,00	5 777 071,02	0,00	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	3 145 000,00	3 182 983,00	3 169 474,40	
041 Opérations patrimoniales	1 905 000,00	1 905 000,00	100 041,67	
Sous total opérations d'ordre	7 931 000,00	12 425 984,79	4 830 446,84	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 500,00	4 500,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	5 091 000,00	5 214 450,00	1 797 179,13	909 367
16 Emprunts et dettes assimilées	6 766 000,00	7 351 086,21	0,00	
20 Immobilisations incorporelles	0,00	14 380,00	14 374,20	
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	42 497,06	
27 Autres immobilisations financières	1 323 500,00	1 890 878,00	0,00	
Sous total opérations réelles	13 185 000,00	14 475 294,21	1 854 050,39	909 367
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	21 116 000,00	26 901 279,00	6 684 497,23	909 367

Annexe 5 : Compte administratif 2017 : Budget annexe Collecte et V

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
023Virement à la section d'investissement	100 000	219 111	0,00	
042Opérations d'ordre transfert entre sect	993 000	1 180 100	1 120 911,49	
Sous total opérations d'ordre	1 093 000	1 399 211	1 120 911,49	0,00
011 Charges à caractère général	1 486 000	1 690 110	1 443 120,08	
012Charges de personnel et frais assimilés	6 562 000	6 624 441	6 586 130,24	
022Dépenses imprévues	27 000	27 000	0,00	
65 autres charges de gestion courante	8 798 000	9 544 226	9 265 525,68	
66 Charges financières	80 000	80 000	67 830,33	
67 Charges exceptionnelles	4 000	4 000	1 155,01	
Sous total opérations réelles	16 957 000	17 969 777	17 363 761,34	0,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	18 050 000	19 368 988	18 484 672,83	0,00

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
002 Résultat de fonctionnement		391 575	391 575,23	
042Opérations d'ordre transfert entre sect	400	400	341,24	
Sous total opérations d'ordre	400	391 975	391 916,47	0,00
013Atténuation de charges	200 600	211 334	138 685,44	
70 Produits des services, du domaine et...	3 119 000	3 338 666	3 120 243,71	
73 Impôts et taxes	11 272 000	11 072 000	11 131 742,00	
74 Dotations et participations	2 357 000	2 367 498	2 542 065,70	
75 Autres produits de gestion courante	1 100 000	1 965 812	1 450 000,00	
77 Produits exceptionnels	1 000	21 702	56 768,62	
Sous total opérations réelles	18 049 600	18 977 012	18 439 505,47	0,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	18 050 000	19 368 988	18 831 421,94	0,00

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	400	400	341,24	
041 Opérations patrimoniales	0	2 015	2 014,80	
Sous total opérations d'ordre	400	2 415	2 356,04	0
16 Emprunts et dettes assimilés	448 000	448 000	447 188,84	
20 Immobilisations incorporelles	14 600	20 000	7 112,40	
204 Subventions d'équipement versées	123 000	128 900	49 780,41	5 900
21 Immobilisations corporelles	1 383 000	2 046 962	760 751,59	379 409
23 Immobilisations en cours	536 000	540 500	32 617,63	226 134
Sous total opérations réelles	2 504 600	3 184 362	1 297 450,87	611 443
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	2 505 000	3 186 777	1 299 806,91	611 443

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
001 Résultat d'investissement reporté	0	710 074	710 073,75	
021 Virement de la section de fonctionnement	100 000	219 111	0,00	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	993 000	1 180 100	1 120 911,49	
041 Opérations patrimoniales	0	2 015	2 014,80	
Sous total opérations d'ordre	1 093 000	2 111 299	1 833 000,04	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	270 000	270 000	109 848,82	
13 subventions d'investissement	0	10 590	0,00	10 584
16 Emprunts et dettes assimilés	1 142 000	794 888	0,00	
Sous total opérations réelles	1 412 000	1 075 478	109 848,82	10 584
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	2 505 000	3 186 777	1 942 848,86	10 584

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	260 000	272 150	2 787 188,28	
Sous total opérations d'ordre	260 000,00	272 150,00	2 787 188,28	0
011 Charges à caractère général	375 000	374 470	343 612,96	
012 Charges de personnel et frais assimilés	27 000	27 000	27 000,00	
022 Dépenses imprévues	2 000	8 820	0,00	
65 Charges gestion courante	0	1 500	0,00	
66 Charges financières	14 000	15 000	1 809,95	
67 Charges exceptionnelles	0	152 360	144 873,45	
Sous total opérations réelles	418 000,00	579 150,00	517 296,36	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	678 000	851 300	3 304 484,64	0

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0	11 406	11 405,95	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	131 000	140 470	140 438,78	
Sous total opérations d'ordre	131 000	151 876	151 844,73	0
75 Autres produits de gestion courante	241 000	286 020	309 496,52	
77 Produits exceptionnels	306 000	413 404	2 889 204,65	
Sous total opérations réelles	547 000	699 424	3 198 701,17	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	678 000	851 300	3 350 545,90	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
001 Résultat d'investissement reporté		4 288 145	4 288 144,88	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	131 000	140 470	140 438,78	
Sous total opérations d'ordre	131 000	4 428 615	4 428 583,66	0
13 subvention d'Investissement	0	100 000	100 000,00	
16 Emprunts	84 000	363 680	293 005,11	
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	720,00	
21 Immobilisations corporelles	91 000	101 790	21 633,47	21 481
23 Immobilisations en cours	1 573 000	3 766 552	1 185 463,78	400 424
Sous total opérations réelles	1 749 000	4 333 022	1 600 822,36	421 905
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	1 880 000	8 761 637	6 029 406,02	421 905

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
024 Immobilisations affectées, concédées, affe	464 000	2 982 350	0,00	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	260 000	272 150	2 787 188,28	
Sous total opérations d'ordre	724 000	3 254 500	2 787 188,28	0
13 subvention d'Investissement	0	125 939,00	55 786,31	70 152
16 Emprunts	216 000	3 314 198	16 908,82	
23 Immobilisations en cours	940 000	2 067 000	868 470,94	259 448
Sous total opérations réelles	1 156 000	5 507 137	941 166,07	329 600
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	1 880 000	8 761 637	3 728 354,35	329 600

Annexe 7 : Compte administratif 2017 : Budget annexe ZAE**Section d'exploitation**

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	226 536,99	226 536,99	0
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	6 332 000,00	6 332 000,00	6 331 678,83	0
Sous total opérations d'ordre	6 332 000,00	6 558 536,99	6 558 215,82	0
011 Charges à caractère général	2 896 000,00	4 208 703,00	1 878 821,93	0
65 Autres charges de gestion courante	0,00	1 750,00	1 451,06	0
66 Autres charges financières	36 000,00	37 000,00	35 822,17	0
Sous total opérations réelles	2 932 000,00	4 247 453,00	1 916 095,16	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	9 264 000,00	10 805 989,99	8 474 310,98	0
Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	8 203 000	9 221 850	8 126 758,93	0
Sous total opérations d'ordre	8 203 000,00	9 221 850,00	8 126 758,93	0
70 Produits des services, du domaine et...	1 061 000	1 583 902	339 294,16	0
75 Autres produits de gestion courante	0,00	238	238,00	0
77 Produits exceptionnels	0	0	8 019,89	0
Sous total opérations réelles	1 061 000,00	1 584 139,99	347 552,05	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	9 264 000,00	10 805 989,99	8 474 310,98	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	7 349 974,85	7 349 974,86	0
040 Opération d'ordre transfert entre sect	8 203 000,00	9 221 850,00	8 126 758,93	0
Sous total opérations d'ordre	8 203 000,00	16 571 824,85	15 476 733,79	0,00
16 Emprunts	66 000,00	66 100,00	65 455,66	0
Sous total opérations réelles	66 000,00	66 100,00	65 455,66	0
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	8 269 000,00	16 637 924,85	15 542 189,45	0,00
Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	6 332 000,00	6 332 000,00	6 331 678,83	0
Sous total opérations d'ordre	6 332 000,00	6 332 000,00	6 331 678,83	0,00
16 Emprunts et dettes assimilés	1 937 000,00	10 305 924,85	0,00	0
Sous total opérations réelles	1 937 000,00	10 305 924,85	0,00	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	8 269 000,00	16 637 924,85	6 331 678,83	0

Annexe 8 : Compte administratif 2017 : Budget annexe H

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
023Virement à la section d'investissement	89 000,00	143 745,52	0,00	
042Opérations d'ordre transfert entre sect	138 000,00	165 785,00	164 401,86	
Sous total opérations d'ordre	227 000,00	309 530,52	164 401,86	0
011Charges à caractère général	78 000,00	84 330,00	54 964,45	
012Charges de personnel et frais assimilés	80 000,00	80 000,00	79 865,21	
022Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00	0,00	
65 autres charges de gestion courante	10 000,00	10 000,00	8 000,00	
66 Charges financières	48 000,00	48 000,00	46 044,78	
67 Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00	0,00	
Sous total opérations réelles	220 000,00	226 330,00	188 874,44	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	447 000,00	535 860,52	353 276,30	0

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
002 Résultat de fonctionnement reporté		83 730,52	83 730,52	
042Opérations d'ordre transfert entre sect	85 000,00	85 000,00	83 903,05	
Sous total opérations d'ordre	85 000,00	168 730,52	167 633,57	0
70 Produits des services, du domaine et...	2 000,00	2 000,00	0,00	
73 Impôts et Taxes	20 000,00	20 000,00	17 741,26	
75 Autres produits de gestion courante	125 000,00	125 000,00	124 761,01	
77 Produits exceptionnels	215 000,00	220 130,00	188 300,00	
Sous total opérations réelles	362 000,00	367 130,00	330 802,27	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	447 000,00	535 860,52	498 435,84	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
001Résultat d'investissement reporté	0,00	114 597,47	114 597,47	
040Opération d'ordre transfert entre section	85 000,00	85 000,00	83 903,05	
Sous total opérations d'ordre	85 000,00	199 597,47	198 500,52	0
16 Emprunts et dettes assimilés	142 000,00	142 000,00	141 904,89	
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00	1 000,00	879,12	
21 Immobilisations corporelles	25 000,00	26 910,00	4 084,17	
23 Immobilisations en cours	158 000,00	158 000,00	131 541,30	5 100
Sous total opérations réelles	326 000,00	327 910,00	278 409,48	5 100
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	411 000,00	527 507,47	476 910,00	5 100

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
021Virement de la section de fonctionnement	89 000,00	143 745,52	0,00	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	138 000,00	165 785,00	164 401,86	
Sous total opérations d'ordre	227 000,00	309 530,52	164 401,86	0
16 Emprunts et dettes assimilés	184 000,00	217 976,95	0,00	
Sous total opérations réelles	184 000,00	217 976,95	0,00	12 000
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	411 000,00	527 507,47	164 401,86	12 000

Annexe 9 : Compte administratif 2017 : Budget annexe Ch

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00	16 680,19	16 680,19	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	101 000	101 000	100 511,21	
Sous total opérations d'ordre	101 000,00	117 680,19	117 191,40	
011 Charges à caractère général	299 000	355 700	269 289,22	
012 Charges de personnel	25 000	7 320	7 319,81	
66 Autres charges financières	40 000	40 000	33 099,47	
67 Charges exceptionnelles	0	1 000	654,35	
68 Dotations aux amortissements et provisions	20 000	20 000	0,00	
Sous total opérations réelles	384 000,00	424 019,81	310 362,85	
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	485 000,00	541 700,00	427 554,25	

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	41 000	41 000	40 612,32	
Sous total opérations d'ordre	41 000,00	41 000,00	40 612,32	
70 Produits de gestion courante	409 000	465 700	446 394,65	
77 Produits exceptionnels	35 000	35 000	0,00	
Sous total opérations réelles	444 000,00	500 700,00	446 394,65	
TOTAL Recettes EXPLOITATION	485 000,00	541 700,00	487 006,97	

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
001 Résultat d'investissement reporté	0	148 181	148 181,14	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	41 000	41 000	40 612,32	
Sous total opérations d'ordre	41 000,00	189 181,14	188 793,46	0
16 Emprunts et dettes assimilées	50 000	50 000	49 515,33	
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	0,00	
21 Immobilisations corporelles	13 000	21 950	8 948,10	
23 Immobilisations en cours	49 000	49 000	539,30	1 200
Sous total opérations réelles	113 000	121 950	59 002,73	1 200
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	154 000	311 131	247 796,19	1 200

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	101 000	101 000	100 511,21	
Sous total opérations d'ordre	101 000,00	101 000	100 511,21	0
16 Emprunts et dettes assimilées	53 000	210 131	0,00	
Sous total opérations réelles	53 000	210 131	0,00	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	154 000	311 131	100 511,21	0

Annexe 10 : Compte administratif 2017 : Budget annexe Golf

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
002 Déficit de fonctionnement	0,00	65 346,98	65 346,98	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	108 000,00	108 000,00	104 525,93	
Sous total opérations d'ordre	108 000,00	173 346,98	169 872,91	0
011 Charges à caractère général	247 000,00	312 510,00	249 502,66	
012 Charges de personnel	327 000,00	350 500,00	343 783,14	
65 Autres charges de gestion courante	0,00	5 100,00	4 240,57	
66 Autres charges financières	25 000,00	25 000,00	23 376,46	
Sous total opérations réelles	599 000,00	693 110,00	620 902,83	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	707 000,00	866 456,98	790 775,74	0

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	23 000,00	23 000,00	8 772,22	
Sous total opérations d'ordre	23 000,00	23 000,00	8 772,22	0
013 Atténuations de charges	10 300,00	10 300,00	20 833,51	
70 Produits de gestion courante	664 700,00	818 326,98	672 981,95	
75 Autres produits de gestion courante	9 000,00	9 000,00	9 161,74	
77 Produits exceptionnels	0,00	5 830,00	5 828,60	
Sous total opérations réelles	684 000,00	843 456,98	708 805,80	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	707 000,00	866 456,98	717 578,02	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	30 091,40	30 091,40	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	23 000,00	23 000,00	8 772,22	
Sous total opérations d'ordre	23 000,00	53 091,40	38 863,62	0
16 Emprunts et dettes assimilées	58 000,00	58 000,00	46 122,49	
20 Immobilisations incorporelles	2 000,00	2 000,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	127 000,00	1 973 808,11	1 880 236,89	12 157
23 Immobilisations en cours	23 000,00	52 117,00	3 659,02	28 981
Sous total opérations réelles	210 000,00	2 085 925,11	1 930 018,40	41 138
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	233 000,00	2 139 016,51	1 968 882,02	41 138

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	108 000,00	108 000,00	104 525,93	
Sous total opérations d'ordre	108 000,00	108 000,00	104 525,93	0
13 Subventions d'investissement	0,00	423 500,00	148 510,00	275 000
16 Emprunts et dettes assimilées	125 000,00	1 607 516,51	1 400 000,00	
Sous total opérations réelles	125 000,00	2 031 016,51	1 548 510,00	275 000
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	233 000,00	2 139 016,51	1 653 035,93	275 000

Annexe 11 : Compte administratif 2017 : Budget annexe Pole Nautique

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
023 Virement à la section d'investissement	130 000,00	200 748,00	0,00	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	154 000,00	154 000,00	132 525,87	
Sous total opérations d'ordre	284 000,00	354 748,00	132 525,87	0
011 Charges à caractère général	146 000,00	156 158,00	136 157,30	
012 Charges de personnel	392 000,00	393 584,00	384 186,36	
65 Autres charges de gestion courante	0,00	100,00	22,50	
66 Autres charges financières	29 000,00	80 120,00	76 448,12	
Sous total opérations réelles	567 000,00	629 962,00	596 814,28	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	851 000,00	984 710,00	729 340,15	0

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	100 000,00	100 000,00	87 574,85	
Sous total opérations d'ordre	100 000,00	100 000,00	87 574,85	0
013 Atténuations de charges	6 000,00	6 000,00	3 850,58	
70 Produits de gestion courante	238 000,00	240 180,00	234 836,63	
75 Autres produits de gestion courante	1 000,00	132 530,00	131 525,52	
77 Produits exceptionnels	506 000,00	506 000,00	406 308,15	
Sous total opérations réelles	751 000,00	884 710,00	776 520,88	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	851 000,00	984 710,00	864 095,73	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	348 483,58	348 483,58	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	100 000,00	100 000,00	87 574,85	
Sous total opérations d'ordre	100 000,00	448 483,58	436 058,43	0
16 Emprunts et dettes assimilées	56 000,00	56 000,00	55 573,50	
20 Immobilisations incorporelles	17 000,00	17 000,00	0,00	I 281
21 Immobilisations corporelles	70 000,00	741 533,36	740 095,76	
23 Immobilisations en cours	128 000,00	128 000,00	0,00	
Sous total opérations réelles	271 000,00	942 533,36	795 669,26	I 281
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	371 000,00	I 391 016,94	I 231 727,69	I 281

Comptes budgétaires	Exercice 2017			RAR 2017
	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017	CA 2017	
021 Virement de la section de fonctionnement	130 000,00	200 748,00	0,00	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	154 000,00	154 000,00	132 525,87	
Sous total opérations d'ordre	284 000,00	354 748,00	132 525,87	0
13 Subventions d'investissement	50 000,00	690 000,00	600 000,00	50 000
16 Emprunts et dettes assimilées	37 000,00	346 268,94	279 518,55	
Sous total opérations réelles	87 000,00	I 036 268,94	879 518,55	50 000
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	371 000,00	I 391 016,94	I 012 044,42	50 000

Annexe 12 : Les ratios règlementaires (budget prin**SYNTHESE DES RATIOS REGLEMENTAIRES**

(DECRET DU 27 MARS 1993)

En €/ habitant	CA 2017
POPULATION TOTALE	162 896
MESURE DU SERVICE RENDU	
Dépenses réelles de fonct. / population	454,12
POIDS DE LA FISCALITE	
Produit des impositions directes / population	333,96
TAILLE FINANCIERE	
Recettes réelles de fonct. / population	527,00
EFFORT ET NIVEAU D'EQUIPEMENT	
Dépenses d'équipement brut / population	159,58
NIVEAU D'ENDETTEMENT	
Encours de la dette / population	341,97
DGF /POPULATION	90,99 €
POIDS DU PERSONNEL	23,28%
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	
PRESSION FISCALE	116,18%
Produits des impositions directes / potentiel fiscal	
MESURE DE L'EPARGNE NETTE	90,43%
Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.	
TAUX D'INVESTISSEMENT	30,28%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
POIDS DE LA DETTE	64,89%
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	

Annexe 13 : Compte Administratif 2017 :**TABLEAU DES TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE****Taux de réalisation dépenses réelles retraitées de fonctionnement**

	BP 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Développement Economique	1 720 720	1 614 713	94%
Enseignement - Recherche - Innovation	1 183 700	1 238 240	105%
Tourisme	1 466 810	1 452 832	99%
Habitat et logement	1 702 000	1 407 131	83%
Transport et déplacements	17 181 240	16 540 021	96%
Culture et équipements culturels	1 962 638	2 078 387	106%
Equipements de loisirs et politique sportive	7 482 248	9 473 296	127%
Insertion Sociale et professionnelle	858 970	833 573	97%
Cohésion sociale	121 100	136 476	113%
Petite enfance, enfance, jeunesse	1 220 344	1 458 813	120%
Environnement	35 497 763	33 713 991	95%
Aménagement voirie	1 088 235	969 485	89%
Dotations et fonds de concours aux communes	23 060 000	22 934 822	99%
Administration générale et communication	24 331 192	23 980 168	99%
Incendie et secours	4 550 300	4 524 040	99%
	123 427 260	122 355 987	99%

Taux de réalisation dépenses réelles retraitées d'investissement

	BP 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Développement Economique	4 518 000	2 904 277	64%
Enseignement - Recherche - Innovation	919 000	568 811	62%
Tourisme	462 450	1 294 784	280%
Habitat et logement	4 986 000	4 126 935	83%
Transport et déplacements	37 789 760	22 494 853	60%
Culture et équipements culturels	98 050	256 151	261%
Equipements de loisirs et politique sportive	11 811 010	6 712 579	57%
Insertion Sociale et professionnelle	256 300	132 490	52%
Cohésion sociale	0	800 000	
Petite enfance, enfance, jeunesse	6 000	12 530	209%
Environnement	35 860 850	24 728 052	69%
Aménagement voirie	1 980 330	2 514 994	127%
Dotations et fonds de concours aux communes	0	28 350	
Administration générale et communication	12 464 600	15 088 468	121%
Incendie et secours	1 797 010	872 787	49%
	112 949 360	82 536 062	73%

Taux de réalisation dépenses réelles retraitées de fonctionnement et d'investissement

	BP 2017	CA 2017	Taux de réalisation
Développement Economique	6 238 720	4 518 990	72%
Enseignement - Recherche - Innovation	2 102 700	1 807 050	86%
Tourisme	1 929 260	2 747 616	142%
Habitat et logement	6 688 000	5 534 066	83%
Transport et déplacements	54 971 000	39 034 874	71%
Culture et équipements culturels	2 060 688	2 334 538	113%
Equipements de loisirs et politique sportive	19 293 258	16 185 875	84%
Insertion Sociale et professionnelle	1 115 270	966 063	87%
Cohésion sociale	121 100	936 476	773%
Petite enfance, enfance, jeunesse	1 226 344	1 471 343	120%
Environnement	71 358 613	58 442 043	82%
Aménagement voirie	3 068 565	3 484 479	114%
Dotations et fonds de concours aux communes	23 060 000	22 963 172	100%
Administration générale et communication	36 795 792	39 068 637	106%
Incendie et secours	6 347 310	5 396 826	85%
	236 376 620	204 892 049	87%

Annexe 14: Compte administratif 2017: TABLEAU DES SUBVENTIONS VERSEES

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT
AADP	3 000,00 €	LA BELLE DU LIÉ	2 500,00 €
ADAJ	5 000,00 €	LA BOÎTE	1 500,00 €
ADALEA	22 500,00 €	LA CITROUILLE	4 736,13 €
ADIE	12 000,00 €	LA CONTREMARCHE	11 000,00 €
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT	156 962,00 €	LA NEF-D-FOUS	4 500,00 €
AGIR (EIE)	2 000,00 €	LA PASSERELLE	9 500,00 €
AIDES AUX JEUNES SPORTIFS	5 000,00 €	LE CERCLE	5 500,00 €
AMICALE LAIQUE PLOUFRAGAN	1 500,00 €	LE OFF PHOTOREPORTER	1 500,00 €
AMICALE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLO	14 100,00 €	LE TEMPS DES SCIENCES	15 000,00 €
ANPAA	3 000,00 €	LES AMIS DE LA MOULE HILLIONNAISE	2 000,00 €
APUB	400,00 €	LES BISTROTS DE VIE PAYS BRIOCHIN	1 000,00 €
ARMOR EVÈNEMENTS VTT	15 000,00 €	LES DÉBOUCHEURS DE TYMPANS	2 000,00 €
ARMOR INITIATIVE	103 221,34 €	LES MARIONNET'IC	26 000,00 €
ARMOR STAPS	500,00 €	LES PETITS DÉBROUILLARDS	2 000,00 €
ARTISTES ET COMPAGNIE	1 500,00 €	LES PRODUCTIONS LIBRES	2 500,00 €
ASSOCIATION 212	3 500,00 €	LES TAMBOURS 89	500,00 €
ASSOCIATION CARNET DE VOYAGE	2 000,00 €	LES TERRALIES	10 000,00 €
ASSOCIATION LEWIS LEWIS	2 500,00 €	LES ZEF ET MER	1 000,00 €
ASSOCIATION MUSICALE DE PLÉDRAN	2 265,35 €	LIB-ERRANCE	1 500,00 €
ASSOCIATION POUR LE GRAND LÉON	1 000,00 €	LIGUE CONTRE LE CANCER	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE CAMILLE CLAUDEL	1 500,00 €	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	3 500,00 €
ATD QUART MONDE	1 000,00 €	LYCÉE CHAPTAL	4 000,00 €
BATI PREMIÈRE	2 000,00 €	MAISON DE L'EMPLOI AMEFPI DE LA BAIE	38 086,00 €
BEAUVALLON	75 462,00 €	MIEUX CONDUIRE EN CÔTES D'ARMOR	1 500,00 €
BODADEG AR SONERION	2 000,00 €	MISSION LOCALE	34 394,00 €
BOUTIQUE DE GESTION DES CÔTES D'ARMOR	17 000,00 €	MJC DE QUINTIN	157 929,00 €
CENTRE HENRI GUERIN	1 500,00 €	MJC DU PLATEAU	8 863,00 €
CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE - IRMA	5 000,00 €	OFFICE CULTUREL LANGUEUSIEN	4 953,22 €
CHAMBRE DES METIERS	34 500,00 €	OPEN HARMONIE MUTUELLE	5 000,00 €
CHORALE KANTARMOR	1 000,00 €	OSER	4 800,00 €
CIDFF	18 580,00 €	PATRIMOINE ET DÉCOUVERTE	2 500,00 €
CINÉMA LE ROCHONEN	6 000,00 €	PLOURHAN SPORT NATURE	5 000,00 €
CITÉ DES METIERS DES CÔTE D'ARMOR	30 000,00 €	POLICE SPORTS PREVENTION	2 000,00 €
CITE WATT	1 200,00 €	PREPACTION	750,00 €
CLPS	30 000,00 €	PROPAGANDE C	1 500,00 €
CLUB DES ENTREPRENEURS TEAM BAIE	10 000,00 €	PROTEC INDUSTRIES	5 000,00 €
CLUB DES SPORTS DE GLACE	3 000,00 €	QUAI OUEST	1 500,00 €
CLUB HOCKEY "LES KORRIGANS"	3 000,00 €	RÉSEAU ENTREPRENDRE BRETAGNE	8 000,00 €
COMITÉ DÉPARTEMENTAL BADMINTON	1 000,00 €	RICH'ESS	6 000,00 €
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOILE	3 500,00 €	ROLLER SUD GOËLO	9 000,00 €
COMITE DES FETES DE PLEDRAN	1 000,00 €	SAINT BRIEUC AGGLO TOUR	23 000,00 €
COMITÉ DES FÊTES DE TRÉVENEUC	3 000,00 €	SAINT BRIEUC PREPAS	3 000,00 €
COMPAGNIE AK ENTRPÔT	3 000,00 €	SAINT-BRIEUC ENTREPRISES (COUPE FLORIO)	30 000,00 €
COMPAGNIE ANATOLE	2 000,00 €	SAINT-BRIEUC TRIATHLON	2 000,00 €
COMPAGNIE AUTOMNE 2085	2 000,00 €	SCOP AVANT-PREMIERES	23 000,00 €
COMPAGNIE GAZIBUL	2 500,00 €	SILLAGE (CLLAJ)	55 000,00 €
COMPAGNIE LE GRAND APPÉTIT	1 500,00 €	SKV	1 870,25 €
COMPAGNIE POC	500,00 €	SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	2 000,00 €
COMPAGNON BÂTISSEURS	11 000,00 €	SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES PETITES IDÉES	1 500,00 €
CONFRÉRIE CHEVALIERS COQUILLE ST JACQUES	1 000,00 €	SUBVENTIONS AUX CYCLES SCOLAIRES PISCINES - TRANSPORTS	19 071,00 €
CORRIDA LANGUEUX	6 000,00 €	SUPARMOR	7 000,00 €
DECISION ALPHA	5 000,00 €	TELENN	28 530,00 €
DIABOTU BINGHI	2 500,00 €	THÉÂTRE DE FOLLE PENSÉE	8 000,00 €
FIAT LUX	1 000,00 €	THÉÂTRE DES TARABATES	2 500,00 €
GALAPIAT CIRQUE	15 000,00 €	THÉÂTRE DU TOTEM	3 500,00 €
GOËLO CÔTES D'ARMOR VOLLEY-BALL	42 000,00 €	TROPHÉE DES MULTICOQUES	3 000,00 €
GOLF EN CÔTES D'ARMOR	500,00 €	UFFEJ	1 500,00 €
GROUPEMENT DE JEUNES SUD GOËLO	22 000,00 €	UNION ATHLÉTISME CÔTES D'ARMOR	1 500,00 €
HAZARD ET CAETERA	1 500,00 €	UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE	500,00 €
INTERVALLES	1 500,00 €	UNVSTI	7 000,00 €
ITINERANCE	22 000,00 €	VÉLOS VERTS DE L'IC	2 800,00 €
KENDALCH	2 400,00 €	WILD ROSE	90 000,00 €
KERIBET	3 982,82 €	Y'AKAOUIR	1 500,00 €
KREIZENN DAFAR	18 652,00 €	ZOOPOLE DEVELOPPEMENT	139 735,00 €

LEXIQUE

Amortissement (d'une immobilisation) :

Constatation comptable de la dépréciation de la valeur d'un élément d'actif

Annuité de la dette :

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts, qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital, qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

Epargne brute ou Capacité d'autofinancement :

Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts puis les dépenses d'équipement).

Dépenses d'investissement direct :

Les dépenses d'investissement direct correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux travaux en cours et aux opérations d'investissement pour le compte de tiers.

Dettes à long et moyen terme en fin d'exercice :

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an.

Emprunts :

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice. Par convention, il s'agit de financements inscrits pour une durée supérieure à un an.

Excédent brut courant (EBC) :

Ressource fondamentale que les collectivités tirent régulièrement de leur cycle de fonctionnement. Premier des soldes intermédiaires de gestion utilisé dans l'analyse financière des communes, l'excédent brut courant se calcule de la manière suivante : $EBC = (\text{Produit des services} + \text{ressources fiscales} + \text{dotations de l'État} + \text{autres subventions et participations} + \text{autres produits de gestion courante}) - (\text{Charges à caractère général} + \text{charges de personnel} + \text{autres charges de gestion courante})$.

Intérêts des emprunts :

Les intérêts des emprunts sont les intérêts de la dette à long terme et ceux de la dette à moins d'un an. Cette dernière fait partie, non pas des capitaux permanents, mais des opérations de trésorerie. Néanmoins, elle peut également donner lieu à paiement d'intérêt.

Investissement (dépenses) :

Les dépenses définitives d'investissement s'entendent hors remboursements d'emprunts et immobilisations financières (voir plus haut la définition des opérations définitives). Les dépenses réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières.

Investissement (recettes) :

Les recettes définitives d'investissement s'entendent hors emprunts et remboursements de prêts et avances (voir plus haut la définition des opérations définitives). Les recettes réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières. Les recettes totales d'investissement sont les recettes réelles d'investissement augmentées de l'autofinancement brut

Epargne nette ou Marge d'autofinancement courant (MAC) :

Autofinancement brut diminué des remboursements de dettes en capital. La marge d'autofinancement courant mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissements grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette

Ressources propres :

Les ressources propres sont constituées des capitaux propres, des amortissements et des provisions.

Résultat de l'exercice :

Somme algébrique du résultat courant non financier, du résultat financier et du résultat exceptionnel. Il est également calculé par différence entre les charges et les produits de fonctionnement de l'exercice.